



ENSEIGNE
Coopérative

Déclaration
de performance
extra-financière
2022



Sommaire

Edito	p.3
Notre modèle d'affaires	p.5
Le Groupement U	p.6
Notre identité.....	p.6
Notre histoire.....	p.7
Notre organisation.....	p.7
Nos valeurs de Commerçants autrement	p.7
La Coopérative U Enseigne au sein du Groupement U	p.8
Périmètre.....	p.8
Le rôle de U Enseigne	p.9
La chaîne de valeur.....	p.9
Le modèle d'affaires.....	p.10
Nos grands enjeux RSE	p.13
Risques et opportunités	p.14
Les politiques menées au regard de nos grands enjeux RSE	p.17
3.1 Enjeux environnementaux	p.18
3.2 Enjeux sociaux	p.43
3.3 Enjeux sociétaux	p.60
Conclusion	p.76
Note méthodologique.....	p.76
Rapport de l'organisme tiers indépendant	p.78



Sortie de crise sanitaire, tensions géopolitiques, guerre en Europe, envolée des prix de l'énergie, hausse des coûts de production, indisponibilité de nombreux produits, retour brutal de l'inflation, **notre Groupement coopératif a fait face en 2022 à une conjonction exceptionnelle d'événements rarement vue par le passé**, auxquels s'ajoutent les effets délétères du dérèglement climatique et les attentes d'une société en transformation profonde.

Convaincu que le meilleur remède à l'incertitude sont la cohésion et l'action, notre Groupement, Associés, magasins et collaborateurs du siège, s'est mobilisé, adapté tout au long de l'année et a résolument préservé ses fondamentaux pour allier des valeurs fortes et des prix bas, protéger le pouvoir d'achat des Français et contribuer à un monde plus soutenable et plus juste.

Nos résultats en 2022 sont le fruit de ces efforts constants et le Groupement U a conforté sa place de 4^{ème} acteur de la distribution française. Nous défendons un commerce privilégiant l'humain, la proximité, le sens du collectif, la responsabilité, l'entrepreneuriat. Dans ces bouleversements, ces valeurs sont nos forces pour continuer à nous remettre en cause, innover, adapter notre commerce, investir et continuer à nous moderniser.

La Coopérative U est donc résolument engagée pour demain. Ensemble, nous sommes des commerçants impliqués localement, une coopérative humainement engagée, des acteurs du bien consommer accessibles à tous, facilitateurs d'une consommation plus responsable. Ce rapport témoigne de nos nombreux engagements environnementaux, sociaux, sociétaux, de nos actions, de nos résultats, de notre

volonté inlassable de bâtir un modèle humain, durable et respectueux de tous. La Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) est en effet un outil essentiel pour mesurer notre performance en matière de développement durable. Elle nous permet de décrire les impacts environnementaux, sociaux et sociétaux de nos activités et de mettre en évidence nos efforts pour les minimiser. Vous y découvrirez ainsi nos résultats, notamment concernant nos émissions de gaz à effet de serre, notre consommation d'énergie et notre production de déchets.

La route reste longue, mais nous avons sans attendre sauté dans le train de notre nécessaire transformation, et sommes déterminés à prendre toutes les mesures nécessaires. Nous nous sommes fixés des objectifs ambitieux pour réduire nos empreintes, augmenter notre efficacité énergétique, minimiser notre impact sur les ressources naturelles, et réduire nos déchets. Nous comptons également renforcer encore notre engagement envers les droits humains, la diversité et l'inclusion.

Nous ne pourrions toutefois y arriver seuls. La transformation de nos modèles suppose un effort collectif, sur toute notre chaîne de valeur, que nous avons enclenché pour notre propre part, et que nous devons dès à présent amplifier collectivement.

Pour le Conseil d'Administration de la COOPERATIVE U ENSEIGNE
Monsieur Dominique SCHELCHER
Associé, Président Directeur Général



1

Notre modèle d'affaires

Le Groupement U

Notre identité

Notre histoire

Notre organisation

Nos valeurs de Commerçants autrement

La Coopérative U Enseigne au sein du Groupement U

Le périmètre

Le rôle de U Enseigne

La chaîne de valeur

Le modèle d'affaires



Le Groupement U

NOTRE IDENTITÉ

Système U est un **groupement coopératif de commerçants détaillants indépendants**, les Associés U, qui ont choisi d'unifier leurs forces au sein de sociétés coopératives de commerçants détaillants tout en poursuivant en toute indépendance le développement de leurs activités.

Un Groupement en évolution

A l'initiative des Associés, notre Groupement n'a cessé d'évoluer : les Associés U ont progressivement souhaité renforcer la cohésion des hommes et des femmes et la convergence des moyens et des organisations en regroupant au fil du temps un certain nombre d'activités au sein d'entités coopératives régionales et nationales. Cette unification des moyens du Groupement a amené à la constitution de sociétés dédiées à certaines activités en amont des magasins U comme les prestations informatiques (GIE Iris), l'assistance au développement du réseau (Expan U) puis, en 2016, la logistique (U Logistique). Ce mouvement s'est achevé en 2017 avec la création de U Enseigne, société union de coopératives. Outil opérationnel du Groupement U, l'ensemble U Enseigne assure ainsi de façon désormais unifiée les missions de Centrale d'enseigne et d'outil logistique au service de l'activité des Associés U.

Le réseau U en quelques chiffres

Le Groupement U réunit des commerçants indépendants associés exerçant sous différentes enseignes, vocations et formats de magasins. Principales enseignes :

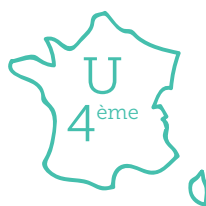


Via une palette de services en ligne proposés par un nombre croissant de magasins, dont le service CoursesU.com, l'enseigne intensifie son offre e-commerce et ses services liés pour répondre aux nouvelles pratiques de consommation.

Le marché des Hypermarchés et Supermarchés français en 2022

(y compris e-commerce)

- > Un marché de 151 milliards € (+2,2%)
- La croissance est portée par une forte inflation (+6,2%) ; celle-ci pénalise par contrecoup les volumes et la valorisation des produits vendus, qui eux marquent un recul, les consommateurs réduisant leurs achats et s'orientant vers les offres les plus économiques
- L'ensemble des circuits du marché sont en progression (Hyper, Super et Proximité), sauf le e-commerce, qui marque un léger recul (-0,5%) après deux années de forte croissance
- Dans ce contexte inflationniste, les ventes en volume de produits frais traditionnels marquent un net recul. Les filières non alimentaires, Bazar et Textile, enregistrent le double impact de la déconsommation post-covid et des arbitrages de consommation et reculent tant en valeur qu'en volume.



4^{ème} groupe de distribution alimentaire français à vocation généraliste

 **1682** magasins
+12 magasins vs 2021

Réseau Discount
(67 HU / 764 SU)

49%

Réseau Proximité
(851 U Express, Utile, Marché U)

51%

dont  **123** magasins
hors France métropolitaine

 **73 000** collaborateurs

 **23,88** milliards €

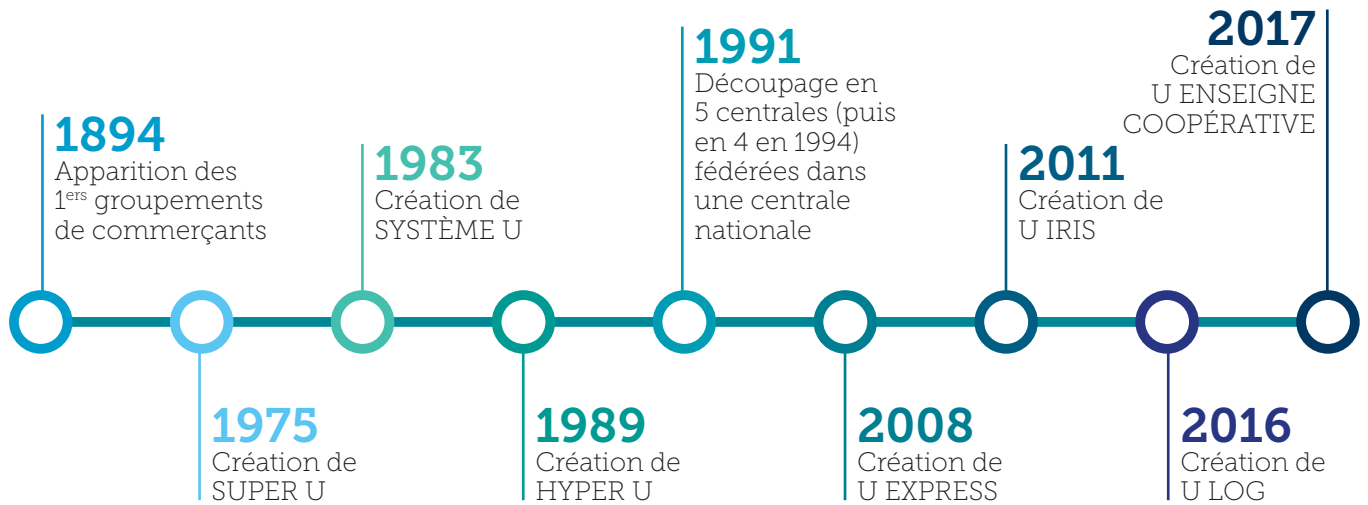
de chiffre d'affaires TTC, hors carburant
(+ 4% vs 2021) dont CA e-commerce
1,1 milliard d'euros en 2022 (+ 2,8 % vs 2021)

 **11,6%** de part de marché
(stable vs 2021)

Dans une année 2022 marquée par la sortie de crise sanitaire Covid-19, de nombreuses pénuries, la crise de l'énergie et un retour durable de l'inflation - autant d'événements qui ont installé un climat d'incertitude inédit, le Groupement U a su conforter sa place de 4^{ème} acteur de la grande distribution française et recruter 143 000 clients supplémentaires (hors International). Dans un marché en léger recul, le chiffre d'affaires du e-commerce U poursuit sa progression (+2,8%). Enrichi de nouvelles offres en Loisirs et Equipement de la maison en 2022, ce canal de vente représente près de 5 % de l'activité du Groupement. L'Enseigne poursuit également son développement à l'international (DROM, Afrique, Andorre, Ile Maurice, Pacifique et Amérique du Nord). En progression de près de 15% en 2022, l'activité hors France métropolitaine et Corse, avec 123 magasins, représente près de 7% du chiffre d'affaires total des Magasins U. Au global, en 2022, le Groupement enregistre 22 créations de magasins et 30 ralliements, nouvelle preuve de son dynamisme, et réunit 1682 points de vente sous l'enseigne U.

Le Groupement U

NOTRE HISTOIRE



NOTRE ORGANISATION



U est une structure coopérative.

Ce mode d'organisation moderne permet de concilier :

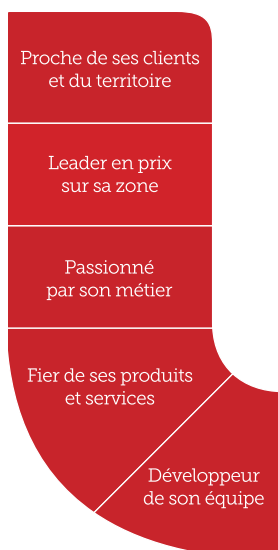
- > la puissance, à travers le regroupement.
- > la proximité, grâce à la nature même des entrepreneurs indépendants.

C'est un mode d'organisation démocratique puisqu'il repose sur un principe d'égalité :

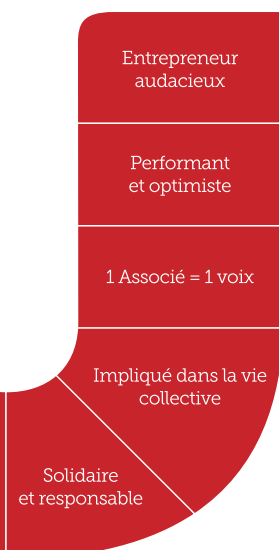
▶ Chaque Associé, quelle que soit la taille de son point de vente, pèse le même poids dans les votes qui décident de la stratégie du Groupement.

NOS VALEURS DE COMMERÇANTS AUTREMENT

VALEURS DE COMMERÇANT INDÉPENDANT



VALEURS COOPÉRATIVES DE L'ASSOCIÉ



NOTRE MODE DE FONCTIONNEMENT : LE « BINÔMAT »

Opérationnellement, la gouvernance du Groupement s'exerce via un réseau d'instances de travail animées chacune par un « binôme » alliant un Associé impliqué et un collaborateur salarié de l'ensemble U Enseigne (le « Permanent »), sélectionnés chacun pour leur savoir-faire respectif et en charge de décliner et enrichir la stratégie du Groupement dans leur domaine d'expertise, au bénéfice de la collectivité.



En effet, l'objet de la coopérative est de mettre en commun des moyens et de développer les compétences au service de l'activité de ses membres. Notre organisation implique que l'Associé participe de manière étroite et permanente à la vie de la coopérative.

La Coopérative U Enseigne

au sein du Groupement U

PÉRIMÈTRE DU REPORTING

Outil opérationnel du Groupement U, la Coopérative U Enseigne est en charge des prestations au service de l'activité des Associés U concernant :

- > la création, la propriété et la protection de la marque et de ses dérivés
- > les activités de centrale d'achat pour les achats nationaux et régionaux
- > la propriété des stocks de marchandises
- > les services supports au développement commercial des Associés U : marketing, communication, formation, mise en œuvre du développement du réseau de commerçants, logistique, etc.

La déclaration de performance extra financière porte sur l'ensemble des sociétés suivantes, pour lesquelles la société établit des comptes consolidés :



Dans la suite de la déclaration, cet ensemble est désigné sous la dénomination « U Enseigne ».

Au 31/12/2022, l'ensemble U Enseigne réunit plus de 8200 collaborateurs pour un CA de 13,4 milliards €

LE RÔLE DE U ENSEIGNE



Commerçants
autrement

UNE COOPÉRATIVE DE COMMERÇANTS INDÉPENDANTS

Vision : Le vrai commerce de proximité est celui qui conduit à une proximité d'attentions, d'intérêts et de valeurs avec ses clients.

Mission : Proposer une alternative aux pratiques traditionnelles de la grande distribution en privilégiant l'humain, le lien local et un système de valeurs plus responsable.

Ambition : Etre le commerçant préféré des Français ancré dans la vie locale.

Valeurs : Le primat de l'humain. L'hyper-proximité. Le sens du collectif. La responsabilité. L'entrepreneuriat.

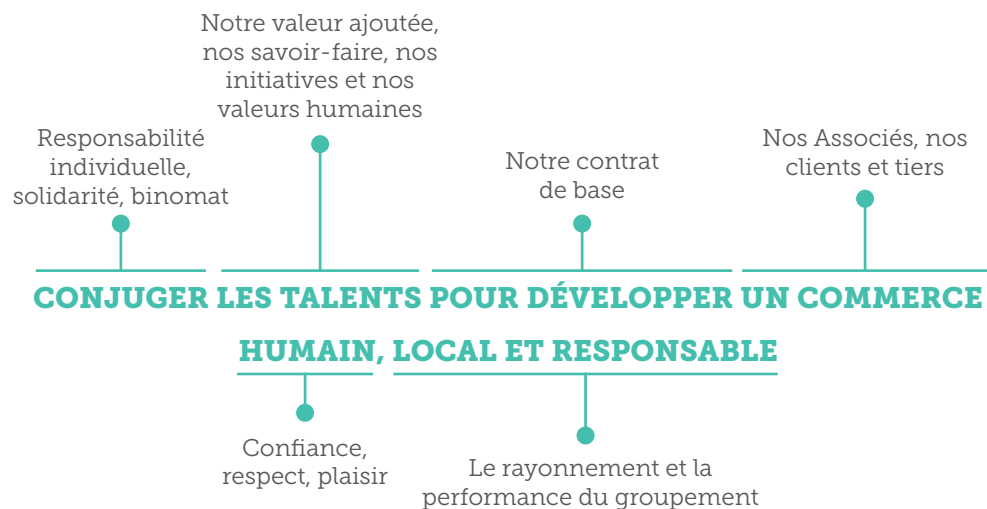


DES MOYENS MUTUALISÉS AU SERVICE DU COMMERCE U

Fournir aux Associés du Réseau U des moyens et outils qui permettent à chaque Associé de développer son activité commerciale et d'incarner la vision du commerce à l'enseigne U.

NOTRE MISSION U ENSEIGNE

Notre engagement vis-à-vis des Associés et des collaborateurs



LA CHAÎNE DE VALEUR U ENSEIGNE

Fonctionnellement, U Enseigne assure les missions de Centrale d'enseigne et d'outil logistique au service des magasins U :



Développer les Ressources Humaines

Maîtriser les risques Qualité Sécurité Environnement

La Coopérative U Enseigne

au sein du Groupement U

LE MODÈLE D'AFFAIRES U ENSEIGNE

LES RESSOURCES QUE NOUS MOBILISONS

RESSOURCES FINANCIÈRES

- > CA U Enseigne : 13,374 milliards € (vente aux Associés + prestations)
- > Valeur brute des immobilisations U Logistique : 774,6 millions €
- > Capitaux propres U Enseigne : 1,98 milliard €

RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES

- > Énergies consommées :
 - 117,3 GWh en électricité et gaz naturel
 - 300 874 litres de fioul lourd
 - 0,73 tonnes de gaz réfrigérant

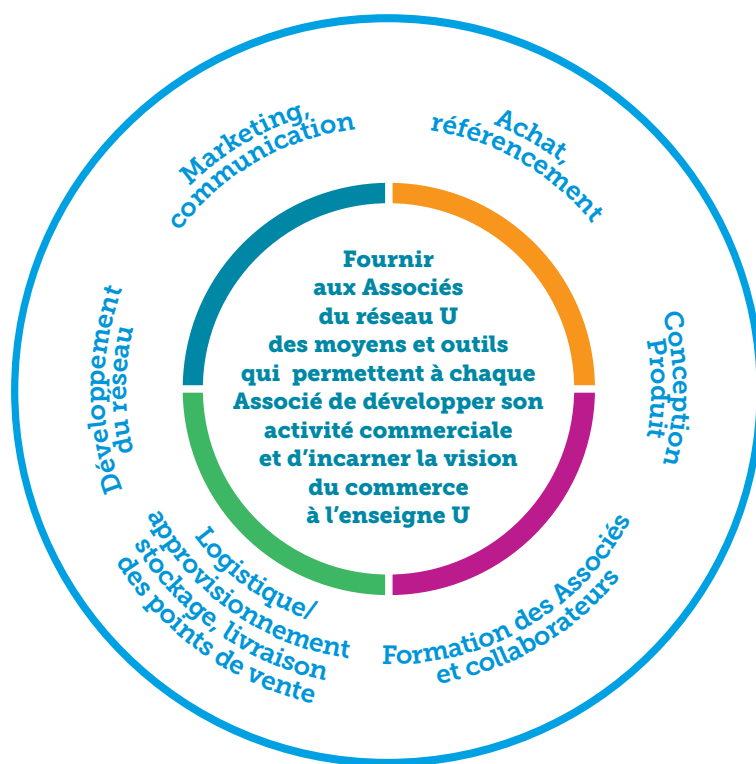
RESSOURCES HUMAINES ET INTELLECTUELLES

- > 8 220 collaborateurs
- > Masse salariale : 473,5 millions €
- > 2,5% de la masse salariale consacrés à la formation
- > 7 marques « Les Produits U »
- > CA Marques U : 22% du CA total

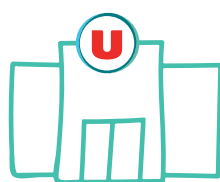
CAPITAL SOCIÉTAL

- > 1 122 Coopérateurs Associés U
- > 11,7 millions de clients
- > 30% des dépenses alimentaires de nos clients réalisées dans l'enseigne U
- > Plus de 4 100 fournisseurs de produits marchands
- > Achats de marchandises : 12,185 milliards €

NOS ACTIVITÉS



Gouvernance



■ Notre mission

■ Nos métiers

■ Notre chaîne de valeur

La Coopérative U Enseigne

au sein du Groupement U

LA VALEUR CRÉÉE POUR...



LES ASSOCIÉS U

- > Attractivité de l'enseigne et croissance
- > Rentabilité
- > Pérennité



LES CONSOMMATEURS

- > Une offre large, accessible et responsable
- > Un choix éclairé grâce à la transparence et à l'information sur les Produits U
- > Le suivi de l'hygiène, de la qualité et de la sécurité des produits et des magasins



L'ENVIRONNEMENT

- > Un schéma logistique durable
- > La réduction des déchets
- > Des recommandations en matière d'eco-construction des magasins



NOS COLLABORATEURS

- > Un accompagnement des parcours et des compétences
- > La promotion de la diversité
- > La qualité de vie au travail



NOS FOURNISSEURS

- > Une relation commerciale équilibrée et durable
- > Des actions de développement mutuel
- > Un soutien aux actions des filières de production



LA SOCIÉTÉ CIVILE

- > U, acteur de la transformation sociétale
- > Contribution à la dynamique collective

EXEMPLES DE RÉSULTATS 2022

- > U dans le Top 3 des enseignes alimentaires préférées des Français
Source : Kantar - Prométhée
- > 11,6% de part de marché
- > +103 nouveaux points de vente en 5 ans



- > 41% des foyers français clients de l'enseigne U
- > 83% de Produits U PGC porteurs d'un bénéfice sociétal
- > 99,9% des magasins audités Hygiène-Qualité et accompagnés



- > Emissions GES 245 515 T.eq.CO₂ (scope 1, scope 2 et émissions liées aux déchets, au transport logistique et aux déplacements professionnels des collaborateurs)
- > 9 filières de valorisation des déchets
- > 187 installations photovoltaïques réalisées ou en cours de réalisation depuis 2018



- > 648 embauches en CDI dont 46% de moins de 30 ans
- > 5,6 % des collaboratrices et 5,8 % des collaborateurs ont bénéficié d'une évolution professionnelle
- > 88% de l'effectif CDI formé dans l'année



- > 6 000 Produits U issus d'entreprises de France
- > 72% de PME parmi nos fournisseurs français de produits
- > 35 démarches produits « Le Meilleur du Local »
- > 48 Filières U et 3715 producteurs français engagés via des partenariats tripartites nationaux



- > Près de 10 000 clients membres de la communauté Ateliers U, consultés sur l'amélioration des produits, services et magasins U
- > U partenaire d'initiatives sociétales telles que la Journée Nationale de l'Agriculture, l'évènement « les Terres de Jim » 2022 ou l'étiquetage du Bien Etre Animal





ENSEIGNE
Coopérative



2

Nos grands enjeux RSE

Risques et opportunités

Risques et opportunités

En 2018, la direction Qualité Sécurité Sociétal et Environnement (QSSE) de U Enseigne a animé de premiers groupes de travail et consultations réunissant des représentants internes, managers et directeurs, de nos grands domaines d'activités, avec l'objectif d'identifier et évaluer les risques et opportunités RSE associés à notre modèle d'affaires.

Plus d'une quarantaine de risques sociaux, environnementaux et sociétaux ont été évalués au prisme de notre modèle d'affaires :

- > la liste des catégories d'informations présentées au III. de l'article 1 de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017
- > la liste des thématiques du II. de l'article 2 du décret d'application Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017
- > complétées des éventuelles dispositions légales et réglementaires applicables à notre société

En nous appuyant sur la norme ISO 26000, ces travaux ont permis d'établir une cartographie des risques et opportunités extra-financiers liés à notre modèle d'affaires, évalués et hiérarchisés selon leur gravité et leur vraisemblance.

Pour compléter cette approche, une consultation de nos parties-prenantes a été engagée fin 2021 et a permis de valider la matérialité des enjeux RSE du Groupement.

Notre cartographie des risques et opportunités liés à notre modèle d'affaires est ré-examinée chaque année, notamment en tenant compte de nos échanges réguliers avec nos parties-prenantes. Elle met en exergue une dizaine de risques extra-financiers significatifs ; ils constituent autant d'engagements RSE dans lesquels U Enseigne adresse des politiques spécifiques de maîtrise des risques.

Par ailleurs, dans le cadre de notre démarche de vigilance, une cartographie des risques potentiels générés par les Produits U sur les droits humains, la santé et l'environnement a été réalisée en 2020 en s'appuyant sur les politiques mises en œuvre ces dernières années. Cette cartographie a mené à la création de groupes de travail visant à élaborer les process et actions permettant de répondre aux risques identifiés. Cette démarche, poursuivie depuis lors, est exposée plus en détail dans notre plan de vigilance disponible sur notre site magasins-u.com (<https://www.magasins-u.com/cooperative-u/rapport-rse>).

Environnementaux

Sociaux

Sociétaux

Domaines de risques significatifs Intitulé et description du risque

Déchets

Production de déchets inutiles

- Impact économique lié à la disponibilité des matières premières
- Gaspillage des ressources
- Contribution au dérèglement climatique
- Atteinte à la biodiversité
- Atteinte à l'acceptabilité de notre activité par nos parties-prenantes

Emission de GES et consommation d'énergie

Accroissement du réchauffement climatique

- Impact économique du coût et de la disponibilité de l'énergie pour nos activités
- Aggravation du dérèglement climatique
- Atteinte à l'acceptabilité de notre activité par nos parties-prenantes

Biodiversité

Atteinte à la biodiversité

- Mise en danger de nos approvisionnements en matières premières agricoles (disponibilité, coût)
- Menaces sur la qualité des produits alimentaires et la santé des consommateurs
- Surexploitation des ressources et des territoires
- Aggravation du dérèglement climatique

Bien-être animal

Détérioration de la qualité de vie des animaux d'élevage

- Souffrance animale dans son environnement d'élevage
- Atteinte à l'acceptabilité de notre activité par nos parties-prenantes

Engagement dans le projet collectif : cohésion et inclusion

Affaiblissement du collectif

- Perte d'envie de contribuer au projet d'entreprise, impact sur la performance
- Frein à la mise en œuvre de notre stratégie de modernisation
- Érosion de la culture d'entreprise
- Inégalité des chances pour les individus

Parcours professionnels

Perte de vitalité du corps social de l'entreprise

- Difficulté à attirer, conserver et développer les talents nécessaires pour mettre en œuvre notre stratégie
- Déficit d'employabilité des collaborateurs

Qualité de vie au travail

Détérioration des conditions de vie au travail

- Risque d'absentéisme, impact sur la performance, impact sur le bien-être des collaborateurs
- Dégradation des coûts liés à la prévention et à la protection sociale
- Manque d'attractivité de l'entreprise

Dynamique des territoires

Perte de dynamique des territoires

- Appauvrissement des territoires sur lesquels l'enseigne ancre son activité (emploi, pouvoir d'achat, dynamique d'investissement)
- Menaces sur la pérennité économique de nos partenaires d'affaires (filiales de production agricole et industriels français)
- Incohérence avec les valeurs fondatrices de la Coopérative
- Atteinte à l'acceptabilité de notre activité par nos parties-prenantes

Impacts sociaux et environnementaux des fournisseurs et sous-traitants

Dommages causés aux droits sociaux et environnementaux via la chaîne d'approvisionnement

- Atteinte aux droits humains fondamentaux, notamment les droits au travail
- Mise en danger de la réputation de l'enseigne

Marketing responsable

Développement d'une consommation sur-utilisatrice de ressources

- Perte de confiance de nos parties-prenantes dans la réalité des engagements de l'enseigne
- Perte de clientèle vs attentes sociétales en matière de développement durable
- Mise en danger de la réputation de l'enseigne
- Ralentissement des transformations sociétales nécessaires à un développement durable

Sécurité et santé des consommateurs

Mise en cause de la sécurité et de la santé des consommateurs

- Ethique, coût moral et humain
- Atteinte à la réputation de l'enseigne
- Impacts financiers (sanctions, perte de CA et de fidélité (insatisfaction Client), coût de gestion de crise, assurances...)
- Atteinte à la sécurité des consommateurs

Risques et opportunités

Engagements et objectifs associés

Réduire et valoriser les déchets

p.19

- Eco-concevoir nos produits et emballages
- Développer le réemploi et les modes de vente sans emballage
- Valoriser les déchets résiduels et développer l'économie circulaire
- Agir pour réduire le gaspillage

Réduire notre empreinte carbone

p.27

- Réduire les émissions de GES liées à notre offre Produits
- Réduire l'impact climatique du transport des marchandises
- Encourager les actions de performance énergétique des magasins et de nos sites logistiques

Soutenir les pratiques agricoles et d'élevage respectueuses de la biodiversité

p.32

- Soutenir les démarches d'agro-écologie
- Préserver les ressources

Soutenir les pratiques d'élevage respectueuses du bien-être animal

p.40

- Améliorer les conditions de vie, de transport et d'abattage des animaux d'élevage

Accompagner les changements et s'engager contre l'exclusion

p.45

- Lutter contre la discrimination à l'embauche
- Intégrer les Jeunes
- Promouvoir l'égalité Femmes/Hommes
- Accueillir le Handicap

Promouvoir l'ascenseur social et les possibilités d'évolutions

p.50

- Attirer les talents
- Adapter et développer les compétences
- Fidéliser les talents

Améliorer la qualité de vie au travail

p.55

- Mettre en oeuvre une organisation du travail efficace et facilitante
- Faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle
- Veiller à la santé et à la sécurité au travail
- Garantir une protection sociale de qualité et responsable

Etre acteur de la dynamique des territoires

p.61

- Privilégier l'origine France
- Être aux côtés des PME
- Accompagner les filières agricoles et d'élevage

Encourager les démarches RSE des fournisseurs et mener une démarche de vigilance sur nos chaînes d'approvisionnement

p.67

- Co-construire des plans de progrès avec nos fournisseurs
- Veiller aux conditions sociales de production
- Sensibiliser nos fournisseurs à leurs responsabilités sociétales et environnementales

Faciliter une consommation plus responsable

p.69

- Proposer une offre de produits et services comportant des bénéfices sociétaux
- Eclairer le consommateur dans ses choix

Assurer la sécurité des consommateurs et agir pour leur santé

p.71

- Assurer la sécurité des consommateurs
- Veiller à l'équilibre nutritionnel et à la santé des consommateurs

U engagé pour demain



Des commerçants impliqués localement

- > Etre reconnu comme un acteur clé de la vie locale
- > Soutenir des projets vertueux sur nos territoires



Une coopérative humainement engagée

- > S'engager contre l'exclusion
- > Promouvoir l'ascenseur social et les possibilités d'évolutions



Des acteurs du bien consommer, accessible à tous

- > Garantir des bons produits pour une meilleure alimentation
- > Privilégier la production de nos territoires
- > Moins gaspiller, jeter, utiliser
- > Proposer des Produits U engagés dans une démarche responsable et à moindre impact environnemental



Facilitateurs d'une consommation plus responsable

- > Accompagner nos clients par la pédagogie autour du mieux manger
- > Agir pour permettre aux clients de faire des actes citoyens à bas prix

3

Les politiques menées au regard de nos grands enjeux RSE

1. Enjeux environnementaux

2. Enjeux sociaux

3. Enjeux sociétaux



3.1

Enjeux environnementaux

- > Réduire et valoriser les déchets
- > Réduire notre empreinte carbone
- > Soutenir les pratiques agricoles et d'élevage respectueuses de la biodiversité
 - Soutenir les démarches d'agro-écologie
 - Préserver les ressources
- > Soutenir les pratiques d'élevage respectueuses du bien-être animal



RÉDUIRE ET VALORISER LES DÉCHETS

Notre enseigne met sur le marché chaque année quelque 2 milliards de produits du quotidien à la marque U. C'est pourquoi nous entendons agir pour réduire à la source et mieux gérer les déchets liés à notre activité, depuis la conception des produits à nos marques jusqu'à la gestion de leur fin de vie dans nos magasins comme chez nos clients.

Convaincus que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, nous visons en priorité à minimiser notre production de déchets - alimentaires et non alimentaires - et, pour les déchets inévitables, à favoriser leur valorisation dans des démarches d'économie circulaire.

Pour répondre au risque de production des déchets inutiles et de gaspillage, notre engagement se traduit en quatre grandes politiques :

- **Eco-concevoir nos produits et emballages**
- **Développer le réemploi et les modes de vente sans emballage**
- **Valoriser les déchets résiduels et développer l'économie circulaire**
- **Agir pour réduire le gaspillage**

Eco-concevoir nos produits et emballages

NOTRE POLITIQUE

Depuis plus de 10 ans, en collaboration avec nos fournisseurs, notre enseigne s'est engagée dans une démarche d'éco-conception de ses produits et emballages de manière à éviter la production de déchets à la source.

Il s'agit notamment de :

- **minimiser les emballages**

Tous les emballages de nos Produits U ont fait l'objet depuis plusieurs années de plans d'actions visant à réduire le sur-emballage; ces contraintes sont des incontournables du cahier des charges des Produits U. Le développement de notre offre Vrac ou sans emballage, la proposition de produits rechargeables et la recherche soutenue de solutions de réemploi contribuent également à cet effort de réduction.

- **prolonger la durée de vie des produits des produits alimentaires**

Pour nos produits alimentaires à marque U, nous portons au maximum les dates limites de consommation (DLC) autorisées et nos cahiers de charges intègrent l'étude systématique de l'allongement de la date de durabilité minimale (DDM) à qualité produit équivalente, voire de son retrait si celui-ci est réglementairement autorisé. En parallèle, nous nous engageons à améliorer la

bonne compréhension de ces délais de consommation par le consommateur (voir notre politique « Agir pour réduire le gaspillage » en page 24).

- **améliorer la réparabilité des produits non alimentaires**

Dans l'équipement de la maison, nous accompagnons le déploiement de l'affichage de l'indice de réparabilité des produits tel que prévu par la réglementation. Nous invitons les magasins U à proposer un service d'extension de garantie à 5 ans pour l'achat de produits GEM (Froid, Cuisson, Lavage) et TV.

Grâce à un service SAV accessible partout en France, nous facilitons la réparation des appareils électriques et limitons les mises au rebut inutiles (repérage de fausses pannes, par exemple).

L'organisation de notre service SAV a été optimisée en 2022 : en amont, un service d'assistance en visio améliore la qualité du diagnostic lors de la déclaration de panne par le consommateur et réduit le délai de prise en charge ; en aval, des stations de dépannage dédiées ont été mises en place pour réduire les délais de rendez-vous et de réparation. Un service de mise à disposition de pièces détachées est également proposé par un nombre croissant de magasins U. Nous intégrons la durabilité des produits dans nos choix de référencement et,

grâce au suivi des fréquences de pannes relevées par notre SAV, nous incitons nos fournisseurs défaillants à engager des démarches de progrès.

Notre politique s'étend à l'équipement des magasins : des fournisseurs de matériel reconditionné (chariots, mobiliers réfrigérés...) sont référencés par U Enseigne ; une bourse au matériel permet aux magasins de revendre ou d'acquérir du matériel de seconde main au sein du réseau U. Enfin, les nouveaux concepts de vente proposés par U Enseigne au réseau U s'accompagnent systématiquement de solutions de rénovation d'équipements existants (ou rétrofit).

- **prioriser l'utilisation de matières premières renouvelables ou développer l'utilisation de matières premières recyclées**

Nous privilégions systématiquement l'utilisation de matières premières renouvelables et le recours à des matières premières recyclées : utilisation de bois et/ou dérivés de bois issus en priorité de filière de recyclage, sinon issus de forêts gérées durablement (voir également notre politique de lutte contre la déforestation en page 35) et incorporation de plastiques recyclés.



• améliorer la recyclabilité de nos produits et emballages

Nous nous sommes engagés depuis plusieurs années à augmenter la part des emballages de nos Produits U compatibles avec les filières de recyclage. Nous privilégions les matériaux recyclables et l'absence de perturbateur de tri dans les emballages des produits à marque U. Nous nous engageons pour 2025 à ne plus mettre en marché de plastique n'ayant pas de filière de recyclage.

Après avoir porté nos efforts depuis plusieurs années sur le bois et ses dérivés, notre priorité est de poursuivre la **réduction de notre utilisation de plastiques**.

Si du fait de ses propriétés spécifiques, le plastique reste encore incontournable dans notre activité, nous avons le devoir de chercher à réduire son utilisation eu égard à ses multiples impacts environnementaux.

Nous sommes convaincus qu'une approche collective volontariste de l'ensemble des acteurs économiques est indispensable pour concevoir des solutions efficaces, économiquement viables, et pour faire évoluer les pratiques autour du plastique. Nous participons à différents groupes de travail ou échanges avec nos

partenaires publics et privés et nos fournisseurs. U Enseigne a ainsi pris une part active à la construction du Pacte National sur les emballages plastiques qu'elle a signé en février 2019 aux côtés des Pouvoirs publics, d'ONG et d'une dizaine d'industriels de l'agroalimentaire et distributeurs. Via des objectifs publics, nous nous engageons solidairement avec les signataires en particulier à :

- éliminer les emballages en plastique problématiques ou inutiles* d'ici 2025
- atteindre collectivement 60% d'emballages plastiques effectivement recyclés d'ici 2022
- incorporer en moyenne 30% de matières plastiques recyclées dans les emballages d'ici 2025
- éco-concevoir les emballages pour les rendre 100% réutilisables ou recyclables d'ici 2025

Depuis lors, une partie de ces objectifs ont trouvé leur place dans la loi Anti-Gaspillage et pour une Economie Circulaire (AGEC 2020) et le décret d'application dit « 3R » pour Réduction, Réemploi et Recyclage d'avril 2021. Celui-ci définit des objectifs pour la période 2021-2025, pour tendre vers la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040. Pour atteindre

ces objectifs, U Enseigne s'investit dans la recherche de solutions innovantes, notamment dans le but de réduire les plastiques à usage unique ou les substituer par des emballages en plastiques recyclables et de faciliter la mise en place de boucles d'économie circulaire. Ce dernier point fait l'objet d'une politique spécifique développée plus loin.

Pour mesurer nos progrès, nous suivons différents indicateurs à horizon 2025 : objectif de 30% de plastiques recyclés intégrés dans nos emballages, objectif de 100% de plastiques recyclables dans nos emballages et objectif de suppression des plastiques problématiques et inutiles.

*notamment : emballage non recyclable ou perturbant le recyclage, ou non réemployable, ou évitable, ou posant un risque pour l'homme, la santé ou l'environnement.

ACTIONS MENÉES EN 2022

- Conformément aux nouveaux attendus réglementaires, U Enseigne a préparé l'intégration de son offre d'articles de Sport et Loisirs, de Bricolage et Jardin, Jouets et Huiles minérales aux nouvelles filières à Responsabilité élargie des producteurs (REP) mises en place par les pouvoirs publics à partir du 01/01/2023.
- En 2022, U Enseigne a continué à agir sur l'ensemble des gammes de Produits U pour supprimer les plastiques, augmenter la part de recyclé dans les produits et emballages et améliorer leur recyclabilité. Pour illustrer ce travail de fond permanent, citons par exemple (chiffres extrapolés en année pleine) :

> Suppression/Réduction de plastiques

- U Enseigne recherche activement des alternatives au polystyrène, notamment via le recours à des nouveaux matériaux ou au développement du réemploi. Par exemple, des plateaux en bagasse de sucre de canne ont été référencés pour les rayons Traiteur et pour les plateaux Fruits de mer. Depuis fin 2022, U LOG mène des tests en vue du remplacement des caisses en polystyrène utilisées par nos fournisseurs des rayons Marée par des caisses plastique réemployables.

- Depuis 2021, nous remplaçons l'emballage plastique de nos gammes d'hygiène papier U Nature (papier toilette, essuie tout, mouchoirs...) par un emballage papier. En 2022, l'emballage plastique des couches et culottes bébé U Tout Petits Nature et le film de regroupement des étuis de mouchoirs individuels U Nature ont été supprimés et remplacés par un emballage papier recyclable certifié FSC. Au total, le changement d'emballage de ces gammes a permis d'économiser 37 tonnes de plastique sur deux ans.
- Depuis 2019, nous demandons à ce que les cintres livrés avec nos Produits U d'habillement soient mono-matière PP (Polypropylène) afin de faciliter leur recyclabilité ; collectés par U Eco Raison auprès des magasins, les cintres PP sont triés par notre fournisseur de cintres et réemployés par les fournisseurs/fabricants de Textile. Pour les cintres conservés par nos clients (chaussant, lingerie...), nous substituons progressivement les cintres plastiques par des cintres carton recyclables en déchets ménagers. Ainsi, tous les sous-vêtements femme U Collection vendus sur cintre sont vendus sur cintres carton depuis le printemps-été 2022. Ce changement génère une économie de 14 tonnes de plastique.



ACTIONS MENÉES EN 2022

> Utilisation de recyclé

- Dans l'équipement de la maison, la création d'une gamme complète de poubelles de ménage à la marque U fabriquée en France (9 références) comportant 92% à 98% de plastique recyclé génère une économie de 80 tonnes de matière vierge. La création d'une gamme de boîtes de rangement U (18 références) également à base de recyclé apporte une économie de 52 tonnes de plastique vierge.

- La part de plastique recyclé contenu dans le film d'emballage des papier-toilette et essuie-tout U (23 références) a été portée de 33% à 50%. Le plastique recyclé est majoritairement issu du recyclage des films plastiques souples provenant des entrepôts U. 170 tonnes de plastique vierge sont ainsi économisées.

- Toutes les bouteilles d'eau U, plates, gazeuses, nature ou aromatisées, intègrent désormais 25 ou 50% de rPET, économisant ainsi plus de 91 tonnes de matière vierge.

- L'intégration de recyclé dans l'emballage de 26 références de produits d'hygiène U (shampoings, crèmes lavantes...) permet d'économiser plus de 26 tonnes de plastique vierge en année pleine. L'intégration de 50% de recyclé dans les emballages de la gamme Beauté U Bio permet de réaliser une économie supplémentaire de plus de 5 tonnes.

> Recyclabilité

- Depuis juin 2022 U Enseigne remplace les films étirables en

PVC (polychlorure de vinyle), non recyclables, utilisés dans les rayons frais traditionnels des magasins par des films étirables à base de PP (Polypropylène) ou PE (Polyéthylène).

Ce remplacement a permis d'améliorer la recyclabilité de 196 tonnes de plastique.

- Deux références d'eau gazeuse U aromatisée sont passées en plastique PET clair pour une meilleure recyclabilité en centre de tri.

- En anticipation de la réglementation, toute la gamme des bouteilles d'eau à marque U bénéficie désormais d'un bouchon « solidaire » attaché pour éviter sa dispersion dans l'environnement et fiabiliser son recyclage.

- Avec sa gamme de café en capsules U Bio, U est la première enseigne à proposer des capsules en matériau à 99% biosourcé et directement compostables chez le consommateur.

- Afin d'améliorer la recyclabilité de nos emballages, nous poursuivons le remplacement des emballages en matériaux mixtes non recyclables par des monoplastiques recyclables. C'est le cas par exemple des actions menées en 2022 sur les sachets de 9 références de produits surgelés U (15 tonnes d'emballage plastique rendu recyclable), sur les sachets de céréales Petit déjeuner muesli U (3 références, 2 tonnes de plastique rendu recyclable) et sur les barquettes des tartare, sashimi et carpaccio de Saumon U des fjords (30 tonnes d'emballage plastique rendu recyclable).

RÉSULTATS & INDICATEURS



14%

de plastiques recyclés intégrés dans nos emballages*

vs objectif 30% en 2025

32%

de plastiques recyclables dans nos emballages*

vs objectif 100% en 2025

9%

de plastiques problématiques et inutiles restant à supprimer de nos emballages*

vs objectif 0% en 2025

* rapporté au volume d'emballages plastiques mis sur le marché dans l'année

232 tonnes

de plastique supprimées de nos emballages dans l'année

Fréquence de panne :

seuls 1,80%

des produits GEM/MEM/PEM*/ Multimédia vendus ont présenté une panne avérée durant la période de janvier 2021 à septembre 2022. (base : ventes 2021, données arrêtées à fin 09/2022)

* GEM : Gros électroménager, MEM/PEM : Moyen et Petit électroménager. Multimédia : informatique, imprimantes, image & son, consoles de jeux, téléphonie & objets connectés et accessoires s'y rapportant

Plus de

60 000

pièces détachées commandées par les magasins proposant le service

stable vs 2021

▶ Développer le réemploi et les modes de vente sans emballage

NOTRE POLITIQUE

Nous souhaitons mettre à disposition de nos clients des moyens pour basculer ensemble vers une consommation plus responsable. Pour réduire les déchets, nous encourageons de

nouveaux usages tels que l'achat en vrac ou sans emballage, la ré-emploi des emballages, la location, l'occasion...; nous les informons sur les bonnes pratiques de réduction de leurs déchets et en facilitons la collecte pour recyclage. Des éléments contribuant à cette

politique sont également présentés dans notre chapitre « Faciliter une consommation plus responsable » p.69.



Pour réduire les emballages et répondre aux attentes d'une partie de ses clients, U Enseigne teste et propose aux points de vente U des modes de **vente en vrac ou sans emballage** dans une variété croissante de catégories de produits.

Dans les rayons alimentaires, une offre de produits d'épicerie U Bio sans emballage est proposée aux magasins U. Celle-ci réunit à date une soixantaine de références à la marque U Bio dans cinq familles de produits. A fin 2022, 290 magasins U commercialisent une offre d'épicerie U Bio sans emballage.

Début 2022, une offre vrac Liquide (alimentaire, boissons, entretien, hygiène corporelle...) est venue compléter le catalogue des concepts de vente proposés par U Enseigne aux magasins.

Dès 2019, avant toute obligation réglementaire, U Enseigne a également mis à disposition des magasins U un kit de communication Client et un guide de bonnes pratiques en magasin pour faciliter l'utilisation des contenants apportés par les clients dans les rayons frais à la coupe (Boucherie, Charcuterie, Fromage...). Des sacs réutilisables U en coton 100% bio sont référencés pour la vente des fruits et légumes et des produits d'épicerie U Bio en vrac. En 2022, un guide de mise en œuvre a été mis à disposition des magasins pour leur permettre de proposer à leurs clients l'achat de contenants réutilisables pour un usage immédiat en rayons coupe et vrac libre-service (bocaux, boîtes en verre).

Hors rayons alimentaires, U Enseigne a mis à disposition des magasins U depuis 2017 un concept de vente de produits de maquillage de toutes marques vendus sans blisters. Depuis la rentrée scolaire 2019, U Enseigne propose également aux magasins la vente à l'unité sans emballage de produits de papeterie-écriture. Quelques 110 références sont concernées, dont plus de 60% remplacent des références précédemment vendues sous blister. A fin 2022, cette offre est déployée dans plus de 760 magasins U. Un service économique de recharge de cartouches d'impression en libre-service, le Bar à encres, est également proposé aux magasins depuis 2021.

U Enseigne poursuit le développement d'emballages rechargeables, notamment pour les Produits U de Droguerie-Hygiène et compte développer l'offre de Produits U réutilisables (tels que les films de conservation, les solutions lavables en hygiène bébé, hygiène féminine ou incontinence...)

U Enseigne s'investit fortement dans le développement du **réemploi des emballages**. Dès 2019, en signant le Pacte National sur les emballages plastiques, nous nous sommes engagés à tester et développer d'ici 2025 des modèles commerciaux de réutilisation, de réemploi et de vente en vrac. Et nous nous inscrivons activement dans la trajectoire nationale 2023-2027 visant à augmenter la part des emballages réemployés de 5% à 10%, telle que posé par la loi AGECE et son décret d'application d'avril 2021.

Pour mieux appréhender les enjeux complexes du réemploi et participer à la construction de solutions déployables à grande échelle, tant auprès de l'amont industriel que auprès des magasins et des consommateurs, nous initiations des expérimentations et nous associons à de nombreux travaux multipartites. U Enseigne a ainsi participé activement aux travaux menés par l'éco-organisme CITEO avec les distributeurs et les industriels pour le développement du réemploi en France (définition des standards d'emballages cibles, du futur modèle du réemploi industriel...).

Suite à l'expérimentation « Rapportez-moi » menée en 2021 dans un panel de magasins U autour de la récupération et du réemploi des emballages en verre, nous poursuivons notre recherche de solutions opérationnelles de réemploi des emballages en collaboration avec des fournisseurs de Produits U et de marques nationales et des industriels du réemploi (collecteurs, centres de lavage ...). En parallèle, nous recherchons des solutions d'emballages réemployables innovantes pour les produits directement préemballés en magasins (rayons Traiteur ou Boucherie par exemple).

Pour mieux accompagner ces changements de pratiques auprès du consommateur, U Enseigne est partenaire du projet expérimental

de « Retail4Change » mené par la Professeure Florence Feenstra-Pourot, responsable du développement de la formation continue à CentraleSupelec et chercheuse en économie circulaire. Cette recherche vise à explorer sur le terrain la question de la mobilisation et de l'adhésion du consommateur-citoyen au réemploi et à lever les freins pour un engagement concret et durable. Enfin, l'enseigne U a été retenue en 2022 comme l'une des deux enseignes partenaires du programme européen pour la recherche et l'innovation « Horizon Europe R3Pack ». Réunissant un consortium d'une vingtaine d'acteurs sur 3 ans, ce programme vise à faciliter le passage à l'échelle sur deux thèmes : la mise en marché d'emballages innovants à base de fibres, en substitution des plastiques, et le déploiement d'un schéma européen viable de réemploi.

Menées de bout en bout, de l'industriel au consommateur, en passant par la logistique, les partenaires, prestataires et nos magasins, l'ensemble de ces expérimentations, dont le démarrage est prévu en 2023, permettront d'évaluer différents scénarios pratiques de réemploi et, à leur terme, de proposer à nos clients, partenaires et magasins un dispositif optimal.

Ces dernières années, U LOG a significativement déployé le réemploi des emballages industriels et commerciaux (palettes, rolls...) utilisés par les entrepôts U pour les produits qu'ils livrent aux magasins U.

U Enseigne encourage également nos fournisseurs au réemploi de leurs propres emballages logistiques.

Une fois livrés, les magasins U renvoient sur les plateformes logistiques U LOG les emballages en vue d'être réemployés pour de prochaines livraisons.

A compter de 2023, nous évaluerons les avancées de notre politique via l'évolution du taux de réemploi des emballages que nous mettons sur le marché.



ACTIONS MENÉES EN 2022

- Depuis 2022, une offre vrac Liquide (alimentaire, boissons, entretien, hygiène corporelle...) est proposée aux magasins. Un guide de mise en œuvre leur a été diffusé début 2022.
- Notre référencement permanent Lingerie compte désormais 4 références de culottes menstruelles U réutilisables.
- Pour atteindre ses objectifs de réemploi et, plus largement, pour accompagner le marché dans sa mutation, U Enseigne a ouvert plusieurs groupes de travail multipartites avec l'objectif de mener des expérimentations à taille réelle en 2023 (voir plus haut dans l'exposé de notre politique)

RÉSULTATS & INDICATEURS



Taux de réemploi des emballages :
en construction pour 2023

▶ Valoriser les déchets résiduels et développer l'économie circulaire

NOTRE POLITIQUE

U Enseigne vise en premier lieu à prévenir la production de déchets liés à son activité. Pour les déchets résiduels, notre objectif est de revaloriser la matière de tous les déchets de nos magasins et entrepôts logistiques par l'intermédiaire d'utilisateurs locaux ou français, idéalement eux-mêmes fournisseurs de produits pour les magasins U. A cette fin, nous menons régulièrement des projets d'économie circulaire conjointement avec les industriels fournisseurs de produits U et leurs partenaires d'emballage.

Depuis 2008, U LOG a ainsi mis en place une activité dédiée, U Eco Raison, qui traite les déchets recyclables des entrepôts et des magasins U en métropole, qu'il collecte, trie et revalorise. A date, neuf matières sont concernées : cartons, papiers, plastiques souples, plastique dur, palettes bois, polystyrène expansé, aluminium, cintres plastiques et, depuis 2021, les paillettes PET provenant des déchets de bouteilles plastiques collectés par les magasins auprès de leurs clients. Les déchets sont massifiés dans nos centres de regroupement pour être revendus à des recycleurs ou directement à des fournisseurs de l'enseigne U susceptibles de les incorporer à nos produits et emballages. L'objectif de U Eco Raison est de déployer un même niveau de service pour les magasins métropolitains et de continuer à développer les matières récupérées. A noter, U Eco Raison collecte également les déchets cartons, plastiques souples

et paillettes PET des magasins U des Antilles et de Guyane.

Depuis la mise en place de U Eco Raison, U Enseigne et U LOG accompagnent les magasins U dans la mise en place de bonnes pratiques de gestion et de tri de leurs déchets afin d'en maximiser la valorisation. Ces recommandations font l'objet d'un « Guide de Gestion des déchets » qui regroupe l'ensemble des solutions de management des déchets en point de vente : réduction des déchets, organisation et optimisation du tri, outil de pilotage, moyens de formation.

Nous élargissons notre démarche d'économie circulaire aux déchets de nos clients. Nous développons ainsi depuis 2017 la collecte de bouteilles en plastique PET auprès de nos clients ; la matière collectée est orientée prioritairement dans la fabrication des emballages des Produits U. Une 9^{ème} filière nationale

a été créée en 2021 par U Eco Raison pour collecter et valoriser les paillettes PET ainsi recueillies.

Quatre boucles d'économie circulaire « fermées » ont été mises en place ces dernières années. Une part des films plastiques souples PE collectés dans nos entrepôts et dans nos magasins est réutilisée dans la fabrication des sacs poubelles U, de l'emballage de notre gamme de Terreau U et dans la production des films d'emballage de nos essuie-tout et papiers-toilette U. Une part des plastiques PET collectés auprès de nos clients est réorientée dans la fabrication des bouteilles de jus de fruits U.

Nous mesurons l'avancement de cette politique via l'évolution du volume des matières valorisées par U Eco Raison et via la part des films plastiques souples issus des entrepôts et des magasins que nous valorisons dans l'emballage des Produits U.

ACTIONS MENÉES EN 2022

- U Enseigne propose aux magasins U l'installation de bornes de collecte des bouteilles en plastiques PET (RVM - Reverse Vending Machines). Elles permettent aux consommateurs de déposer leurs bouteilles plastiques pour recyclage en échange de bons d'achat ou de dons à des associations financés par le magasin. A fin 2022, 100 magasins U disposent de ces machines de collecte ; 565 tonnes de PET ont ainsi été recueillies (contre 208 tonnes en 2021) et plus de 277 k€ de bons d'achat ou dons ont été financés par les magasins équipés (contre 105 k€ en 2021). Avec cette boucle d'économie circulaire, nous visons à terme à couvrir les besoins en PET de notre principal fabricant de jus de fruits U dont les bouteilles contiennent jusqu'à 50% de recyclé.
- L'amélioration de la qualité des films plastiques collectés dans nos entrepôts a permis de porter la part de matière recyclée entrant dans l'emballage de nos papier-toilette U et essuie-tout U de 33% à 50%. Ce sont ainsi 170 tonnes de plastique vierge économisées.



RÉSULTATS & INDICATEURS

117 394 tonnes

de matières valorisées par U Eco Raison
(origine entrepôts et magasins, hors déchets Clients)**-3% vs 2021**

7%

des films plastiques souples issus des entrepôts et
des magasins valorisés dans l'emballage des Produits U**vs 16% en 2021**

277 k€

de bons d'achat financés par les magasins pour encourager
le recyclage de bouteilles PET par les consommateurs

565 tonnes

de plastique PET collecté auprès de nos clients via des
points de collecte en magasins

► Agir pour réduire le gaspillage

NOTRE POLITIQUE

Lutter contre le gaspillage, c'est bien sûr un intérêt économique partagé par les consommateurs, les distributeurs et les industriels, les territoires, c'est aussi un enjeu de préservation des ressources (éviter de consommer inutilement des ressources - matières premières, eau, énergie, travail...) ainsi qu'un impératif éthique dans des contextes de crise économique, de précarité, d'exclusion. C'est aussi une dimension forte de nos valeurs de marque.

Comme évoqué plus haut, notre politique de lutte contre le gaspillage passe en amont par l'éco-conception de nos produits U, la prolongation de leur durée de vie, la mise en place de boucles d'économies circulaires... En aval, la promotion de pratiques anti-gaspillage, aussi bien auprès de nos magasins et entrepôts que de nos clients, complète notre démarche. Ainsi, U Enseigne s'est engagée dès 2013 dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le Groupement est signataire du Pacte National de lutte contre le gaspillage alimentaire (2014) et du Pacte sur les dates de consommation (2020). Nous faisons nôtre l'objectif collectif de diminuer par deux le gaspillage alimentaire en France d'ici à 2025 et intégrons les produits non alimentaires marchands à nos actions.

Dans notre structure coopérative, la réduction du gaspillage repose essentiellement sur les actions

réalisées en magasins. Aussi, dès 2014, U Enseigne s'est mobilisée pour fournir aux magasins U une palette toujours plus large de moyens d'action. Un guide opérationnel aide les magasins à prioriser leurs actions, met à leur disposition l'information et les conseils nécessaires à la mise en place d'actions anti gaspillage et recense les bonnes pratiques ayant fait leurs preuves au sein du réseau. Les magasins U sont invités à agir graduellement sur différents leviers :

- 1) sensibiliser leurs collaborateurs à la question du gaspillage
- 2) optimiser la gestion des rayons pour un meilleur ajustement des stocks et commandes aux ventes
- 3) accélérer l'écoulement des produits menacés de gaspillage - par exemple via des réductions de prix de vente sur des produits alimentaires à courte date de consommation
- 4) orienter les produits résiduels consommables vers le don

Pour déployer et enrichir cette boîte à outils, nous sensibilisons, informons et mobilisons tout au long de l'année quelque 500 correspondants anti gaspi dans notre réseau (référénts Qualité et/ou dons en magasins & Responsables Qualité en Entrepôts logistiques) via notamment la diffusion de newsletters et l'animation de clubs d'échanges réguliers.

Nous améliorons régulièrement les outils mis à disposition des magasins, qu'il s'agisse de prévention et de réduction

à la source (gestion des assortiments, gestion des dates de commercialisation, gestion des stocks et des rayons) ou de solutions de déstockage et de revalorisation (réductions de prix au consommateur, dons, transformation...)

Pour faciliter les opérations de dons alimentaires des magasins U à des associations caritatives, une convention de partenariat a été passée avec la Banque Alimentaire. Les magasins sont également orientés vers les antennes locales des 12 associations caritatives d'envergure nationale habilitées par le Gouvernement à distribuer de l'aide alimentaire. Depuis janvier 2018, ce dispositif est régulièrement complété par des accords de U Enseigne avec de nouveaux intermédiaires facilitateurs de dons tels que Phénix ou Comerso et, depuis avril 2020, U est partenaire de la Plateforme Solidarité Association mise en place à l'occasion de la crise sanitaire. Des partenariats locaux mis en place par les magasins avec des acteurs de la lutte contre le gaspillage et la précarité sur leur territoire viennent compléter ce dispositif national.

Des solutions de vente de paniers-surprises à prix réduit composés d'inventus du jour qui n'ont pas pu être donnés sont également proposées aux magasins. A fin 2022, près de 600 magasins sont partenaires des réseaux Too Good To Go et Phénix, avec un total de plus de 751 000 paniers vendus en 2022.



Le montant des démarques réalisées par les magasins pour accélérer la vente des produits menacés de gaspillage et la valeur des dons faits aux associations caritatives nous permettent, entre autres, de mesurer l'impact de cette politique.

U Enseigne aide les magasins à renforcer la visibilité de leurs rayons anti gaspi et à faciliter le parcours d'achat du client. Les magasins U disposent d'un dispositif de vente complet articulé autour du message « Mon Geste Zéro Gaspi », qui facilite le repérage des produits en fin de vie en rayons et valorise le geste d'achat auprès du client, tant pour les invendus alimentaires que non alimentaires.

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC 2020) a posé la création d'un label national « anti-gaspillage alimentaire » destiné à distinguer les entreprises s'investissant dans la lutte contre le gaspillage. Sous l'égide des pouvoirs publics, U Enseigne s'est particulièrement investie dans la construction collective des critères de ce nouveau label en animant un groupe de travail réunissant grossistes, distributeurs et artisans des métiers de bouche sur ce sujet. Validé en octobre 2022, ce label d'application volontaire sera proposé aux magasins U dès sa publication en 2023.

En parallèle de ces recommandations magasins, nous veillons à informer, aider et inciter nos clients à réduire leurs déchets alimentaires et à les valoriser. Engagés en 2020 dans le Pacte sur les Dates de Consommation, nous souhaitons participer à une évolution des comportements des consommateurs par une meilleure information et pédagogie autour des différents types de délais de consommation (DLC, DDM). Le dispositif « Mon Geste Zéro Gaspi » en magasin participe à cet effort, ainsi que les actions de sensibilisation ciblées sur le gaspillage alimentaire régulièrement menées sur les réseaux sociaux de l'enseigne tout au long de l'année.

U Enseigne propose aux magasins U la mise en place, pour leurs clients, de bornes de collecte d'équipements électriques et électroniques, piles et lampes usagées pour recyclage,

ainsi que l'organisation régulière de collectes de produits d'équipement usagés auprès de leurs clients - par exemple : textile, électroménager, TV, cartables.

Enfin, nous travaillons à renforcer la lutte contre le gaspillage dans nos activités d'approvisionnement et de logistique, qu'il s'agisse de

valoriser les déchets alimentaires non commercialisables ou non consommables en entrepôts ou de mieux déployer les bonnes pratiques de gestion. Un guide de bonnes pratiques ciblées, à l'instar de celui destiné à nos magasins, sera diffusé en 2023.

ACTIONS MENÉES EN 2022

> Actions menées auprès des magasins

- U Enseigne a proposé aux magasins le nouveau dispositif de vente « Mon Geste Zéro Gaspi » : en magasin, un ensemble d'affichages signés de ce message facilitent, pour le consommateur, le repérage des produits menacés de gaspillage en rayons, le sensibilisent aux bonnes pratiques de consommation et l'invitent à s'impliquer dans cette démarche vertueuse. Il permet au magasin de faire connaître à ses clients les solutions anti-gaspillage qu'il propose (vente à prix réduit, vente de paniers surprises, dons à des associations, vente ou don pour l'alimentation animale...). Son déploiement s'accompagne d'un rappel des outils de prévention du gaspillage mis à disposition des magasins.
- Le programme de Form'Actions pOP (Performance et Organisation des Points de vente), lancé depuis 2020 auprès des collaborateurs des magasins, s'est poursuivi en 2022 : l'un de ses objectifs est d'optimiser la gestion des rayons en amont (stocks, commandes...) et d'éviter la génération de gaspillage.
- Le guide de gestion des déchets en magasin, établi en 2021 a été complété d'un guide des bonnes pratiques anti-gaspillage et déployé auprès du réseau U.
- U Enseigne a continué à participer activement à la construction du label national « anti-gaspillage alimentaire » prévu par la loi AGEC. Validée nationalement en octobre 2022, cette labellisation volontaire sera proposée aux magasins U dès sa publication, prévue début 2023.

> Actions de sensibilisation menées auprès de nos clients

- Sous la signature « Mon Geste Zéro Gaspi » (voir au-dessus), nous informons et sensibilisons nos clients à la lutte contre le gaspillage (meilleure compréhension des dates de consommation par exemple) et nous facilitons et valorisons l'achat de produits à date de consommation courte. Ainsi, nous nous efforçons de changer la perception de l'achat anti-gaspi et d'en faire un geste positif, utile et engagé.
- Améliorer la bonne compréhension des délais de consommation des produits par le consommateur est un levier important de réduction du gaspillage domestique. En complément de la date de durabilité minimale (DDM), il a été décidé de mentionner progressivement un libellé plus explicite sur les packagings des produits U concernés.
- L'information sur l'indice de réparabilité associé aux produits d'équipements électriques et électroniques a été intégrée dans les solutions d'étiquetage proposées aux magasins, afin d'en faciliter et fiabiliser le déploiement auprès des consommateurs. Cet indice réglementaire, également relayé sur CoursesU.com, permet à date d'informer le consommateur du niveau de réparabilité dans 5 types de produits : lave-linge frontal, télévision, ordinateur portable, smartphone, tondeuse et robot à gazon électrique.
- U Enseigne relaye de nombreux temps forts organisés à l'échelle nationale (semaine de réduction des déchets, journée anti-gaspi, campagne de collecte de la banque alimentaire...) et décline à ces occasions des campagnes de sensibilisation au gaspillage auprès du grand public, en magasins, sur le site e-commerce CoursesU.com, sur les réseaux sociaux.



RÉSULTATS & INDICATEURS

**32 millions €**de dons à des associations caritatives réalisés
par les magasins U déclarants**+19% vs 2021****dont 83% de dons alimentaires****131 millions €**de démarque financés par les magasins U qui pratiquent
des réductions de prix sur les produits à DLC courte**+24% vs 2021****2 704 tonnes**de déchets d'équipements électriques et électroniques,
piles, lampes et cartouches d'encre usagées collectées auprès
de nos clients**2,3 millions €**de dons réalisés par U Enseigne
(en produits alimentaires, non alimentaires)**dont 91% de dons alimentaires**



RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE CARBONE

Transport, industrie, agriculture, bâtiments, production d'énergie sont aux premiers rangs des activités émettrices de gaz à effet de serre (GES) en France. Toutes participent à notre chaîne de valeur. Entreprise-citoyenne, U Enseigne entend prendre sa pleine part dans l'atténuation du changement climatique et réduire les émissions de GES liées à son activité. Donneurs d'ordres auprès de nombreux fournisseurs et prestataires pour la fourniture et le transport des produits que nous commercialisons, nous souhaitons impulser les meilleures pratiques chez nos partenaires. Et en tant que conseil auprès des Associés du Groupement, nous les orientons vers l'amélioration de la performance énergétique de leur magasin.

Pour répondre au risque d'accroissement du réchauffement climatique, nous agissons sur trois axes :

- Réduire les émissions de GES liées à notre offre Produits
- Réduire l'impact climatique du transport des marchandises
- Encourager les actions de performance énergétique des magasins et de nos sites logistiques

U Enseigne mène depuis plus de 10 ans des politiques de développement durable qui nous ont permis d'agir progressivement sur des postes d'émissions de notre empreinte carbone, tels que le choix de démarches agro-écologiques, la lutte contre la déforestation importée ou la réduction des émissions liées au transport. Nous accompagnons également de longue date les Associés vers l'amélioration de la performance énergétique de leurs magasins.

Depuis 2011, U Enseigne réalise le bilan des émissions de gaz à effet de serre de ses activités sur les scopes 1 (émissions directes) et 2 (émissions indirectes liées à la consommation d'énergie). Ces dernières années, le périmètre de mesure de son scope 3 (autres émissions indirectes) a été progressivement étoffé. Et, en 2022, nous avons évalué le bilan carbone de U Enseigne sur l'ensemble des scopes 1, 2 et des postes significatifs du scope 3. Après avoir ainsi identifié nos postes à enjeux, nous travaillons à la construction d'une trajectoire basée sur l'approche Science-Based Targets, qui nous permettra d'inscrire U Enseigne dans les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. L'évolution de nos émissions de gaz à effet de serre, et notamment l'écart par rapport à la trajectoire fixée, sera le marqueur de l'avancée de l'Enseigne sur cette thématique.

▶ Réduire les émissions de GES liées à notre offre Produits

NOTRE POLITIQUE

L'intégration des produits vendus à nos clients à la mesure de notre scope 3 a permis de mettre en exergue la part prépondérante qu'ils représentent dans nos émissions carbone (97%). Extraction et production des matières premières, fabrication, conditionnement, transport, consommation et fin de vie sont autant d'étapes du cycle de vie de nos produits qui sont sources d'émissions de gaz à effet de serre.

Identifier les leviers de réduction des émissions et les mettre en œuvre dans notre offre de produits est donc essentiel pour baisser de manière significative nos émissions globales. Notre ambition, validée par le Comité Stratégique du Groupement en 2022, est de limiter l'empreinte carbone des filières qui génèrent le plus d'impact sur le changement climatique.

Nos efforts porteront notamment dès 2023 sur les points suivants :

- dans le cadre des plans de progrès construits avec nos fournisseurs, accompagner l'amont agricole vers une modification des pratiques agricoles et d'élevage permettant de limiter l'impact carbone des produits alimentaires
- rechercher des leviers pour diminuer l'empreinte carbone d'une sélection de produits à marque U en remplaçant les protéines animales par d'autres ingrédients moins émissifs (comme les protéines végétales).
- mobiliser nos fournisseurs en 2023 autour des enjeux climatiques.

Réduire l'impact des GES liés à notre offre produits est une tâche complexe qui nécessitera à terme une connaissance fine des chaînes de valeur amont et de leurs impacts carbone, tant pour nos Produits U que pour les produits

de marques nationales que nous commercialisons.

Pour s'engager dans la démarche, nous avons fait le choix de travailler prioritairement sur les catégories de produits les plus émissives - les produits laitiers et carnés - et, en leur sein, sur notre offre de produits à marque U. En effet, en tant que donneurs d'ordre sur les produits à notre marque, nous maîtrisons nos cahiers des charges et pouvons disposer d'une meilleure connaissance de nos chaînes d'approvisionnement.

Le suivi de cette politique se fera à travers un indicateur de performance en cours d'élaboration.



ACTIONS MENÉES EN 2022

- L'analyse menée en 2021 et actualisée en 2022 montre que les produits carnés et laitiers sont prépondérants dans notre empreinte carbone. De premiers groupes de travail exploratoires seront ouverts en 2023 sur ces deux catégories de produits avec l'objectif de définir des plans d'actions et des indicateurs de pilotage en 2023.
U Enseigne a sensibilisé ses équipes Produit de la filière laitière aux enjeux climatiques afin de leur permettre de mieux appréhender les impacts de cette problématique et d'identifier les leviers à activer dans leur activité, aussi bien en termes de réduction des émissions que d'adaptation au changement climatique. A l'issue de cette première étape, plusieurs chantiers seront ouverts en 2023 pour affiner les évaluations par catégories de produits, puis élaborer et déployer des plans d'actions ciblés.
- Avec le développement régulier de la gamme de produits U sous démarche Bleu-Blanc-Coeur (+13% depuis 2020), nous encourageons des pratiques d'élevage favorables à l'amélioration du bilan carbone de la production. En effet, la démarche Bleu-Blanc-Coeur, qui introduit notamment du lin dans le fourrage des bovins, contribue à limiter la fermentation entérique, émettrice de méthane. La méthode de réduction des émissions de GES liée à la démarche Bleu-Blanc-Coeur est certifiée Label BasCarbone.
- Nous continuons à augmenter le périmètre de mesure de nos émissions du scope 3 (achats de services, import, export, tracts...) afin d'identifier d'éventuels nouveaux postes significatifs.

Réduire l'impact climatique du transport des marchandises

NOTRE POLITIQUE

U LOG s'est engagée dès 2010 dans l'optimisation de sa chaîne logistique avec l'objectif de réduire les émissions de GES par tonne transportée. Notre politique porte sur :

- l'optimisation des distances parcourues
- l'amélioration du taux de remplissage des camions
- la recherche de technologies de motorisation à moindre impact environnemental

Après avoir porté son action sur l'optimisation des tournées vers les magasins et sur un meilleur chargement des camions via des équipements type remorques semi à barres permettant de charger deux niveaux de palettes, U LOG continue à optimiser les trajets-retours des magasins vers ses entrepôts. Ceux-ci permettent d'ores et déjà le retour régulier sur entrepôts des emballages magasins pour valorisation par U Eco Raison. La mise en place de synergies de moyens entre sites proches (entrepôts Sec/entrepôts Frais) contribue également depuis 2019 à la politique de réduction des kilomètres parcourus à vide. U LOG développe le fret réalisé pour le compte des fournisseurs de U Enseigne. Nous profitons ainsi des trajets-retours de la flotte

en provenance des magasins vers les entrepôts pour procéder à des enlèvements de marchandises auprès de fournisseurs à proximité, ce qui évite les retours à vide de camions et améliore le bilan carbone global de ses prestations au volume transporté.

Second axe de la politique de U LOG : faire évoluer les véhicules vers des technologies à moindre impact environnemental. Les transporteurs sont contractuellement incités à moderniser leur parc routier au profit de motorisations plus économes (norme Eurotech 6 à date) ou à énergie alternative (gaz, biocarburants...). Cette exigence s'accompagne d'une contractualisation pluriannuelle à même de faciliter les investissements de nos prestataires.

U LOG déploie le Gaz Naturel pour Véhicule (GNV), notamment pour la desserte des ZFE-m (Zone à Faible Émission Mobilité), et s'investit activement auprès des collectivités locales et des fournisseurs de gaz dans la création de stations multi énergies dans l'ensemble des territoires afin de soutenir le déploiement à grande échelle du GNV. Notre objectif est que tous nos sites logistiques disposent d'une station gaz à moins de 20 km d'ici fin 2025. Huit plateformes gaz inter-opérables avec l'ensemble de

l'Union européenne sont déployées à fin 2022. Néanmoins, les tensions observées sur le prix du gaz depuis 2021 et le manque de disponibilité de véhicules sur le marché pèsent sur le rythme de réalisation des projets et le déploiement de la flotte. De fait, les projets de créations de stations gaz prévus en 2022 ne se sont pas concrétisés.

En collaboration avec ses partenaires transporteurs, U LOG recherche et expérimente des technologies alternatives aux énergies fossiles telles que l'usage de biocarburants, la motorisation électrique ou hybride hydrogène/électrique ou le recours à l'azote pour la production de froid.

La Loi Orientation des Mobilités (LOM) impose des règles de circulation plus strictes pour les poids lourds dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Afin d'approvisionner les magasins U des grandes métropoles se situant à plus de 100 km de nos entrepôts, U LOG déploie des Plateformes de Distribution Urbaines (PDU) qui permettent de regrouper les flux en provenance des entrepôts régionaux et de les répartir ensuite vers les magasins U de l'agglomération via des porteurs à gaz GNC multi-température (Gaz Naturel Comprimé). Outre un moindre impact CO₂, cette



optimisation des flux contribue à la réduction des pollutions sonores et à la décongestion du trafic en zones urbaines en regroupant différentes catégories de produits (frais, ambiant, surgelés) dans un seul véhicule de livraison multi-température. A fin 2022, quatre Plateformes de Distribution Urbaines sont en exploitation à Alfortville, Nice, Lille et Lyon.

Fidèle à sa vocation d'enseigne des territoires et convaincue de l'efficacité des synergies locales, U Enseigne souhaite également être partenaire des grandes agglomérations qui s'engagent dans un plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) et U LOG participe régulièrement à des échanges avec les métropoles. Des partenariats sont activés avec Montpellier Méditerranée Métropole et avec Rennes Métropole depuis 2018 et avec la région Grand Est depuis 2020. Une expérimentation est lancée depuis mai 2019 avec la ville de Nantes concernant des plages horaires aménagées pour les livraisons urbaines.

Depuis 2020, U LOG développe la mise en place de liaisons en fret multimodal rail-route : trois grands axes sont opérationnels (Lille-Marseille, Lyon-Rennes, St Quentin Fallavier-Bourg Achard). L'ouverture d'une 4^{ème} liaison (Lille-Rennes) est prévue en 2023. Les échanges en vue de nouveaux projets sont appelés à se poursuivre, par exemple sur l'axe Nantes-Marseille.

Outre les bénéfices attendus en termes de réduction d'émissions de GES, cette politique contribue également à la réduction des émissions de polluants atmosphériques.

Le déploiement de cette politique est suivi via l'évolution de deux indicateurs : les émissions de GES par tonne transportée et les émissions de GES par m³ transporté vers les magasins U.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Les tensions internationales sur le marché de l'énergie ont pesé tout au long de l'année sur l'ensemble des acteurs logistiques et ont conduit à temporiser certaines de nos actions. En particulier, le renchérissement du prix du gaz nous a contraint à suspendre le déploiement de nos moyens de transport au gaz, tant pour la flotte que pour le développement de nouvelles stations gaz.

Malgré tout, nous maintenons nos lignes de conduite pour un transport moins émissif de GES :

- 100% des tracteurs et porteurs routiers diesel utilisés par nos prestataires pour le transport amont et pour les livraisons aux points de vente sont à la norme Eurotech 6 et 25% sont désormais réalisés avec des motorisations à moindre impact environnemental (GNV, biocarburant B100).
- avec nos partenaires transporteurs, nous poursuivons nos expérimentations sur des technologies moins émissives (test de remorques réfrigérées à l'azote, inscription à des programmes expérimentaux de motorisation à l'hydrogène) ainsi que sur les moteurs frigos électriques en lieu et place du GNR (gazole non routier).

Pour concrétiser ses objectifs, U LOG s'est engagée en octobre 2020 dans le Programme EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement) et dans son dispositif FRET 21, avec l'objectif de mesurer le gain carbone lié à la mise en place et le suivi d'actions ciblées, le fret multimodal, le déploiement d'une flotte de véhicule GNV entre autres. A la fin de l'engagement, une réduction des émissions de CO₂ transport de 5,32% a été enregistrée sur l'année 2022, en ligne avec notre engagement FRET 21. Fort de ces résultats, U LOG souhaite poursuivre la démarche et renouveler début 2023 son engagement dans ce dispositif pour une nouvelle période de trois ans.

Le trafic en fret multimodal rail-route s'intensifie sur les trois grands axes ouverts depuis 2020 (Lille-Marseille, Lyon-Rennes, St Quentin Fallavier-Bourg Achard). Sur la période 2020-2022, l'équivalent de 2 881 camions sur route a ainsi été évité.

U LOG a investi dans la mise en place d'un logiciel dédié à la gestion du transport. Grâce aux outils de reporting intégrés à ce nouvel outil, dont la mise en œuvre est prévue en 2023 et 2024, U LOG renforce ses moyens de pilotage, notamment en matière de bilan carbone.

RÉSULTATS & INDICATEURS



18,08 kg eq.CO₂
émis par tonne transportée
+6% vs 2021

9 kg eq.CO₂
émis par m³ transporté vers les magasins U
+5% vs 2021

100%

des tracteurs et porteurs routiers diesel à la norme Eurotech 6

119 véhicules
de transport GNV

86%

de remplissage des camions de livraison vers les magasins



► Encourager les actions de performance énergétique des magasins et de nos sites logistiques

NOTRE POLITIQUE

> Vis-à-vis des magasins du réseau U

Conseil auprès des Associés, U Enseigne les sensibilise et les accompagne dans la transition énergétique et l'amélioration de la performance énergétique de leur point de vente. Via la mise à disposition de guides thématiques sur un intranet dédié, l'envoi de newsletters hebdomadaires, des webinaires, elle les éclaire sur la réglementation, leur apporte les informations et recommandations utiles et, s'ils le souhaitent, les accompagne dans leurs projets.

Un guide de la construction est ainsi mis à disposition via l'intranet du Groupement ; il rassemble les préconisations de l'Enseigne tant en matière de création de bâti, d'aménagement du site commercial que de modernisation de l'existant. Portant sur la façon de concevoir et de traiter les projets, ces recommandations visent à assurer une bonne maîtrise de la qualité du bâtiment et de ses équipements techniques (production de froid, d'eau chaude, gestion de l'électricité, du photovoltaïque, climatisation, chauffage...), tant en termes d'impact environnemental, de sécurité que de confort pour les travailleurs et les usagers du site. Elles sont communiquées aux maîtres d'œuvre et architectes référencés pour le réseau. U Enseigne fournit également aux Associés des contrats-cadres pour sécuriser leur relation avec leur maître d'œuvre, y compris pour les ventes et baux en cours d'achèvement. Par ailleurs, des équipes dédiées de la Coopérative U Enseigne en régions accompagnent les Associés qui le souhaitent.

U Enseigne préconise aux Associés de réaliser l'audit énergétique de leur installation. Cette première étape permet d'identifier les leviers d'amélioration adaptés à leur point de vente et d'établir un plan d'action en cohérence avec les objectifs de la loi ELAN et du décret tertiaire. Parmi les solutions

proposées, les Associés trouvent des recommandations pratiques concernant le froid commercial (fermeture des meubles froid, choix de fluides frigorigènes moins émissifs de GES...), l'éclairage (éclairage LED, apport d'éclairage naturel...), le chauffage, la ventilation, la climatisation et le développement d'installations photovoltaïques en propre. La mise en place d'une plateforme de management de l'énergie, entrée en phase pilote en 2022, viendra compléter ce dispositif en 2023 : elle facilitera, pour les Associés qui le souhaitent, le suivi et le pilotage de leur consommation énergétique (électricité et gaz). Les données recueillies permettront également à U Enseigne d'orienter l'accompagnement des points de vente.

Devant le risque de pénuries d'approvisionnement électrique annoncées par le gouvernement pour l'hiver 2022-2023, le Groupement U et plusieurs Distributeurs alimentaires avec le soutien des fédérations du commerce se sont entendus en juillet 2022 sur un protocole pour baisser la consommation électrique des magasins. Les engagements de « sobriété énergétique » ont porté sur :

- des mesures de réduction des consommations d'énergie à appliquer à partir du 15/10/2022
- des mesures d'urgence dictées par l'Autorité régulatrice en cas de « Pic critique »

U Enseigne a fourni aux Associés U plusieurs guides pratiques pour les mobiliser et les accompagner sur ces deux axes et est allée à leur rencontre sur ces thèmes lors de réunions locales. Outre une sensibilisation à la sobriété énergétique, ces échanges ont également été l'occasion de renforcer l'information des Associés sur les attendus de la loi ELAN et du décret tertiaire.

U Enseigne joue également un rôle actif et incitatif auprès des Associés en les accompagnant, avec une équipe dédiée interne, dans leurs démarches d'obtention de certificats d'économie d'énergie.

Dès 2018, le Groupement U s'est engagé sur la voie du développement des équipements photovoltaïques, en priorité à fin d'autoconsommation. Avec la signature du plan gouvernemental « Place au soleil » en 2018, nous sommes engagés à mener des études de faisabilité dans 200 magasins U à horizon 2022, à systématiser ce type d'étude à la création d'un magasin ou d'un entrepôt, à développer des projets d'énergie solaire d'ici 2025 sur les bâtiments ou ombrières dans 200 magasins et à installer des bornes de recharges pour véhicules électriques dans 200 magasins d'ici 2025. Sur ce dernier point, l'objectif a été porté en 2020 à 2000 points de charges installés sur les parkings des magasins U d'ici fin 2021. Cet objectif n'ayant pas été réalisé, U Enseigne a continué d'inciter les Associés sur ce thème via la diffusion de dossiers de recommandations régulièrement actualisés et, à fin 2022, 1601 points de charge avaient pu être installés.

> Concernant nos sites logistiques

U LOG est depuis plusieurs années mobilisée sur l'amélioration de la performance énergétique de ses bâtiments avec la rénovation des systèmes de production de froid, la généralisation des éclairages LED ou encore l'optimisation des puissances des équipements utilisés. Ces investissements ont permis de réduire de 26 % notre consommation d'électricité au colis sur les cinq dernières années. Depuis 2016, tous les entrepôts frais U LOG ont eu des optimisations de leur production de froid, notamment avec le recours à des gaz réfrigérants respectueux de l'environnement (ammoniac, CO₂).

Ces investissements s'accompagnent d'efforts de sobriété dans l'exploitation au quotidien des sites ; en 2022, U LOG a engagé chacun de ses sites dans un plan de lutte contre le gaspillage énergétique.

U LOG s'inscrit ainsi dans les objectifs de la loi ELAN et du décret tertiaire pour une réduction de la consommation énergétique de



ses sites de 40 % d'ici 2030, puis de 50 % en 2040 et de 60 % en 2050.

Fin 2022, la plupart de nos sites s'inscrivent déjà dans leur objectif de 2030 et des investissements sont engagés dans les sites qui ne s'inscrivent pas encore dans cette trajectoire.

U LOG entend accélérer ses investissements dans la production d'énergie photovoltaïque pour autoconsommation. Nous prioriserons dans le déploiement du photovoltaïque les entrepôts frais, les plus consommateurs d'énergie. Après le site d'Agen qui a été équipé d'ombrières sur parking en 2022, cinq autres chantiers sont prévus à court-terme.

L'ensemble de ces politiques est suivi au travers de trois indicateurs : l'évolution des kWh consommés par colis expédié vers les magasins, le nombre d'études de faisabilité d'installations photovoltaïques en magasins depuis 2018 (objectif 200 à fin 2022), le nombre d'installations photovoltaïques réalisées ou en cours de réalisation (objectif 200 à fin 2025).

ACTIONS MENÉES EN 2022

> Vis-à-vis des magasins du réseau U

- Entré en vigueur le 1er octobre 2019, le décret tertiaire, issu de la loi ELAN, oblige les locataires et/ou propriétaires de bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² à réduire leur consommation d'énergie de 40% à horizon 2030. Pour faciliter leur 1^{ère} déclaration des consommations énergétiques de leur magasin, U Enseigne a mis à disposition des Associés concernés un dossier d'information et des outils d'aide.
- Avec l'appui d'équipes-conseil internes U en régions, un accès simplifié à des prestataires techniques externes référencés et un guide de bonnes pratiques publié dès 2018, U Enseigne continue à accompagner les Associés dans leurs projets d'installations photovoltaïques.

> Concernant nos sites logistiques

- L'extension du site de Nantes Atlantique, livrée en 2022, intègre une toiture recouverte de panneaux photovoltaïques dont l'énergie produite est réinjectée dans le réseau.
- L'équipement de la toiture et en ombrières photovoltaïques de l'entrepôt d'Agen a été engagé en 2022 pour une mise en service prévue en 2023.
- Dans chacun des sites, U LOG a mobilisé ses collaborateurs sur un plan de chasse au gaspillage d'énergies, avec de nombreux leviers d'actions identifiés : éclairage, climatisation/chauffage, récepteurs électriques, production de froid des sites Frais, ajustement des contrats d'énergie au plus près des besoins de puissance...
- Le déploiement de la LED sur nos entrepôts atteint un taux d'équipement de 91%.

RÉSULTATS & INDICATEURS

0,14 kWh

consommés par colis expédié

stable vs 2021

308 études

de faisabilité d'installations photovoltaïques en magasins réalisées depuis 2018

vs objectif 200 en 2022

187

installations photovoltaïques

réalisées ou en cours de réalisation* depuis 2018

vs objectif 200 en 2025

1 116 T.eq CO₂

évités annuellement grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques*

* au cumul à fin 2022, en nombre de sites magasins et entrepôts logistiques





SOUTENIR LES PRATIQUES AGRICOLES ET D'ÉLEVAGE RESPECTUEUSES DE LA BIODIVERSITÉ

Les produits agricoles et d'élevage sont une part essentielle de notre activité commerciale, qu'il s'agisse de produits bruts U ou des ingrédients de nos Produits U. Acheteur de produits bruts, initiateur de contrats de filières tripartites, U Enseigne est un acteur majeur de la chaîne de valorisation des matières premières agricoles en France.

Soucieux de contribuer à enrayer et inverser la perte de la biodiversité, nous sommes conscients que la préservation et la reconstruction des écosystèmes, la promotion de modes d'exploitation durables des ressources sont indispensables à la pérennité de nos approvisionnements, à la qualité de nos produits alimentaires et à la santé des consommateurs.

Pour répondre au risque d'atteinte à la biodiversité, nos engagements se déclinent en priorité sur deux axes:

- soutenir les démarches d'agro-écologie auprès de nos fournisseurs
- préserver les ressources

► Soutenir les démarches d'agro-écologie

NOTRE POLITIQUE

Fruits, légumes, céréales, vigne sont des matières premières essentielles à notre activité. Orienter nos filières d'approvisionnement en matières premières d'origine végétale vers des modes de culture plus responsables et soutenir la transition des modèles agricoles sont donc aux premiers rangs de nos engagements pour préserver la biodiversité.

Pour nos Produits U issus de ces filières, nous menons auprès de nos fournisseurs une politique de contractualisation dans la durée qui tient compte des coûts de production et prévoit des engagements de volume pluriannuels. En sécurisant la relation commerciale avec nos partenaires, nous prenons en compte le temps agricole, l'approche de chacun, et nous les aidons à engager des transformations de leurs modes de production : Bio, agro-écologie, culture raisonnée...

Notre politique s'applique aux produits bruts et aux produits transformés à la marque U dès que l'ingrédient majoritaire du produit est un fruit ou un légume.

Nos exigences, assorties de plans de progrès, se matérialisent via nos démarches Filières U (voir également notre politique Accompagner les filières agricoles et d'élevage page 64) et les cahiers des charges des Produits U.

Le choix de privilégier l'origine France dans le sourcing de nos fruits et légumes bruts U (hors agrumes et poivrons à date) contribue à une meilleure connaissance et maîtrise de nos filières d'approvisionnement et facilite la co-construction avec nos fournisseurs. Les avancements de nos partenaires Filières U sur ces plans de progrès co-construits sont régulièrement et conjointement évalués, notamment au moment des bilans de campagnes, via des indicateurs de pilotage contractualisés.

Dès la fin des années 2000, nous avons choisi de fixer dans nos cahiers des charges des exigences sur les résidus de produits phytosanitaires (liste de résidus interdits, taux et nombre de résidus plus exigeants que la réglementation). Nourris par nos échanges réguliers avec le monde agricole, nous sommes aujourd'hui convaincus de la nécessité de prendre en compte la dynamique globale des écosystèmes de production.

C'est pourquoi nous considérons depuis 2020 la certification environnementale niveau 2 comme un socle agro-écologique minimal et nous engageons les fournisseurs et les exploitations agricoles de nos Filières U à atteindre la certification "Haute Valeur Environnementale" (niveau 3 option A ou B). Et au-delà de la certification HVE 3, notre ambition est d'encourager

fournisseurs et agriculteurs à s'engager, toujours via des plans de progrès ou des accords tripartites dans la durée, vers des démarches agro-écologiques plus poussées reconnues par l'Enseigne concernant :

- le maintien de sols vivants
- la réduction de l'empreinte environnementale de l'exploitation
- la réduction et à la valorisation des déchets issus de la production agricole

A cet effet, nous sélectionnons et actualisons régulièrement une liste de démarches, certifications et labels que nous reconnaissons comme garants du respect de nos exigences et sur lesquelles nos fournisseurs peuvent s'appuyer : label bio, démarches Bleu-Blanc-Coeur, Culture Raisonnée Contrôlée (CRC), Nouvelle Agriculture, certifications de bonnes pratiques agricoles (GLOBALG.A.P., Agri Confiance), charte Demain la Terre... Depuis 2007, U Enseigne est engagée dans la démarche Bleu-Blanc-Coeur. En s'appuyant sur des cultures de protéagineux (lin, pois, luzerne, féveroles...) majoritairement produits en France pour améliorer la qualité nutritionnelle de l'alimentation animale, la démarche Bleu-Blanc-Coeur contribue à la diversification des cultures, à la protection des sols et au renouvellement de la biodiversité.



U Enseigne a fait le choix de développer sous cette démarche des gammes entières de produits (œufs, bœuf, porc, charcuterie de porc, volaille, lait en bouteille, ultra-frais). Avec l'intégration de 24 références supplémentaires en 2022, l'offre Produits U compte 286 références issues de la démarche Bleu-Blanc-Cœur.

U Enseigne s'est également engagée en 2018 comme membre fondateur dans le mouvement « Pour une Agriculture du Vivant ». Avec ce collectif, U Enseigne s'implique aux côtés de producteurs, d'experts et d'entreprises agro-alimentaires pour la promotion

d'une transition agricole vers l'agro-écologie. Cette transition part de sols régénérés et place le respect du vivant comme un moteur de la transformation.

Pour déployer sa politique, U Enseigne forme les acteurs de chaque métier concerné dans le Groupement aux principes de l'agro-écologie : acheteurs, responsables qualité, approvisionneurs, agréeurs, fonctions conseils auprès des magasins,...

Nous suivons le bon déploiement de notre politique agro-écologique au travers de plusieurs indicateurs : part des produits Bio dans notre offre totale et dans notre offre

alimentaire à la marque U, évolution du nombre de Filières U contractualisées en Fruits et légumes & Céréales et engagées dans des plans de progrès agro-écologiques, objectifs de 100% de nos fournisseurs de fruits et légumes U certifiés HVE en 2030 (et 100% des vins U certifiés HVE en 2024) et de 100% des produits U provenant des filières animales U issus de la filière Bleu-Blanc-Cœur. ou portent un signe officiel de qualité (AOP, IGP, Label Rouge, Bio...). Outre leurs bénéfiques en termes de biodiversité, ces politiques contribuent également à nos efforts de lutte contre le dérèglement climatique.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Dans le contexte de crise qui a prévalu en 2022, le dispositif des contrats Filières U a joué un rôle d'amortisseur auprès des producteurs dont la rémunération a pu être revalorisée pour prendre en compte l'augmentation des coûts de production ; il a permis de préserver les filières d'approvisionnement U et de maintenir le cap de notre politique, avec de nouvelles Filières U engagées pour 2022-2023.

> Bio

Dans un contexte marché de déconsommation des produits bio, U Enseigne conserve une part d'offre stable avec 8,5% de références bio dans l'ensemble de son offre (hors Bazar et Textile) et de 16% dans son offre alimentaire à marque U.

La certification BIO de U Enseigne pour les produits alimentaires a été renouvelée avec succès.

U Enseigne enrichit et optimise ses gammes de produits à la marque U Bio - certifiée AB pour les produits alimentaires et Cosmos Organic pour les produits cosmétiques. Citons par exemple en 2022 :

- 12 nouvelles références Ultra-Frais U Bio sont venues s'ajouter aux 46 références existantes (yaourts, desserts laitiers, fromage blanc...).
- En boulangerie traditionnelle, la contractualisation d'une nouvelle filière blé Bio U nationale et le lancement de la baguette tradition U Bio régionale fabriquée à partir de blé Bio d'Ile de France.
- La création d'une gamme de 9 références de fruits secs U Bio (dattes, amandes...)
- La création de 2 nouvelles références dans la gamme de charcuterie U Bio, issue de notre partenariat avec Les Porcs Bio de France.
- Créée en 2018, la gamme U Bio Beauté, fabriquée en France, certifiée Cosmos Organic et composée à 99% d'ingrédients naturels, est désormais porteuse de la mention « Végan » qui garantit l'absence de toute matière animale ou d'origine animale dans les formules, process de fabrication et tests (hormis les sticks lèvres qui contiennent de la cire d'abeille). Les tubes et flacons sont composés à 50% de matériaux recyclés.

RÉSULTATS & INDICATEURS

> BIO



8,5%

d'offre Bio sur l'offre totale de l'enseigne (hors Bazar et Textile)

-0,3 pt vs 2021

16%

des produits alimentaires à la marque U sont certifiés Bio

stable vs 2021

17%

des Produits U en hygiène et parfumerie sont certifiés Bio



ACTIONS MENÉES EN 2022

> Autres démarches agro-écologiques et Filières U

- U Enseigne s'assure du déploiement de la certification HVE auprès de ses partenaires producteurs : à fin 2022, 46% des exploitations de nos fournisseurs de fruits et légumes frais U et 100% des vins à marque U sont certifiés HVE (hors vins effervescents et vins bio).
- 100% des farines de blé utilisées en boulangerie-viennoiserie-pâtisserie traditionnelle bénéficient depuis 2020 du label CRC (Culture Raisonnée Contrôlée) ou du label Bio. U Enseigne travaille à la conversion en farines durables (CRC ou Nouvelle Agriculture) des farines conventionnelles utilisées dans les Produits U de consommation quotidienne contenant plus de 30% de farine, tels que farine de ménage, produits de panification, biscuits... En 2022, U Enseigne a ainsi contractualisé en blé durable Filière U (CRC ou Nouvelle Agriculture) 6 nouvelles références de farine de ménage U, dont la plus courante la farine en sachet de 1kg.
- Filières U : avec un cahier des charges assorti de plans de progrès, un engagement sur la durée et une rémunération qui tient compte des coûts de production, la contractualisation en Filière U concrétise nos engagements réciproques avec l'amont agricole (producteurs en contrat direct, organisations de producteurs ou coopératives). Parmi les nouvelles Filières U contractualisées en 2022, citons :
 - En fruits et légumes, 3 filières régionales en Carotte ont été créées (Carotte des Landes de Gascogne, Carotte de Normandie, Carottes du Val de Saône).
 - Concernant les céréales, l'ensemble du blé utilisé pour la fabrication de la gamme de Boulangerie U est 100% Filière U depuis 2021 : blés cultivés en France, traçabilité garantie, culture raisonnée, sans traitement après récolte, pratiques agricoles favorables à la biodiversité notamment via l'application des cahiers des charges CRC et Label Rouge. U Enseigne déploie parallèlement depuis 2020 des filières Blé régionales : 4 nouvelles Filières ont été mises en place pour la production des farines utilisées pour la fabrication des baguettes de tradition régionales en rayon Boulangerie traditionnelle des magasins U (blé Pays de Loire, blé Bio d'Ile de France, blé des Alpes, blé Sud).
 - Dans la filière fleurs, les filières U Muguet et Pivoines ont été contractualisées.

RÉSULTATS & INDICATEURS

> AUTRES DÉMARCHES AGRO-ÉCOLOGIQUES ET FILIÈRES U



18

Filières U Fruits et légumes & Céréales origine France

+6 vs 2021

100%

des Produits U provenant des filières animales U sont issus de la filière Bleu-Blanc-Coeur ou portent un signe officiel de qualité (AOP, IGP, Label Rouge, Bio...)

stable vs 2021

46%

des exploitations de notre portefeuille de fournisseurs en fruits et légumes U (hors Bio) sont certifiées HVE

Objectif 100% en 2030

100%

des références de vins U certifiées HVE (hors vins effervescents et vins bio)

Objectif 100% en 2024

28%

des Produits U* éligibles ont été basculés en farine durable (CRC ou Nouvelle Agriculture)

* Epicerie, Surgelés, Produits frais en libre-service et contenant plus de 30% de farine de blé



Préserver les ressources

Les écosystèmes et leur biodiversité rendent des services indispensables à la vie : matières premières (alimentation, eau, énergie, matériaux), régulation du climat et de risques environnementaux ou sanitaires, fourniture de biens immatériels.

Les produits issus de l'agriculture et de l'élevage entrent dans une part majeure de notre activité, qu'il s'agisse de produits bruts U ou des ingrédients de nos Produits U.

Nous sommes donc particulièrement attentifs à préserver les ressources, notamment s'agissant des matières premières agricoles (bois, soja, huile de palme, ressources halieutiques...) dont les modes d'exploitation menacent des régions à la biodiversité particulièrement fragile et peuvent porter atteinte aux droits humains des populations locales.

Pour répondre à ces risques d'atteinte à la biodiversité, nous agissons sur deux axes :

- **lutter contre la déforestation dans les filières végétales et bois hors France (déforestation importée)**
- **préserver les produits de la mer**

Lutter contre la déforestation importée

NOTRE POLITIQUE

Pour la fabrication et l'emballage des Produits U, U Enseigne recourt à des matières premières qui peuvent contribuer à la déforestation et au dérèglement d'écosystèmes essentiels, notamment dans les pays tropicaux. Dans le cadre de notre devoir de vigilance, nous veillons également à prévenir les atteintes aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité de personnes, qui pourraient être générées par l'exploitation de ces ressources.

Eu égard aux produits que nous commercialisons, nous avons dès 2010 concentré nos efforts sur les matières premières les plus impactantes, dont la production est généralement associée à la déforestation : bois et dérivés du bois, huile de palme, soja, puis cacao et café en 2019, filières sur lesquelles nous sommes engagés dans une démarche volontaire pour assainir notre chaîne d'approvisionnement et limiter notre impact.

Notre démarche procède en deux temps :

1. Chaque fois que possible, nous supprimons de nos produits les composants qui menacent les ressources forestières concernées ou nous favorisons l'utilisation de matières recyclées.

2. Sur la partie résiduelle pour laquelle il n'existe pas d'alternative, nous tendons à utiliser des composants ou ingrédients dont le moindre impact environnemental est contrôlé et certifié par des labels, certificats ou démarches responsables reconnues sur lesquelles nous sommes en échanges réguliers avec nos parties-prenantes. Nos efforts se portent actuellement sur le renforcement de la traçabilité de nos approvisionnements et nous suivons avec attention les démarches portées via la Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée.

Pour ce faire, nous menons des politiques ciblées par matière première :

• Bois & dérivés du bois

Après avoir mis en place une procédure RBUE (Règlement sur le Bois de l'Union Européenne en 2013) pour s'assurer de la légalité du bois, U Enseigne s'engage dès 2015 à ce que tous ses produits et emballages à base de bois et de dérivés de bois vierges soient issus de forêts gérées durablement.

Nous requérons ainsi de nos fournisseurs de bois et de ses dérivés le label FSC (Forest Stewardship Council) ou la

certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) renforcées, au cas par cas, par une analyse de risques multicritères portant sur l'origine du bois.

Nous veillons à ce que plus de 80% des volumes de bois et dérivés de bois utilisés pour nos produits et emballages primaires, ainsi que pour nos prospectus commerciaux, soient issus de forêts gérées durablement ou de matériaux recyclés.

ACTIONS MENÉES EN 2022

> Bois et dérivés

98% des prospectus commerciaux produits par U Enseigne sont réalisés en papier issu de recyclage ou de forêts gérées durablement. Ce mode de communication est très prégnant dans notre univers commercial. Toutefois, nous sommes conscients de ses impacts environnementaux et souhaitons en réduire son usage. U Enseigne met à la disposition des magasins les moyens leur permettant de limiter l'impression de catalogues papier au profit d'une consultation en ligne et d'accompagner leurs clients dans leur choix (voir également notre politique Faciliter une consommation plus responsable p.69).



• Soja

Nous utilisons annuellement environ 35 000 tonnes de soja.

Le soja est une composante majeure de l'alimentation des animaux d'élevage. Dès 2012, nous avons effectué un état des lieux des produits les plus contributeurs à notre empreinte soja et identifié les catégories prioritaires suivantes : produits où l'alimentation animale a une part prépondérante et où les volumes de produits vendus sont les plus importants, à savoir les produits bruts (boucherie, volaille, œufs) et les produits dérivés constitués d'au minimum 50% de ceux-ci (charcuterie...).

Au regard de cette cartographie, dans la lignée de la Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée, nous avons formalisé une feuille de route 2020-2030 basée autour de trois axes :

- l'origine France des produits des filières animales pour une meilleure maîtrise des pratiques d'élevage
- la recherche prioritaire d'alternatives protéiques (légumineuses, lin, soja, féverole etc) en substitution au soja/maïs dans l'alimentation animale
- la relocalisation de la culture de protéines sur le territoire européen, et idéalement français, afin de disposer d'approvisionnements plus proches et mieux traçables.

Notre objectif est d'atteindre 100% d'approvisionnements durables en 2025 pour le soja utilisé dans l'alimentation des animaux destinés aux catégories de produits U suivantes : boucherie volaille, charcuterie à la coupe et en libre-service, charcuterie de volaille en libre-service, œufs, lait, saumon.

Nous travaillons de manière collaborative avec l'ensemble des filières animales qui utilisent du soja, ainsi qu'avec les principaux acteurs de la filière (éleveurs, fournisseurs, fabricants d'alimentation animale, importateurs de soja).

Nous sommes engagés au sein de la plateforme collaborative française pour l'alimentation durable des animaux d'élevage

(DURALIM). Début 2018, les entreprises signataires se sont engagées à garantir la durabilité de leurs approvisionnements en matières premières produites en France et importées. Leur ambition est d'atteindre, au plus tard en 2025, 100% d'approvisionnements durables, avec un objectif zéro déforestation.

Depuis 2020, U Enseigne et les principaux distributeurs français se sont engagés dans un manifeste commun qui vise à fédérer un maximum d'acteurs (industriels, fabricants d'aliments, importateurs, pouvoirs publics...) autour de mêmes engagements, afin d'entraîner le marché vers un soja responsable. Nous contribuons ainsi à un groupe de travail animé par Earthworm Foundation pour mettre en place des mesures collectives afin de lutter contre la déforestation et la conversion des écosystèmes convertis à la culture du soja après le 1^{er} janvier 2020 en Amazonie et particulièrement de la région du Cerrado au Brésil, pour la production de soja importé en France. L'un des objectifs est d'agir collectivement auprès des grands importateurs de soja pour renforcer la transparence

et l'évaluation de la filière. Pour mobiliser nos fournisseurs en amont, une charte d'engagement volontaire est venue compléter nos contrats.

Autre volet de notre démarche : pour répondre à notre trajectoire 2030, nous mettons en place des plans de progrès avec nos fournisseurs, avec l'ambition de relocaliser la production de protéines végétales et de développer l'autonomie protéique française. Nous orientons préférentiellement nos fournisseurs vers le cahier des charges Bleu-Blanc-Cœur qui contribue entre autres à limiter le soja dans l'alimentation animale. Respecter la Charte Bleu-Blanc-Cœur est depuis 2017 un des socles de nos exigences pour tous les Produits U d'origine animale. Ont ainsi été développées des gammes complètes U Bleu-Blanc-Cœur dans les filières animales à forts enjeux de consommation : œufs, bœuf, porc, charcuterie de porc, volaille, lait en bouteille, ultra-frais.

Le déploiement de cette politique est suivi via le pourcentage de soja durable utilisé dans nos produits à marque U (objectif : 100% à fin 2024).

ACTIONS MENÉES EN 2022

> Soja

- Dans le cadre du groupe de travail multidistributeurs Earthworm, la méthodologie Zéro Déforestation ni Conversion (ZDC) a été mise en œuvre dans des démarches pilotes : grâce à la coopération de l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement, elle permet de s'assurer, avant expédition, que le soja importé ne provient pas de zones déforestées ou converties après le 01/01/2020. Deux cargos en provenance du Brésil ont ainsi été certifiés ZDC avant débarquement dans les ports français.

Pour impliquer les fournisseurs dans ces démarches et leur présenter les outils à disposition, un webinaire de sensibilisation a été mené avec Earthworm Foundation auprès de quelque 150 industriels utilisateurs de soja.

- Avec le déploiement continu de la démarche Bleu-Blanc-Cœur sur ses produits, U Enseigne contribue à la réduction du soja importé dans l'alimentation animale.
- Avec la collaboration de notre fournisseur Terrena, afin de limiter la dépendance de la France et des éleveurs à des sources protéiques extérieures (exemple du soja brésilien), nous encourageons les éleveurs à augmenter leur autonomie protéique et alimentaire. Pour ce faire, ceux-ci peuvent s'aider de ressources produites sur l'exploitation et/ou s'approvisionner localement.
- Dans le cadre du projet porté par le territoire Arnoult-Lucérat en Charente-Maritime autour de la préservation de la qualité de l'eau, U Enseigne s'est engagée dans le développement d'une filière soja locale pour la production d'une partie des œufs U Label Rouge.



• Huile de palme

U Enseigne consomme via la production de ses produits à marque propre environ 4 000 tonnes d'huile de palme par an.

Les propriétés de l'huile de palme en ont fait un composant courant des produits agroalimentaires transformés et des cosmétiques. Nous avons depuis 2009 choisi de diminuer le recours à l'huile de palme dans nos produits, jusqu'à en supprimer la présence dans tous les produits de nos gammes U Tout Petits, U Bio et U Saveurs, ainsi que dans de nombreux produits à marque U lorsque cela est techniquement possible.

Lorsque cette substitution n'est pas réalisable, nous nous engageons à ce que l'huile de palme résiduelle provienne d'une plantation qui est gérée et développée de manière responsable. Nous requérons de nos fournisseurs la Certification RSPO (Roundtable for Sustainable Palm Oil) Ségrégué (SG), ou a minima Balance de Masse (MB). Pour les produits dont l'huile de palme n'est pas encore certifiée RSPO SG ou MG, nous compensons l'utilisation d'ingrédients dérivés d'huile de palme non durables par l'achat de crédits RSPO, qui contribue au soutien de la production d'huile de palme plus durable. Notre objectif est d'augmenter la part d'huile de palme certifiée au détriment de l'huile de palme compensée.

La part d'huile de palme certifiée (SG ou MB) atteint 99% pour nos produits U alimentaires à fin 2022. Nous poursuivons nos efforts pour maintenir ce niveau et augmenter la part d'huile de palme certifiée dans nos produits U en droguerie parfumerie hygiène.

Plus encore, nous ambitionnons à terme que l'huile de palme que nous utilisons dans nos produits U contribue à la conservation des forêts et à l'amélioration des conditions de vie des populations des pays producteurs.

Un enjeu majeur de notre politique repose sur la transparence de notre chaîne d'approvisionnement : nous nous mobilisons pour obtenir les informations de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de nos fournisseurs jusqu'au premier importateur de l'huile de palme sur le marché européen et nous travaillons avec nos fournisseurs pour faire appliquer nos critères d'exigences pour une huile de palme responsable. C'est dans cet objectif que nous collaborons depuis 2020 avec le groupe de travail Distributeurs animé par Earthworm Foundation.

Le déploiement de cette politique est suivi via la part d'huile de palme certifiée et la part d'huile de palme compensée que nous mettons sur le marché.

• Cacao

U Enseigne consomme via la production de ses produits à marque propre environ 3 600 tonnes de cacao par an.

Nous avons formalisé notre politique Cacao en 2019. Pour ses produits alimentaires à marque U et pour les produits vendus au rayon boulangerie viennoiserie pâtisserie, U Enseigne s'engage sur l'utilisation d'un cacao traçable et responsable, garanti sans déforestation, respectueux des droits sociaux et économiques des producteurs et sans travail des enfants. Tous les produits à marque U contenant du cacao (hors extrait naturel et arôme naturel) satisferont à cette politique Filière d'ici 2025.

Dans cet objectif, nous engageons contractuellement

nos fournisseurs à respecter notre charte Cacao U. Par ailleurs, nous avons établi une liste de démarches et certifications que nous reconnaissons comme garantes du respect de nos exigences et sur lesquelles ils peuvent s'appuyer.

En 2021, U Enseigne s'est engagée dans l'Initiative Française pour un Cacao Durable qui réunit, aux côtés de l'Etat, des entreprises de l'industrie agro-alimentaire, des enseignes de distribution, des organisations de la société civile et des instituts de recherche. Les signataires s'engagent dans une collaboration pour des solutions durables en faveur de la cacaoculture dans les régions productrices, avec des objectifs à la fois sociaux, économiques et environnementaux : améliorer le revenu des cacaoculteurs et de leurs familles au plus tard d'ici à 2030,

ACTIONS MENÉES EN 2022

> Huile de palme

- Hormis ses plans d'actions propres, U Enseigne a poursuivi les travaux engagés en 2020 avec le groupe de partage multidistributeurs animé par Earthworm Foundation dans l'objectif d'agir collectivement auprès des grands groupes de trading d'huile de palme pour renforcer la traçabilité et l'évaluation de la filière. Les importateurs communs aux membres du groupe sont évalués chaque année. A la suite de cette analyse, le groupe engage un échange direct avec certains importateurs afin de partager les résultats et d'impulser des plans de progrès ciblés. Huit importateurs représentant 95% des volumes du groupe ont ainsi été collectivement sollicités en 2022.
- Exceptionnellement en 2022, U Enseigne n'a pas pu procéder à l'achat de crédits RSPO pour compenser la totalité des volumes d'huile de palme non certifiés utilisés dans l'année. Un plan d'action va être mis en place pour ré-augmenter la part d'huile de palme certifiée.

mettre fin au plus tard d'ici 2025 aux approvisionnements issus de zones déforestées après le 1^{er} janvier 2020, lutter et marquer des progrès contre le travail forcé et le travail des enfants d'ici à 2025 et l'émancipation des femmes au sein de la filière cacao.

Le déploiement de cette politique est suivi via le pourcentage de cacao durable utilisé dans nos produits à marque U (objectif : 100% en 2025).

ACTIONS MENÉES EN 2022

> Cacao

L'ensemble des gammes de chocolats de Noël à marque U (U, U Bio, U Saveurs) est désormais produite sans huile de palme et entièrement sous démarche Cacao.

**• Café**

U Enseigne consomme via la production de ses produits à marque propre environ 4 700 tonnes de café par an.

Notre action de lutte contre la déforestation s'est étendue à la filière Café en 2019. Nous nous engageons à une utilisation de matières brutes tracées et responsables, garanties sans déforestation, respectueuses des droits sociaux et économiques des producteurs et sans travail des enfants. Malgré le faible volume représenté par notre enseigne sur le marché mondial, U Enseigne a choisi de s'engager à travers cette politique d'approvisionnement et ainsi d'envoyer un signal fort aux autres parties prenantes de la filière café.

Progressivement, nous engageons contractuellement nos fournisseurs à respecter notre charte Café U. Comme pour le cacao, nous établissons une liste de démarches et certifications compatibles avec nos exigences et sur lesquelles nos fournisseurs peuvent s'appuyer.

En 2022, les tensions enregistrées sur les approvisionnements et le contexte inflationniste ont ralenti le déploiement de notre politique sur notre offre Café, démarche que nous comptons poursuivre à l'avenir.

Le déploiement de cette politique est suivi via le pourcentage de cacao durable utilisé dans nos produits à marque U (objectif en cours de définition).

RÉSULTATS & INDICATEURS**55%**

de soja durable utilisé dans nos produits à marque U, en tonnes

Objectif : 100% à fin 2024

Répartition de l'huile de palme que nous mettons sur le marché (en volume, hors carburants) :

57%

huile de palme certifiée*

-21 pts vs 2021**31%**

huile de palme compensée

+9 pts vs 2021**47%**

de cacao durable utilisé dans nos produits à marque U, en tonnes

Objectif : 100% à fin 2025**99%**

des volumes de bois et dérivés de bois utilisés pour nos produits U sont issus de forêts gérées durablement et de matériaux recyclés

98%

des prospectus commerciaux réalisés en papier issu de recyclage ou de forêts gérées durablement, en volumes de papier

24%

de café durable utilisé dans nos produits à marque U, en tonnes

*99% pour les seuls produits U alimentaires

Préserver les Produits de la mer**NOTRE POLITIQUE**

Les ressources marines constituent un des services vitaux rendus par les océans à l'homme. Avec la volonté d'éviter la surexploitation des ressources, notre démarche sur les Produits de la mer a pour objectif depuis 2012 de contribuer à une meilleure gestion des **ressources de la pêche** via une modulation de l'approvisionnement et de l'animation commerciale des différentes espèces, qu'il s'agisse de notre référencement Marée traditionnel ou des Produits U contenant au moins 50% de produits de la mer.

Nous actualisons en permanence notre évaluation par espèce et zone de pêche et nous engageons ainsi à :

- nous interdire la commercialisation de toutes les espèces évaluées « menacées ou à proscrire » ainsi que la promotion des espèces de poissons dont les stocks nécessitent d'être maîtrisés et renouvelés.
- promouvoir la diversité des espèces en proposant des espèces dont les stocks sont reconnus comme « abondants »
- privilégier les techniques de pêche les plus respectueuses

des stocks d'espèces et de l'environnement, et proscrire les techniques de pêche destructrices

- privilégier les certifications compatibles avec notre politique (telles que MSC ou Ecolabel)

Plus spécifiquement, le thon est une des espèces les plus pêchées mondialement dont les stocks sont surexploités et qui de plus fait l'objet de pratiques de pêche parfois opaques voire illégales. C'est pourquoi U Enseigne a ciblé une politique spécifique sur cette espèce, qu'il s'agisse du thon frais ou du thon en conserve à marque U. Nous sommes membres



du Tuna Protection Alliance. Cette association réunit depuis 2018 des acteurs du marché du thon en conserve (distributeurs, conserveries) avec l'ambition de proposer à la vente un thon responsable d'ici à 2025. Cet engagement collectif de la filière s'articule autour de trois grands objectifs : préserver la ressource, lutter contre la pêche illégale, respecter les droits des travailleurs. Les travaux portent notamment sur le développement d'outils de transparence et de monitoring de la filière. Depuis 2015, nous sommes engagés en faveur d'une pêche au thon sans dispositif de concentration de poissons dérivants, en privilégiant la pêche canne et ligne ainsi que le thon Listao dont tous les stocks à ce jour sont sains. Sur cette base, nous développons à présent des engagements visant à minimiser les impacts de notre Filière thon sur l'environnement et les hommes concernés par ces enjeux.

Considérant enfin que certaines espèces sont plus vulnérables lors de leur regroupement en période de reproduction, nous mettons en place à leur intention une mesure de conservation supplémentaire et nous interdisons leur commercialisation durant les périodes de frai (à date le bar, la sole commune, la plie commune (ou carrelet et la cardine).

Afin de limiter le risque d'épuisement des ressources sauvages issues de la pêche, l'**aquaculture** est une alternative d'approvisionnement en produits de la mer. Cependant, elle n'est pas sans poser de problématiques (risques biologiques et environnementaux, droits humains...). Aussi, l'orientation que nous avons prise consiste à privilégier les chaînes de fournisseurs certifiés pour leurs bonnes pratiques aquacoles (GlobalG.A.P., ASC ou équivalent) et à imposer des objectifs relatifs à la qualité de l'alimentation animale (sans OGM, sans Protéines Animales Transformées issues d'animaux terrestres) ainsi qu'à la maîtrise des antibiotiques en élevage. Par ailleurs, nous prenons en compte le risque social lié aux pays d'approvisionnement et déclenchons au besoin un audit social ICS (voir page 68) ou à défaut la reconnaissance d'une démarche ou audit portant sur les droits humains.

Cette politique de préservation des produits de la mer se matérialise par un plan de déploiement différencié par marques et catégories de produits.

Pour les produits issus de la pêche, nous nous engageons à réaliser une évaluation régulière des critères de durabilité de nos approvisionnements et à adapter notre offre commerciale à ces critères. Pour les produits U issus de l'aquaculture, notre objectif est de développer la part des produits certifiés ASC/GlobalGap/CIPA/BIO.

Enfin, nous souhaitons limiter les impacts négatifs de la **pêche minotière** sur la biodiversité. Ce type de pêche industrielle fournit des farines et huiles de poissons utilisées dans l'alimentation en aquaculture. A l'instar de notre démarche sur d'autres filières, nous choisissons d'agir collectivement pour rechercher des alternatives et transformer les pratiques. Nous sommes donc engagés au sein de deux instances en France, le CIPA (interprofession des acteurs de la pisciculture française) et le groupe de travail multidistributeurs AQUAFEED animé par Earthworm Foundation.

Cette politique est suivie au travers de l'évolution de trois indicateurs : le nombre de produits de la mer classés "à maîtrise nécessaire" suite à notre ré-évaluation annuelle, la part de produits de la mer U porteurs du label MSC ou équivalent, la part de Produits U issus d'aquaculture certifiés ASC/CIPA/GLOBALGAP/BIO.

RÉSULTATS & INDICATEURS



5 Produits de la mer U

classés « à maîtrise nécessaire » suite à notre ré-évaluation annuelle

vs 27 en 2021

45%

de Produits de la mer U porteurs du label MSC ou équivalent

+3 pts vs 2021

79% des Produits U

issus d'aquaculture sont certifiés ASC/CIPA/GLOBALGAP/BIO

+3 pts vs 2021

32 Produits de la mer U

font l'objet d'une démarche de préservation (certification, zones de pêche, méthode de pêche)

ACTIONS MENÉES EN 2022

- Pour les Produits U et les produits vendus au rayon Marée, U Enseigne réalise a minima tous les 3 ans une réévaluation scientifique des espèces ; celle-ci a été renouvelée en 2022. Nous effectuons ensuite annuellement une évaluation de l'ensemble des espèces commercialisées qui intègre notamment l'état des stocks des différentes espèces pêchées et des critères sociaux via la prise en compte de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)) et l'interdiction des pavillons non signataires de la convention internationale sur le travail maritime. Nous avons ainsi procédé à la mise à jour annuelle de la liste des espèces dont nous surveillons la commercialisation et nous l'avons communiquée aux magasins U pour application.
- U Enseigne a sensibilisé les équipes produits U contenant des produits de la mer (achat, qualité) aux risques sociaux dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Des pratiques d'évaluation des enjeux et des risques associés aux produits et fournisseurs ont été réfléchies et seront testées auprès de fournisseurs pilotes en 2023.
- Sous la marque U Saveurs, U Enseigne a mis en marché une nouvelle référence de crevettes cuites de Nouvelle-Calédonie issues d'une aquaculture durable.



SOUTENIR LES PRATIQUES D'ÉLEVAGE RESPECTUEUSES DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Compte tenu de la variété de produits alimentaires d'origine animale commercialisés par les magasins U (lait, œufs, viandes, produits élaborés,...), U Ensigne a conscience de sa responsabilité en matière de bien-être animal, tant auprès des consommateurs qu'auprès des filières d'élevage en amont. Elle est encouragée par l'attention accrue portée par la société à la cause animale. Pour répondre au risque de détérioration de la qualité de vie des animaux d'élevage, notre objectif est d'améliorer leurs conditions d'élevage, de transport et d'abattage. Outre une meilleure harmonie de l'animal avec son environnement, cette amélioration contribue à la qualité des produits finis et participe à l'avènement d'une agriculture respectueuse du vivant.

NOTRE POLITIQUE

Agir pour le bien-être des animaux d'élevage tout au long de leur vie est une exigence éthique et une condition essentielle pour la qualité de nos produits à marque U. Nous avons fait le choix d'être un acteur fort dans les échanges et initiatives sur ce sujet. La réglementation sanitaire fait partie du contrat de base de nos filières; nos plans de progrès sur le bien-être animal vont au-delà de celle-ci lorsqu'elle existe.

En référence aux cinq libertés de l'animal posées par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et en collaboration avec les différentes parties prenantes au sujet (producteurs, associations, experts vétérinaires, éthologue), nous avons construit et mettons en œuvre un plan d'action bien-être animal adapté à chacune des espèces que nous commercialisons. Nous avons également pris des engagements publics sur certaines espèces (Lapin, Poulet de chair, Poules pondeuses) pour affirmer ouvertement notre cheminement vers des élevages plus respectueux. U Ensigne travaille depuis 2017 à une meilleure prise en compte du bien-être animal en partenariat avec le CIWF (ONG internationale de référence spécialisée dans le domaine du bien-être des animaux d'élevage). Pour renforcer notre expertise et actualiser notre politique, notamment en fonction de l'évolution des attentes sociétales et des avancées scientifiques ou techniques, nous avons mis en place en 2017 un groupe de travail « bien-être animal » associant les équipes Produits et Qualité internes, des parties-

prenantes et des experts-conseils impliqués dans le sujet. Sous l'impulsion de ce groupe de travail, nous formons et sensibilisons au bien-être animal nos équipes Produits qui sont à l'interface avec les fournisseurs ou avec les magasins U acheteurs de produits issus de l'élevage.

Convaincus que les avancées liées au bien-être animal ne peuvent être effectives qu'en associant les différentes parties-prenantes, nous avons fait le choix d'être un acteur fort dans les échanges et initiatives sur ce sujet. U Ensigne contribue activement à la construction de référentiels techniques partagés permettant l'évaluation du bien-être animal par espèce, de l'élevage jusqu'à l'abattage. Ces critères de référence sont progressivement intégrés à nos cahiers des charges Produits ; leur évaluation permettra également d'informer le consommateur sur le niveau de bien-être animal des produits commercialisés.

Ainsi, depuis 2019 U Ensigne est membre du Laboratoire d'Innovation Territoriale "Ouest Territoires d'Elevage" (LIT). Le LIT, piloté par l'INRAE, regroupe plus de 40 acteurs, producteurs, distributeurs, ONG, instituts techniques... Ce projet collectif vise à accompagner les filières animales dans l'amélioration du bien-être et la santé animales. Le LIT a ainsi travaillé sur les référentiels techniques et sur les freins à lever pour la transformation des pratiques. En février 2020, U Ensigne a rejoint l'Association Etiquetage Bien Etre Animal (AEBEA) créée en 2019 pour proposer un référentiel et un étiquetage consommateur

unique quant au niveau de bien-être animal des produits. La construction de ce référentiel bénéficie des travaux menés au sein du LIT.

Nos exigences portent sur nos fournisseurs de produits frais et congelés et sur nos produits élaborés à marque U pour les catégories de produits contenant majoritairement et/ou de façon caractéristique un ingrédient issu de l'élevage d'animaux.

Via des cahiers des charges spécifiques aux problématiques de chaque espèce, les plans d'action portent en priorité sur les filières animales à forte fréquence de consommation - volailles, poules pondeuses, lapin, bovins (laitier et à viande), porc - ainsi que sur les pratiques liées à l'abattage. Nous nous engageons à vérifier l'application des bonnes pratiques contractualisées, soit grâce à des certifications reconnues, soit par des audits de contrôle. Dans la lignée de ses autres politiques Filières, U Ensigne s'engage dans la durée auprès de ses fournisseurs dans une logique de co-construction et de contrat de progrès. Chaque fois que possible, afin de faciliter les travaux de transformation des filières agricoles, nous nous appuyons sur les démarches et labels référents du marché qui répondent à nos ambitions (label Bio, démarche Bleu-Blanc-Cœur, Terrena/ Nouvelle Agriculture®...). Initiée en 2019, une démarche Bien-être animal est désormais menée sur 8 filières animales nationales (poules pondeuses, poulet, porc, lapin, bœuf, dinde, vache laitière, canard) ; les plans de progrès associés font l'objet de revues annuelles. Notre



objectif est d'augmenter d'année en année la part de références à marque U sous démarche Bien-être animal.

U Enseigne est ainsi engagée depuis 2014 dans un partenariat avec la coopérative Terrena avec laquelle ont été développées les gammes U Nouvelle Agriculture® en porc, poulet, lapin, bœuf et dinde, qui respectent un cahier des charges précis en matière d'origine 100% France et de bien-être animal.

100% des œufs coquilles U sont issus d'élevages de plein air depuis fin 2020 (hors situations dérogatoires liées à la grippe aviaire). Depuis 2019, U Enseigne s'est également engagée, d'ici 2025, à s'approvisionner en œufs hors cage pour les œufs-ingrédients utilisés dans ses produits à marque U (>1% d'œuf dans le produit fini) et pour les œufs coquilles de marques nationales.

Concernant les poulets de chair, U Enseigne a renforcé en 2019 son plan de progrès initié en 2017 : d'ici à 2026, tous les poulets à la marque

U vendus entiers ou découpés et les Produits U élaborés contenant plus de 50% de viande de poulet satisferont aux critères du Better Chicken Commitment, initiative européenne de référence soutenue par une trentaine d'ONG qui définit les conditions d'élevage du poulet de chair respectueuses du bien-être animal. Via des plans de progrès, nous accompagnons dans cet objectif nos fournisseurs de produits à marque U concernés.

Dans sa filière laitière, l'ambition de U Enseigne est de donner accès à l'extérieur pour les vaches laitières, de bannir l'attache et de travailler sur la problématique de l'écornage. Le partenariat exclusif noué en 2019 avec la Laiterie de Cléry (Schreiber France) et ses fournisseurs locaux pour la production de l'essentiel des produits laitiers ultra-frais U nous permet de mettre en œuvre massivement ces engagements et d'accompagner les coopératives laitières concernées dans des plans de progrès.

Concernant l'élevage de lapins, U Enseigne déploiera d'ici à 2026 le nouveau type d'élevage au sol ayant obtenu en 2019 le Trophée de l'Innovation en Elevage de Lapins par le CIWF. Les premiers élevages ont basculé sur ce modèle à partir de 2020.

Concernant le transport et l'abattage, U Enseigne prévoit d'introduire dans ses cahiers de charges des exigences supplémentaires à la réglementation française, comme les temps de transport, et mettre en place progressivement des audits externes de vérification.

ACTIONS MENÉES EN 2022

En 2022, les perturbations des chaînes d'approvisionnement (déficits de matières premières, défaillances logistiques...), et l'augmentation des coûts de production (alimentation, transport, énergie...) liés au conflit en Ukraine, ainsi que la grippe aviaire, ont particulièrement pesé sur les filières d'élevage françaises. Pour accompagner certains de nos fournisseurs et assurer la continuité de nos approvisionnements, nous avons accepté de déroger ponctuellement et de façon mesurée à certaines de nos exigences, et donc de ralentir certaines de nos trajectoires, notamment en volaille et porc. Pour autant, U Enseigne a pu maintenir l'origine France de ses approvisionnements en produits bruts U d'élevage.

- **Poulets de chair** : en 2019, U Enseigne s'est engagée à respecter les critères du Better Chicken Commitment pour 2026. Dès 2020, les critères relatifs aux conditions d'élevage ont été mis en place dans les élevages partenaires pour le poulet Filière U, comme réduire la densité, intégrer la lumière naturelle et enrichir le milieu avec des perchoirs et des objets à picorer. Le contexte 2022 a notamment pesé sur le rythme de déploiement de cette politique.
- **Œufs et poules pondeuses** : conformément aux engagements pris pour 2025, U Enseigne réoriente ses approvisionnements en œufs hors cage pour les œufs-ingrédients de ses produits à marque U ; à fin 2022, près de la moitié des ovoproduits utilisés dans les produits U sont issus de poules élevées hors cage. Le confinement des animaux exigé en période de grippe aviaire a entravé notre trajectoire, sans remettre en cause nos objectifs.
- **Bovins laitiers** : via des contrôles confiés à un organisme tiers, U Enseigne s'assure du bon déploiement du cahier des charges Bien-être animal U dans les coopératives laitières partenaires de la Laiterie de Cléry (Schreiber France) - durée minimale de pâturage, attache interdite, arrêt de l'écornage et prise en charge de la douleur lors de l'ébourgeonnage. La Filière Lait cru contractualisée en 2021 intègre également un plan de progrès comprenant notamment la mise en place d'indicateurs BEA dans les élevages partenaires.



ACTIONS MENÉES EN 2022

- **Bovins à viande** : le Groupement U promeut la viande Label Rouge dans ses rayons Boucherie traditionnelle. Le Label Rouge valorise notamment l'élevage extensif, 5 mois de pâturage minimum par an et une alimentation sans OGM produite à 80% sur l'exploitation.
- **Lapins** : Les engagements obtenus en 2021 via le Trophée Lapin d'Or du CIWF ont été renouvelés pour une nouvelle période de 5 ans. Ils guident notre plan de progrès sur les conditions d'élevage des lapins pour nos produits U. A fin 2020, 20% de nos lapins sont issus d'élevages hors cage.
- **Porcs** : Engagée de longue date avec le fournisseur Terrena pour ses approvisionnements en viande de porc de boucherie, U Enseigne a priorisé avec lui en 2020 le plan de progrès bien-être animal, notamment dans l'objectif d'éliminer la castration des porcs, au-delà de la seule prise en charge de la douleur exigée par la réglementation. Toute notre offre de découpe de porc de boucherie à marque U est désormais issue de porcs non castrés.

U Enseigne participe activement au projet CASDAR FARINELLI, piloté par la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), l'Institut de l'agriculture et de l'alimentation biologiques (ITAB) et la Fédération des organisations économiques 100% bio (FOREBIO), qui vise à améliorer le bien-être des porcs mâles en élevage biologique en recherchant des alternatives à la castration telle qu'elle est pratiquée actuellement. Nous sensibilisons nos partenaires fournisseurs de viande de porc bio à ce sujet.

Pour la charcuterie de porc à marque U, une Filière a été construite en 2020 selon un schéma de contrats tripartites avec les principaux industriels de la charcuterie de porc. Cette contractualisation reprend notamment un plan de progrès relatif au bien-être animal mettant également l'accent sur la castration des porcelets. Les premiers Produits U issus de cette démarche, et également labellisés Bleu-Blanc-Cœur, ont été commercialisés en 2020.

- Mise en place de la démarche Bien-être animal sur la filière **Canard**.
- Depuis juin 2022, U Enseigne ne propose plus de viande de cheval d'importation du continent Américain (Canada et Amérique du Sud) dans son référencement, tant national que régional.
- Au sein de l'AEBEA, U Enseigne a pris part à la construction collective des critères d'évaluation du niveau de bien-être animal sur le porc.
- Dans le cadre de son groupe de travail Bien-être animal propre, U Enseigne accompagne ses équipes internes et s'assure que les éléments de sa politique sont intégrés dans les actions en cours et à venir. Avec le concours d'un éthologue, les nouveaux collaborateurs arrivés en Centrale en 2021 et 2022 ont été formés aux enjeux du Bien-être animal par espèce.

RÉSULTATS & INDICATEURS



53%

des volumes d'œufs-ingrédients utilisés dans les Produits U sont issus d'élevages hors cage

Objectif : 100% en 2025

72%

des volumes d'œufs de marques nationales vendus sont issus d'élevages hors cage

Objectif : 100% en 2025

26%

de nos références contenant du poulet sont conformes aux critères de production du Better Chicken Commitment

Objectif : 100% en 2026

26 contrats

de progrès BEA engagés avec l'amont agricole

+2 vs 2021

271 Produits U

avec cahier des charges Bien-être animal

+4% vs 2021

3.2

Enjeux sociaux

- > S'engager contre l'exclusion
- > Promouvoir l'ascenseur social et les possibilités d'évolutions
- > Améliorer la qualité de vie au travail



Depuis leur création, respectivement en 2016 et 2017, U LOG et la Coopérative U Enseigne ont progressivement négocié le socle de leur contrat social avec les organisations syndicales représentatives des salariés. Cette construction fondatrice est désormais achevée ; les accords collectifs négociés ces dernières années se déploient et entrent au fur et à mesure en phase de renouvellement.

Au-delà des seules obligations légales, U Enseigne souhaite entretenir un dialogue social actif et nourri dans l'ensemble de ses activités.

Initié par le Comité de Direction de la Coopérative U Enseigne en 2020, le projet « Qu'en dis-tu ? » s'appuie sur une consultation régulière de l'ensemble des collaborateurs. Ces enquêtes donnent l'opportunité aux collaborateurs de partager leurs attentes, préoccupations, souhaits ; elles permettent de repérer les points de progrès de l'entreprise pour un meilleur épanouissement de ses collaborateurs et ouvrent le champ à la co-construction de plans d'actions au sein des équipes. Une nouvelle consultation a été menée début 2022 et a recueilli 81% de taux de participation. U LOG, pour sa part, mène depuis l'été 2021 son projet d'entreprise « PROPULS' », construit pour l'ensemble de ses salariés autour de six piliers : la promotion interne, les engagements managériaux, la formation, l'animation d'équipe, les conditions de travail, le vivre ensemble.

Outre les échanges menés dans le cadre de ces projets, des groupes de travail ad hoc et des temps d'écoute des managers et collaborateurs contribuent à nourrir et maintenir un dialogue de qualité. C'est le cas par exemple des commissions ouvertes dans le cadre des accords de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels et Mixité des Métiers (GEPPMM), des échanges menés dans le cadre du projet managérial des sites de la Coopérative U Enseigne, des commissions SSCT (Santé Sécurité et Conditions de Travail) activées par U LOG sur tous ses sites gérés en propre, au-delà des seuls sites soumis réglementairement, ou des groupes de travail sur la Santé Qualité de Vie au Travail animés dans les sites logistiques.

U Enseigne est attentive à accompagner ses collaborateurs dans les changements, notamment organisationnels et managériaux. Dans le cadre de l'accord GEPPMM de la Coopérative U Enseigne, des dispositifs d'accompagnement personnalisés et à la carte sont ainsi proposés aux collaborateurs dont les métiers sont amenés à se transformer fortement. U LOG accompagne également ses collaborateurs et managers dans l'évolution de leurs métiers (nouvelles technologies, polyvalence, management de proximité...), notamment en agissant conjointement avec les équipes d'exploitation, au plus proche de l'opérationnel de chaque site.

Enfin, tout au long de l'année 2022, en complément des négociations annuelles obligatoires (NAO) de janvier 2022 prévoyant une enveloppe d'augmentation des salaires de 3%, des mesures de soutien au pouvoir d'achat des salariés ont été mises en œuvre par la direction de la Coopérative U Enseigne, en concertation avec les organisations syndicales telles que : attribution, de juillet à décembre, d'une remise mensuelle sur les achats effectués sur CoursesU.com, augmentation des salaires de 2% pour tous les statuts dès novembre en anticipation des NAO 2023 et octroi d'une Prime de Partage de la Valeur exceptionnelle. L'enveloppe attribuée à la prime d'intéressement des salariés de la Coopérative U Enseigne a également été revalorisée dans le cadre du nouvel accord d'intéressement signé en juillet 2022. Outre une augmentation générale des salaires au 01/01/2022, des mesures de soutien au pouvoir d'achat des salariés ont également été mises en œuvre par la direction de U LOG tout au long de l'année 2022, telles que la revalorisation de la prime transport à compter de septembre et l'octroi d'une Prime de Partage de la Valeur exceptionnelle en fin d'année. Un nouvel accord d'intéressement collectif a été unanimement signé au sein de U LOG pour la période 2022-2024 : il reconduit le mécanisme du précédent accord auquel s'ajoute un bonus de "présentéisme" par site dans l'objectif de répondre collectivement à la problématique de l'absentéisme (voir Améliorer la qualité de vie au travail p.55).

Au cœur de la négociation et du dialogue social, U Enseigne privilégie la transparence avec, chaque année, un partage des données sociales avec les représentants du personnel et un partage des performances et des projets de l'entreprise avec les collaborateurs.

Sur l'ensemble du périmètre de la déclaration de performance extra financière, cette dynamique sociale se traduit en 2022 par :

RÉSULTATS & INDICATEURS

437

réunions paritaires menées avec les organisations syndicales et représentants du personnel

25

accords signés

68%

de participation aux élections professionnelles tenues dans la Coopérative U Enseigne

62%

de participation aux élections professionnelles tenues chez Info.U

UEP (7 collaborateurs) bénéficie, par Décision Unilatérale (DUE), des mêmes dispositifs et avantages négociés au sein des sites de la Coopérative U Enseigne.



S'ENGAGER CONTRE L'EXCLUSION

Avec la Coopérative U Enseigne et ses filiales, l'ensemble U Enseigne réunit plus de 8200 collaborateurs (dont 70% en logistique) répartis sur une trentaine de sites en France. Parce que l'humain est une valeur fondatrice et emblématique de notre enseigne, nous savons que la diversité sociale est source de richesse et de performance pour l'entreprise.

Afin de répondre au risque d'affaiblissement du collectif, U Enseigne veille à la cohésion et à l'inclusion de tous, et prend appui sur le cadre réglementaire en vigueur pour lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité de traitement de tous les collaborateurs et futurs collaborateurs.

Nos engagements pour la diversité et l'inclusion se déclinent sur 4 grands objectifs :

- 1. Lutter contre la discrimination à l'embauche**
- 2. Intégrer les jeunes**
- 3. Promouvoir l'égalité Femmes/Hommes**
- 4. Accueillir le handicap**

Lutter contre la discrimination à l'embauche

NOTRE POLITIQUE

U Enseigne est particulièrement active en matière de recrutement (voir le chapitre Attirer les talents p.50). Dans ses processus de recrutement, elle veille à respecter les principes de non-discrimination posés par le cadre légal.

Depuis 2017, une formation spécifique est proposée aux collaborateurs RH et managers chargés de recrutement afin d'assurer l'égalité de traitement des candidats dans le processus de recrutement. Ce module fait également partie du parcours de formation « nouveau manager » des sites de la Coopérative U Enseigne et est plus largement accessible à l'ensemble des managers. Notre objectif est de former sur ce thème l'ensemble des nouveaux chargés de recrutement RH dans l'année suivant leur entrée dans la société.

Parce que l'enseigne U est intimement ancrée dans les territoires, U Enseigne est particulièrement attentive à sa responsabilité sociale et territoriale et à sa contribution à la cohésion sociale. U Enseigne dialogue avec ses écosystèmes locaux pour aider à une meilleure compréhension du monde de l'entreprise, de son secteur d'activité et des métiers, faciliter l'accès à l'emploi et permettre en particulier aux jeunes de découvrir la diversité des métiers offerts par le Groupement.

Grâce aux rencontres, forums ou job datings auxquels ils participent localement, les sites de la Coopérative U Enseigne et U LOG vont à la rencontre des candidats dans toute leur diversité et leur permettent d'envisager leur orientation professionnelle en découvrant notre secteur d'activité et les opportunités ouvertes dans nos métiers.

ACTIONS MENÉES EN 2022

- Afin d'assurer une procédure de recrutement sans discrimination, et conformément à l'engagement pris dans le cadre de l'accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de la Coopérative U Enseigne, une Charte de recrutement des Ressources Humaines formalise les principes déontologiques et méthodologiques que les acteurs du recrutement, tant internes que externes, s'engagent à respecter.

Au-delà du strict respect des obligations légales, elle vise à encourager la diversité et à s'assurer de l'expertise et du professionnalisme des parties prenantes à toutes les étapes du processus de recrutement. Parce que notre valeur est l'humain, le respect de la personnalité de nos salariés compte tout autant que leurs compétences.

Cette charte est partie intégrante de notre politique de recrutement communiquée à l'ensemble des collaborateurs de la Coopérative U Enseigne en avril 2022.

- Exceptionnellement en 2022, U Enseigne n'a pu assurer l'ensemble des sessions de formation des nouveaux chargés de recrutement RH. Celles-ci seront reportées en 2023.
- U LOG a proposé aux recruteurs RH formés il y a quelques années un recyclage à 5 ans sur le thème de la non discrimination à l'embauche. U LOG a aussi déployé une charte emploi et intégration qui reprend les grands principes de recrutement auprès des personnes concernées.

RÉSULTATS & INDICATEURS

29%

des nouveaux* chargés de recrutement RH formés à la non discrimination à l'embauche dans l'année suivant leur entrée dans la société (*année de référence : 2021)



► Intégrer les Jeunes

NOTRE POLITIQUE

Pour attirer de nouveaux talents et s'enrichir de profils divers, U Enseigne est particulièrement attentive à l'insertion des jeunes et mène une politique de recrutement, d'accueil, de formation et de suivi des jeunes de moins de 30 ans, notamment via l'alternance, et en y associant ses salariés expérimentés pour les encadrer. Nous suivons notamment le déploiement de cette politique en faveur des jeunes via l'évolution de la part des moins de 30 ans dans nos recrutements annuels en CDI.

Via sa politique de marque-employeur, U Enseigne s'attache à faire connaître le Groupement U, son organisation, ses valeurs, ses engagements ainsi que l'éventail de ses métiers. Elle vise également à rendre visibles les opportunités d'emploi et de carrière offertes dans l'Enseigne, notamment auprès des jeunes candidats. De multiples moyens de communication sont activés pour les toucher plus spécifiquement : site Uemploi.com, éditoriaux, podcasts, vidéos sur les réseaux sociaux, publications d'offres sur les plateformes de recrutement, participation à des salons de recrutement et des forums de métiers... Avec le témoignage de collaborateurs en poste à l'appui, ils nous permettent de présenter concrètement l'entreprise et ses métiers.

Dans les sites de la Coopérative U Enseigne, un processus d'accueil et de suivi des alternants/stagiaires est formalisé depuis 2018 (livret de suivi, entretiens formalisés). Un

séminaire d'intégration permet aux nouveaux alternants de mieux appréhender l'entreprise, sa culture et son organisation, et d'intégrer plus facilement la communauté des alternants de leur site. En septembre 2023, une communauté stagiaires et alternants sera constituée et animée pour permettre une intégration réussie et un partage des expériences entre eux.

U LOG souhaite faire de l'alternance un vrai levier de recrutement. Accompagner, former, faire grandir nos jeunes, tout en les fidélisant à notre entreprise, pour créer de futurs collaborateurs engagés. Les formations aux métiers du transport ou de la maintenance, encore pénuriques, sont particulièrement prisées sur nos sites logistiques. Mais c'est un large éventail de formations qui est représenté parmi nos jeunes. Depuis 2022, U Logistique a mis en place une «revue d'effectifs» spécifique aux alternants, permettant de faire émerger les potentiels, de repérer les mobilités des uns et des autres, afin de conserver les talents que nous avons contribué à former. Comme dans la Coopérative U Enseigne, un suivi particulier est mis en place pour les alternants U LOG. A leur arrivée dans l'entreprise, les alternants participent à une session d'intégration leur expliquant les points essentiels à connaître sur la Coopérative U Enseigne au sens large, U LOG en particulier, les points de vente... C'est l'occasion souvent de créer une vraie communauté d'alternants qui aime à se retrouver et à partager. Chez U LOG, chaque alternant est accompagné par un

«tuteur d'alternant», qui est formé spécifiquement à ce rôle en amont. Un livret de suivi de l'alternant va suivre l'étudiant pendant tout son parcours chez U LOG, afin de formaliser ses acquis, pistes de progression, bilans...

Depuis 2020, la coopérative U Enseigne accueille des actions locales du réseau des Ecoles de la 2^{ème} chance, qui proposent un parcours de formation et d'accompagnement individualisé pour les jeunes sans qualification souhaitant accéder à un emploi ou une formation. Compte tenu des types de métiers accessibles, cette filière d'intégration est appelée à être principalement réorientée vers les besoins de recrutement des magasins.

Enfin, le Groupement U a créé en 2020 le 1^{er} Centre de Formation des Apprentis d'entreprise (CFA) du secteur de la distribution alimentaire : l'Ecole de la Nouvelle Alimentation. Au contenu académique délivré par les huit CFA partenaires, U Enseigne ajoute des modules spécifiques pour l'exercice du métier dans la grande distribution, animés par des formateurs internes U. Les étudiants sont accueillis dans les sites pour leur intégration et suivis en magasin par un maître d'apprentissage formé. Ils sont invités à rejoindre une communauté en ligne ouverte à leur intention et via laquelle ils peuvent suivre l'actualité de l'enseigne et de leur filière Métier. Un bilan des bénéfices apportés par ce dispositif sera établi en 2023, pour en pérenniser ou non le format.

ACTIONS MENÉES EN 2022

- Tout au long de l'année, U Enseigne s'attache à faire connaître de façon tangible sa promesse employeur et la grande diversité des métiers du Groupement, notamment auprès des jeunes candidats; via les réseaux sociaux professionnels, et sous des formats diversifiés (rédactionnel, podcast, video, photos...), les collaborateurs de l'entreprise sont invités à témoigner de leur expérience U, à illustrer leur quotidien dans l'Enseigne et à partager la passion de leur métier.
- En 2022, l'Ecole de la Nouvelle Alimentation a enregistré un taux de réussite de 94% et un taux d'insertion professionnelle de 67%. Ces formations concernent les métiers de la Boucherie, de la Boulangerie et de la Poissonnerie.
- U LOG facilite l'activité professionnelle des jeunes étudiants en proposant des contrats CDI à temps partiel particulièrement susceptibles de leur convenir. Ces contrats sont aussi pour eux une opportunité de découvrir concrètement nos activités logistiques et d'y poursuivre le cas échéant leur vie professionnelle. 92 CDI de ce type étaient ainsi actifs à fin 2022.

RÉSULTATS & INDICATEURS

46%
des recrutements en CDI sur l'année
ont concerné des jeunes
de moins de 30 ans

-2 pts vs 2021

174
collaborateurs en contrat d'alternance
au 31/12/2022

0,8%
de la masse salariale consacrée à
l'apprentissage



Promouvoir l'égalité Femmes/Hommes

NOTRE POLITIQUE

A travers le respect du cadre légal et conventionnel, U Enseigne veille à la non-discrimination Femmes/Hommes qu'il s'agisse de recrutement, d'accès à une formation, de rémunération ou d'évolution de carrière. En effet, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la mixité sont des facteurs d'enrichissement collectif, de cohésion sociale et d'efficacité économique. Ils constituent des atouts pour l'entreprise, sa croissance et son dynamisme social.

A fin 2022, U Enseigne compte 30% de collaboratrices et 70% de collaborateurs avec respectivement des rapports de 62% et 38% pour les sites de la Coopérative U Enseigne et de 17% et 83% pour U LOG.

Des **accords d'entreprises** définissent formellement nos engagements et les actions concrètes visant à concourir à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et à la lutte contre les discriminations.

L'accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes signé en 2021 pour 4 ans au sein de la Coopérative U Enseigne oriente les actions dans cinq domaines : l'embauche ; la formation ; la promotion professionnelle ; la rémunération effective ; l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale. Les domaines relatifs aux conditions de travail et à la sécurité et à la santé au travail ont été intégrés à l'accord Qualité de Vie et Conditions de Travail signé en décembre 2021. Ces accords prévoient un ensemble de mesures de protection spécifiques telles qu'un entretien au retour du congé de maternité, le maintien de salaire à 100% au retour du congé de maternité/congé de paternité/congé d'adoption, des possibilités d'aménagement d'horaires etc.

Dans le cadre de son accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle renouvelé en mai 2021 pour 3 ans, U LOG s'efforce en particulier d'adapter l'organisation du temps de travail de la femme enceinte en accordant la possibilité de travailler en journée à toutes celles qui en font la demande, et ce jusqu'au démarrage de leur congé maternité. U LOG s'est également engagée à réduire d'une heure la journée de travail de ses collaboratrices enceintes et ce, dès le 4^{ème} mois de grossesse et sans perte de salaire.

Accompagner les collaborateurs dans leurs rôles de parents ou de futurs parents est un axe fort de la politique de U Enseigne tant en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qu'en matière de qualité de vie au travail. En écho aux mesures consacrées à la parentalité figurant dans les accords d'entreprise, U Enseigne met à disposition de ses collaborateurs et collaboratrices des ressources pratiques pour les accompagner dans leurs démarches et leur vie quotidienne (guide de la parentalité, plateforme de services « U avec vous »...). U Enseigne a également mis en place des conférences et ateliers sur la thématique de la parentalité, dispensés par une coach parentale, également auteure et conférencière.

Au-delà des domaines d'actions prévus par le Code du travail, deux mesures de protection spécifiques sont intégrées dans l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de la Coopérative U Enseigne : accompagner les victimes et sensibiliser l'entreprise aux violences conjugales/intra familiales, et lutter contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Convaincue que l'entreprise peut être un lieu de prévention contre les violences à l'encontre des femmes, la Coopérative U

Enseigne s'est engagée sur ce thème dès 2019. Elle a défini un plan de prévention, **lutte et accompagnement des collaboratrices ou collaborateurs victimes de violences intra-familiales** et a mis en place des outils et procédures spécifiques, signé une convention avec un organisme spécialisé de prise en charge juridique et psychologique gratuite des victimes et formé ses équipes RH à l'accompagnement des collaborateurs victimes de violences conjugales ou familiales. Ce dispositif est également accessible aux collaboratrices et collaborateurs des magasins ; il sera déployé en 2023 chez U LOG. D'ici là, U LOG oriente ses collaborateurs rencontrant des difficultés d'ordre personnel vers des prestations de service social du travail accessibles à l'ensemble de ses salariés.

Des référents en matière de **lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes** sont désignés au sein des Comités Sociaux Economiques (CSE) ainsi que de la Coopérative U Enseigne et de U LOG, conformément au cadre légal. Une procédure commune en cas de signalement a été établie avec les référents et les RRH seront formés à ce sujet en 2023 afin d'accompagner au mieux les salariés.

Le suivi des accords d'entreprise sur ces thèmes est effectué à minima une fois par an par les commissions sur l'Egalité professionnelle respectives de la Coopérative U Enseigne et de U LOG. Nous mesurons notamment la performance de notre politique à travers la note globale de l'Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes obtenue par chacune des entreprises concernées de U Enseigne.



ACTIONS MENÉES EN 2022

Réalisé conjointement par les équipes RH de la Coopérative U Enseigne et de U LOG en 2021, le Guide de la parentalité a été diffusé aux collaborateurs en janvier 2022. Guide pratique à l'intention des parents et/ou futurs parents, il rassemble l'ensemble des dispositifs légaux et conventionnels sur ce thème, ainsi que les avantages complémentaires propres à chaque entreprise ; il recense également informations pratiques, contacts utiles, foire aux questions, et ce dans l'objectif d'un meilleur équilibre vie professionnelle et vie personnelle.

> Sites de la Coopérative U Enseigne

- La Coopérative U Enseigne poursuit le déploiement des mesures prévues à l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes signé en 2021 : déploiement d'outils d'accompagnement à la parentalité (guide de la parentalité, conférences et ateliers dédiés), création de places de parking réservées aux femmes enceintes sur chacun des sites, mise en place d'une commission de suivi sur les écarts de rémunération, établissement d'une procédure relative au signalement d'un harcèlement sexuel ou d'agissements sexistes supposés, travaillée en concertation avec les élus.
- Déployée en février 2022, la plateforme « U avec vous » propose aux collaborateurs des services pratiques d'accompagnement dans de nombreuses situations de la vie quotidienne, aussi bien personnelle que professionnelle. Parentalité, handicap, vie pratique, la plateforme est un centre de ressources où trouver en toute confidentialité et gratuitement des conseils, solutions et soutien de conseillers experts pour faire face à des problématiques de vie souvent multifactorielles.
- Soucieuse d'accompagner les femmes dans leur dynamique professionnelle, quel que soit leur échelon dans l'organisation, la Coopérative U Enseigne s'est engagée en 2022 dans un programme de développement du leadership dédié aux femmes. Une dizaine de collaboratrices ont bénéficié de cet accompagnement en 2022.
- Le dispositif de prévention, lutte et accompagnement des collaborateurs victimes de violences intra-familiales a été pleinement déployé dans les sites en 2021; en 2023, l'objectif est d'élargir le champ d'assistance à d'autres situations de fragilité sociale rencontrées par nos collaborateurs (surendettement, mal logement...).

> U LOG

U LOG est activement engagée dans la prévention du harcèlement au travail. En 2020, une formation spécifique à l'identification et à la gestion de situations de harcèlement sexuel a été suivie par les interlocuteurs référents de chaque site. La volonté est de créer un véritable binôme paritaire, composé du RRH et du référent harcèlement désigné par chaque CSE, sensibilisés et formés ensemble aux mêmes fondamentaux. Ainsi, en cas de suspicion de harcèlement, c'est en cohérence que les deux interlocuteurs traiteraient le sujet, en toute impartialité et équité.

RÉSULTATS & INDICATEURS



Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes*

**Coopérative
U Enseigne**
99/100
vs 94 en 2021

U LOG
89/100
idem vs 2021

*L'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes est un outil mis en place graduellement depuis 2019 par le ministère du Travail ; il se compose de 5 grands critères qui évaluent les inégalités entre femmes et hommes dans les entreprises sous la forme d'une note sur 100.

268
collaborateurs
ont bénéficié d'un congé de paternité
et d'accueil de l'enfant

► Accueillir le Handicap

NOTRE POLITIQUE

U Enseigne souhaite faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap sur quatre axes principaux :

- le recrutement et l'intégration
- l'accompagnement au quotidien dans leur évolution professionnelle avec des aménagements de poste et/ou de temps de travail

- la sensibilisation des collaborateurs au travers d'ateliers, de rencontres et de formations
- une collaboration avec le secteur du travail protégé et adapté pour contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des travailleurs en situation de handicap.

Les partenaires sociaux et la direction de la Coopérative U Enseigne ont signé un accord en faveur de l'embauche et du

maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap pour la période 2021-2023. Il bénéficie aux collaborateurs en situation de handicap ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et aux collaborateurs « aidants familiaux » d'un proche reconnu handicapé.

Il comprend des mesures concernant l'embauche, l'accueil et l'intégration, le maintien dans



l'emploi, la formation, la communication et la sensibilisation de tous. Il encourage la collaboration avec le secteur du travail protégé et adapté pour contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des travailleurs. Il fixe notamment l'objectif de taux d'emploi à échéance de l'accord (4,25% à iso effectif), accorde des aménagements organisationnels et du temps de travail, inclut l'adaptation des postes de travail et prévoit la sensibilisation des RH et décisionnaires d'achat en matière de recours au Secteur du travail protégé et adapté.

Sous l'égide d'un référent handicap national rattaché à la Direction des Ressources humaines de

la Coopérative U Enseigne, un interlocuteur RH référent est présent localement sur chaque site pour faciliter, accompagner et promouvoir le déploiement de cette politique, en collaboration avec des référents handicap IRP locaux et des référents inclusion Métier qui relaient également cette démarche au plus près des collaborateurs. Ensemble, ils constituent la communauté « Diversité et Inclusion », certifiée HandiManagement en 2022. U LOG dispose également d'un référent Handicap qui accompagne les Responsables Ressources Humaines et favorise la mise en relation des salariés avec les services spécialisés (Agefiph,

Cap emploi, réseau des assistants sociaux du travail...).

Au-delà de l'emploi direct de salariés en situation de handicap, U Enseigne fait appel à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail ou à des Entreprises Adaptées dans le cadre d'actions ponctuelles ou récurrentes.

Le déploiement de cette politique est suivi via le taux d'emploi de personnes handicapées.

ACTIONS MENÉES EN 2022

> Sites de la Coopérative U Enseigne

- La communauté de référents « Diversité et Inclusion » a été créée au mois de mars 2022. A l'issue d'une formation spécifique, chacun de ses membres a obtenu la certification HandiManagement.
- La Coopérative U Enseigne s'est à nouveau associée à la Semaine Européenne pour l'Emploi des personnes handicapées (SEEPH) en novembre 2022. Organisées par la communauté « Diversité et Inclusion », de nombreuses interventions et activités ont permis d'informer et de sensibiliser les collaborateurs : ateliers-découverte avec mises en situation, modules de e-learning, quizz, visioconférence consacrée au rôle de proche aidant familial... Un guide en faveur de la diversité et de l'inclusion a été diffusé à l'ensemble des collaborateurs à l'occasion de la SEEPH. Lors de cet événement, l'entreprise a également accueilli 5 personnes en situation de handicap via le dispositif national DuoDay, qui leur permet de découvrir in situ les différents métiers de l'entreprise. Enfin, une entreprise du secteur adapté a été accueillie sur chacun de sites et a pu y faire connaître son activité et ses produits.
- En avril, un challenge sportif inter-entreprises a permis de reverser un soutien de 10 000 euros à la Fédération Française de HandiSport.
- Tel que prévu dans le cadre de l'accord d'entreprise, la Coopérative U Enseigne a poursuivi la formation relative à lutte contre les discriminations dans le cadre du parcours des nouveaux managers et a démarré une formation renforcée sur le handicap vers plus de 500 managers sur la période 2022-2023. En outre, des modules de e-learning spécifiques sont accessibles à l'ensemble des collaborateurs via la plateforme de formation à la carte U Talents.
- La Coopérative U Enseigne s'engage sur le soutien aux entreprises du secteur adapté (Etablissements et Services d'Aide par le Travail ou Entreprises Adaptées). Un objectif de contrats responsables passés annuellement avec les entreprises du secteur adapté est intégré à l'accord sur l'intéressement collectif 2022-2024. A fin 2022, l'objectif a été atteint avec 19 contrats responsables actifs.

> U LOG

U LOG recourt également au secteur protégé pour certaines prestations (préparation de commandes, réparation de palettes, entretiens des espaces verts...) et est partenaire de longue date d'une quinzaine entreprises adaptées et ESAT.

RÉSULTATS & INDICATEURS





PROMOUVOIR L'ASCENSEUR SOCIAL ET LES POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTIONS

L'environnement du Groupement est en mouvement constant sous l'effet des évolutions de la consommation, des recompositions de l'environnement concurrentiel, des nouvelles réglementations, des évolutions technologiques..., et impose à U Enseigne d'anticiper et d'adapter ses moyens humains. Ces changements sont aussi bien un facteur d'attention qu'une source d'opportunités pour nos collaborateurs.

Nous sommes convaincus que la qualité de notre commerce repose sur la qualité des relations humaines que nous saurons créer. Attirer les talents, développer et adapter les compétences, encourager la mobilité interne, fidéliser et pérenniser les savoir-faire sont autant de leviers pour répondre au risque de perte de vitalité du corps social de l'entreprise, pour faire face durablement aux changements nécessaires au maintien de la compétitivité de l'entreprise et pour permettre à chaque collaborateur de construire son parcours professionnel.

Nos engagements se déclinent ainsi sur 3 objectifs :

- 1. Attirer les talents**
- 2. Adapter et développer les compétences**
- 3. Fidéliser les talents**

► Attirer les talents

NOTRE POLITIQUE

Nous souhaitons attirer les meilleurs talents de nos territoires, tant dans nos structures U Enseigne que dans les magasins U. Parce que nous sommes pour un commerce à visage humain, l'humain est au cœur de notre promesse d'employeur. Passionnés, engagés, professionnels et sympathiques, les femmes et les hommes U sont l'âme de notre Groupement ; ils incarnent notre vision d'un commerce autrement.

Nous voulons garantir à nos candidats que chez U, chacun peut s'épanouir professionnellement et personnellement.

Notre proposition de valeur Employeur s'articule autour de trois piliers :

- Nous revendiquons des valeurs humaines plus fortes
- Fiers de notre marque, fiers d'être U
- Chez U, la quête de progression se vit au quotidien

Notre politique de recrutement en est le reflet.

U Enseigne privilégie la mobilité interne qui est au cœur de sa promesse Employeur (voir les politiques « adapter et développer les compétences » et « fidéliser les talents »). En complément à cette dynamique interne, pour inciter de nouveaux talents à nous rejoindre, U Enseigne mène une action dynamique sur sa marque Employeur : visibilité sur

les réseaux sociaux, site dédié Uemploi.com, participation à des événements pour identifier et rencontrer des candidats. Ces moyens viennent à l'appui des actions menées au plus proche des territoires de chaque site et de la politique d'accueil des jeunes évoquées plus haut.

Pour accompagner la dynamique du réseau de magasins, U LOG est engagée depuis sa création dans une stratégie de modernisation continue des outils logistiques. Les investissements dans les infrastructures (internalisation des sites prestés, agrandissements d'entrepôts, développement d'une mécanisation raisonnée sur 100% des sites...) s'accompagnent d'un plan massif de recrutements en CDI afin de réduire le taux d'intérim. Ces objectifs de recrutement sont pris dans le cadre des accords sociaux. Ainsi plus de 3000 CDI ont intégré les effectifs U Logistique depuis sa création en avril 2016, dont plus de 400 en 2022. Pour autant, les fortes variations d'activité, notamment pendant la saison, nécessitent de faire appel à une main d'œuvre temporaire, particulièrement attractive pour les jeunes et étudiants.

Le site Uemploi.com donne accès en un lieu unique à l'ensemble des offres disponibles dans le Groupement. Opéré par U Enseigne, il donne aux candidats une vision complète de la vie et de la culture du Groupement et leur apporte un

outil opérationnel pour postuler aux offres publiées dans l'ensemble des métiers. Quelques 18 000 offres y ont été diffusées en 2022.

Pour faire face aux besoins de recrutement du Groupement, U Enseigne est également active sur les réseaux sociaux et les principaux job-boards du marché : elle s'attache à y faire connaître l'éventail des métiers de l'enseigne et à y démontrer sa promesse de marque-employeur au travers d'éléments tangibles et de témoignages de collaborateurs du Groupement.

Elle met à disposition du Groupement (magasins, sites...) de nombreux supports de communication (affiches, panneaux, vidéos...) pour animer ses campagnes Marque Employeur, aussi bien sur les réseaux sociaux que lors d'événements de recrutement organisés sur les sites. Afin de nourrir notre ambition d'être l'employeur local de référence, U Enseigne a également mis en place un guide de bonnes pratiques à destination des recruteurs en magasins : il leur fournit les outils nécessaires pour les aider à promouvoir nos valeurs et engagements et à faire de chacun de leur recrutement un succès.

L'évolution du nombre de recrutements en CDI au sein de U Enseigne est un des marqueurs de l'attractivité de notre entreprise.



ACTIONS MENÉES EN 2022

- Dans l'objectif de promouvoir l'attractivité de nos métiers et d'attirer les talents, U Enseigne a continué à renforcer la visibilité de sa marque employeur. Les lignes éditoriales de nos pages carrières sur les job-boards et réseaux sociaux ont été enrichies, entre autres, de six nouveaux rendez-vous éditoriaux qui permettent à nos Associés et collaborateurs de témoigner de leur vécu des valeurs de l'Enseigne. De nouvelles pages carrières ont été développées sur quatre nouveaux job-boards.

Au total, sur les réseaux sociaux professionnels, la communauté du Groupement U réunit plus de 80 000 abonnés, en croissance régulière et avec un taux d'engagement important sur le secteur de la grande distribution alimentaire.

- Pour accompagner les opérationnels dans leurs actions de recrutement, U Enseigne a mis à disposition des recruteurs magasins et de la Coopérative de nouveaux outils de communication de recrutement tels que des kits d'animation de corners emploi (affiches, bannières...), des modèles de posts pour les réseaux sociaux, une brochure facilitant le recueil de candidatures en magasin... U Enseigne rassemble les bonnes pratiques de recrutement recommandées aux magasins dans un guide dédié disponible sur l'intranet du Groupement; celui-ci a été mis à jour en 2022 et intègre notamment une nouvelle fiche pratique spécifique sur l'accueil du handicap dans l'Enseigne.
- Pour accompagner son plan de recrutement, U LOG associe Responsables RH, managers et collaborateurs opérationnels de chaque site dans la prise en main de son plan de recrutement et d'accueil des candidats. En s'appuyant sur des outils et bonnes pratiques communes (charte emploi et intégration, kit salon, supports de communication...) chaque site est ainsi engagé à adapter son plan d'actions à son activité et à son bassin d'emploi, avec l'objectif que chaque manager soit acteur du recrutement de son équipe.

RÉSULTATS & INDICATEURS

648
Recrutements
CDI
-6% vs 2021

dont 424 pour U LOG



Adapter et développer les compétences

NOTRE POLITIQUE

Convaincue que la performance sociale permet une performance économique durable, U Enseigne a la volonté de favoriser l'employabilité et le développement professionnel de ses collaborateurs en les rendant acteurs de leur trajectoire, avec le soutien de leur manager et de leur DRH. La promotion interne reste un levier prioritaire de recrutement pour l'entreprise. Les accords relatifs à la Gestion Prévisionnelle des Compétences (GPEC) ou à la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels et Mixité des Métiers (GEPPMM) respectivement établis par U LOG et par la Coopérative U Enseigne constituent le socle de cette politique.

La GEPPMM (ex GPEC), permet d'anticiper les adaptations organisationnelles, structurelles et économiques de l'entreprise, afin d'assurer la bonne adéquation

permanente des compétences et des emplois. Elle permet également d'accompagner les collaborateurs et de prendre en compte dans les trajectoires et les projets professionnels, les orientations stratégiques, les changements technologiques et les évolutions des métiers.

Ces accords prévoient des dispositifs d'accompagnement sur :

- le développement des compétences
- l'accompagnement des carrières
- le processus de mobilité interne
- l'accompagnement à la mobilité géographique
- les dispositifs de mobilité externe

Grâce à un management exercé en proximité tout au long de l'année, des entretiens professionnels annuels formalisés, les managers et les Responsables Ressources Humaines de U Enseigne sont à l'écoute des souhaits de développement professionnel

des collaborateurs et définissent avec eux leur plan d'actions de développement et leur projet professionnel en cohérence avec les besoins de l'entreprise. Des revues collaborateurs annuelles, complétées de comités Carrières pour la Coopérative U Enseigne, permettent à l'entreprise d'être plus proactive auprès de ses collaborateurs, tant pour améliorer leur employabilité et que pour les fidéliser en leur proposant des parcours professionnels adaptés.

Ils alimentent le plan de développement des compétences annuel construit par chaque entité U Enseigne en alignement avec ses axes stratégiques spécifiques.

Depuis 2020 et la mise en œuvre du télétravail, l'offre de formation de la Coopérative U Enseigne propose une large combinaison de modalités pédagogiques appropriées aux différentes thématiques : sessions animées en présentiel ou en distanciel,



e-learning, ateliers de co-développement en ligne, accès en libre-service à « U Learning », un large catalogue d'autoformation en ligne en libre accès... U LOG enrichit également depuis 2020 son offre de formation en e-learning, notamment à destination des employés logistiques, avec des formats courts, aux modalités pédagogiques variées (vidéos, exercices ludiques, animations graphiques, quiz...), complémentaires aux formations en présentiel. Adaptées à l'évolution des pratiques sociétales, ces nouvelles modalités répondent ainsi à de multiples objectifs : meilleure diffusion de l'offre de formation, renforcement de l'autonomie des collaborateurs dans le choix et l'accès à la formation, rapidité et facilité de déploiement, limitation des déplacements... Plus flexibles, ces nouvelles modalités de formation permettent de toucher un nombre de collaborateurs plus important.

Accompagner le changement lié aux évolutions de nos organisations et de nos métiers est un axe constant de notre plan de développement des compétences. Depuis la création de la Coopérative U Enseigne en 2017, une attention particulière est portée aux postes en évolution nécessitant la mise en œuvre de dispositifs spécifiques en matière de formation professionnelle, de mobilité, de reconversion et de gestion de carrière. Dans le cadre de l'accord GEPPMM de la Coopérative U Enseigne, chaque collaborateur dont l'emploi est qualifié « en évolution » dans le cadre des chantiers de réorganisation ou « en déclin » bénéficiera, en complément des dispositifs proposés à l'ensemble des collaborateurs, de dispositifs spécifiques afin de l'aider dans la réflexion et la construction de son projet professionnel. Pour U LOG, un des enjeux de la gestion des emplois et des compétences est de protéger la santé des salariés grâce à l'adaptation du travail possible notamment par le développement de :

- la polyvalence qui est un élément essentiel dans l'organisation de l'entreprise permettant d'apporter de la diversité et de l'intérêt dans le travail, tout en luttant contre la pénibilité et en développant l'employabilité des salariés employés logistiques ;

- une mécanisation raisonnée permettant de lutter contre la pénibilité et limiter les effets de celle-ci. Activement engagée dans la modernisation de l'exploitation de ses entrepôts, U LOG veille à accompagner l'évolution des compétences en lien avec la mise en œuvre de nouvelles technologies.

Tous les collaborateurs de la Coopérative U Enseigne et de U LOG disposent d'un compte personnel sur la plateforme en ligne « U Talents », dans laquelle chacun peut gérer son projet professionnel, retrouver ses historiques d'entretiens et de formation, suivre ses objectifs tout au long de l'année, se former, faire connaître ses compétences et ses souhaits de mobilité. Pour faciliter la mobilité interne et permettre à chacun d'être acteur de sa carrière, la Coopérative U Enseigne a en outre mis en place en 2022 un job board interne, « U Mobilité ». Intégré à la plateforme de gestion des compétences « U Talents » et consultable par les collaborateurs de la Coopérative U Enseigne, il permet de faire découvrir la diversité des métiers proposés sur tout le territoire.

Promotion interne, formation, qualité de vie au travail sont parmi les points-clés du projet d'entreprise « PROPULS' » que mène U LOG sur la période 2023-2025. Avec plus de 60% des agents de maîtrise et cadres qui sont issus de la promotion interne, particularité forte dans sa branche d'activité, U LOG s'attache à agir en « révélateur de talents ». Les revues d'effectifs annuelles également mises en place par U LOG pour toutes les catégories professionnelles facilitent le pilotage des carrières, l'anticipation de l'évolution des métiers et des plans de succession. Ceux-ci sont particulièrement importants pour préparer la centaine de départs à la retraite de cadres et agents de maîtrise attendus dans les 5 ans. Pour nourrir sa mobilité interne, U LOG s'appuie également sur la constitution de viviers internes : pour les postes à pourvoir sur des missions administratives ponctuelles (remplacement de congés maternité ou d'arrêt maladie, renfort durant les périodes de congés...), priorité est donnée

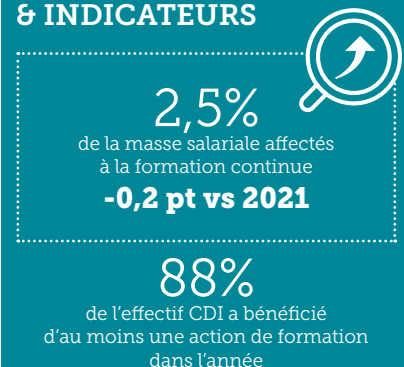
aux candidats internes, permettant ainsi de faire possiblement évoluer des collaborateurs d'un métier de production vers une fonction administrative et d'ouvrir les regards entre des métiers parfois méconnus.

U Enseigne accompagne les nouveaux managers via des parcours de formation spécifiques, qu'ils soient issus de la promotion interne ou du recrutement externe. Elle s'appuie particulièrement sur ses managers pour accompagner ensuite le bien-être au travail et le développement des compétences de ses collaborateurs.

Enfin, via sa structure de formation interne Force U, certifiée Qualiopi depuis 2021, la Coopérative U Enseigne met à disposition des Associés du Groupement divers moyens pour accompagner le développement de leurs compétences et celles de leurs collaborateurs. Grâce à des cycles de formation spécifiques ouvrant le cas échéant sur des certifications, elle accompagne notamment les futurs Associés U dans leur prise de fonction, qu'il s'agisse d'enfants d'Associés, de directeurs de magasins U parrainés, de collaborateurs U Enseigne, aussi bien que d'entrepreneurs venus de l'extérieur du Groupement. Cette « Université des Associés » s'enrichit depuis 2022 d'une offre de séminaires et rencontres autour de sujets stratégiques pour l'Enseigne.

U Enseigne évalue chaque année la performance de sa politique au regard de l'évolution de la part de sa masse salariale affectée à la formation continue.

RÉSULTATS & INDICATEURS





ACTIONS MENÉES EN 2022

> Sites de la Coopérative U Enseigne

- Le site « U Mobilité », mis en place en octobre, permet à tout collaborateur de connaître l'ensemble des postes à pourvoir au sein de U Enseigne et d'y postuler en ligne.
- Depuis mai 2022, les collaborateurs ont accès à un site de formations en ligne, « U Learning » accessible via l'intranet ou la plateforme « U Talents ». Ce nouvel outil offre une sélection de contenus riches et interactifs en libre-service ainsi que des parcours de formation en ligne adaptés aux envies de développement de chaque collaborateur : plus de 2000 contenus abordant plus de 300 thématiques sont proposés. Accessible via ordinateur ou en mobilité, la formation s'adapte au rythme du collaborateur et propose des modalités pédagogiques variées : e-learning, podcasts, défis entre collègues, animations ludiques, parcours de révision des acquis... Elle concerne aussi bien des thèmes d'efficacité professionnelle (management, organisation du temps...) et de développement personnel (intelligence émotionnelle, diversité et inclusion...) que de culture générale (développement durable, créativité et innovation...)
- Un nouveau module de formation a été mis en place à l'intention des nouveaux managers.
- 8 nouveaux cycles de formation de futurs Associés U ont été ouverts ; ils réunissent 64 stagiaires avec parmi eux, deux anciens collaborateurs de U Enseigne. En effet, pour accompagner la dynamique du réseau de magasins, U Enseigne, avec le concours d'Associés déjà installés, accompagne de longue date ses collaborateurs qui souhaitent s'investir dans l'entreprenariat en point de vente U.

> U LOG

- Pour faciliter la prise en main, dans chaque site, de la politique de développement de la polyvalence des employés logistiques, la DRH U LOG s'investit dans des groupes de travail sur sites, en collaboration avec les directions opérationnelles et RH locales, avec l'objectif de partager ou créer outils et bonnes pratiques.
- Afin d'accompagner la montée en compétences de ses employés en entrepôts, U LOG poursuit le déploiement de sa formation maison Défi Log, désormais inscrite au parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs : autour d'une mise en jeu de l'exploitation d'un site logistique, animée par des managers-formateurs occasionnels internes, elle vise à une meilleure compréhension des process et des interactions entre les différentes activités de l'entrepôt et à un partage des connaissances métier.
- A l'intention de ses managers, U LOG déploie depuis octobre 2022 la formation UL'Team qui prend le relais de la formation managériale Cap'Ten activée depuis 2018. Ciblée sur le Management et le développement humain, conçue et animée en interne, cette formation s'intègre dans le nouveau dispositif de formation managériale révisé dans le cadre du projet d'entreprise « PROPULS' ».
- U LOG développe également son offre de formation en e-learning, avec des formats plus flexibles et plus courts en complément de ses formations présentielles sur des thèmes tels que la prévention, la sécurité, les métiers, la santé, le management... Chaque site est désormais équipé d'une salle de e-learning. Ces nouvelles modalités permettent de développer très significativement le nombre de collaborateurs formés.

Fidéliser les talents

NOTRE POLITIQUE

En tant qu'employeur, le Groupement U revendique trois ancrages majeurs, que nous entendons incarner auprès de nos collaborateurs et futurs collaborateurs et autour desquels se rassemble la communauté de nos salariés :

- nous revendiquons des valeurs humaines plus fortes
- nous sommes fiers de notre marque, fiers d'être U
- chez U, la quête de progression se vit au quotidien

L'attention portée à la diversité et à l'inclusion, la bonne intégration des nouveaux collaborateurs, le développement continu des compétences, la promotion interne sont des leviers forts de la dynamique RH de U Enseigne. La qualité de vie au travail est également un facteur privilégié de fidélisation de nos collaborateurs.

Des parcours d'intégration des nouveaux embauchés, accompagnés d'outils opérationnels, permettent à l'entreprise et aux managers d'accueillir et de suivre les nouveaux collaborateurs dans leurs premiers mois. Une attention particulière est portée à l'accueil des jeunes en alternance (voir Intégrer les Jeunes p.46). Fondé sur le tutorat et le management de proximité, les managers U LOG peuvent s'appuyer sur un process d'intégration détaillé assorti de fiches de transmission, d'un kit tuteur, d'un questionnaire « nouvel embauché » et de temps d'échanges réguliers entre le tuteur et le collaborateur. La Coopérative U Enseigne a également mis en place un parcours d'intégration pour ses nouveaux collaborateurs : process de suivi à l'intention des managers, e-learning de

découverte du Groupement, séminaire d'approfondissement et d'intégration de 2 jours, animé par des formateurs internes et complété de visites en entrepôts et en magasins.

En complément des communications relayées par les managers, de nombreux media internes facilitent la diffusion des actualités de l'Enseigne dans des formats variés (magazines, vidéos, podcasts...) et contribuent à une meilleure connaissance de l'entreprise et de sa stratégie.

En matière de développement des compétences et de mobilité interne, les accords GEPPMM et GPEC respectivement en vigueur dans les sites de la Coopérative U Enseigne et au sein de U LOG prévoient pour tous les collaborateurs des entretiens formels réguliers qui sont autant d'opportunités d'échange avec chacun sur ses



besoins, souhaits et perspectives d'évolution professionnelle. U Enseigne souhaite que chacun puisse être acteur de son parcours professionnel et met progressivement en œuvre des moyens pour faciliter la connaissance des métiers de l'entreprise, l'accès à la formation, l'expression des souhaits de mobilité des collaborateurs, la diffusion des opportunités d'emploi et la candidature à un nouveau poste (voir Adapter et développer les compétences p.51).

Pour mieux répondre aux attentes de ses collaborateurs vis-à-vis de l'entreprise, U Enseigne met en place des dispositifs de consultation et prend appui sur son réseau de managers pour mener le dialogue

au plus près des équipes, lever les difficultés et mettre en place des plans d'actions. Ainsi, depuis 2020, la Coopérative U Enseigne consulte l'ensemble de ses salariés via une enquête récurrente, « Qu'en dis-tu ? », qui permet d'apprécier l'engagement des collaborateurs, de repérer leurs attentes et d'ouvrir la voie à la co-construction de plans d'actions entre chaque manager et son équipe. De même, pour nourrir son projet d'entreprise « PROPULS' » initié en 2021, U LOG s'est appuyée sur une vaste consultation de ses collaborateurs concernant la qualité de vie au travail et elle les associe à la construction et à l'animation de plans d'actions locaux ad hoc, au plus près des spécificités de chaque site.

Enfin, des temps forts de l'Enseigne, des actions collectives et des événements conviviaux réunissent les équipes tout au long de l'année, tant sur les sites de U LOG que dans les sites de la Coopérative U Enseigne : en renforçant la cohésion des équipes, ils facilitent l'intégration des nouveaux entrants, renforcent notre culture d'entreprise et concourent à fidéliser les collaborateurs.

Activer l'ensemble de ces leviers nous permet de fidéliser nos collaborateurs et de pérenniser les compétences nécessaires à l'entreprise. Le niveau et l'évolution du taux de turn-over des collaborateurs en CDI nous permettent d'apprécier la fidélité de nos collaborateurs.

ACTIONS MENÉES EN 2022

- Sur l'ensemble du périmètre de reporting, la promotion interne est restée dynamique et a permis de pourvoir 76% des recrutements réalisés.
- L'enquête « Qu'en dis-tu ? » menée début 2022 auprès des collaborateurs des établissements a recueilli 81% de répondants. Cette consultation, menée pour la 2^{ème} année, donne l'opportunité aux collaborateurs de partager leurs attentes, préoccupations, souhaits vis-à-vis de l'entreprise. Ses résultats ont été relayés au sein de chaque Direction et ont permis aux managers de proximité de travailler avec leurs équipes sur des leviers de progrès ad hoc. Cette enquête sera renouvelée début 2023.
- Après la définition des grands enjeux et objectifs, le projet d'entreprise « PROPULS' » de U LOG est entré dans sa phase de déploiement. Depuis l'été 2022, des groupes de travail ont été mis en place pour chacun des six piliers sur chacun des sites (complétés par un GT national sur la SQVTE) afin de mettre en place les 'incontournables' identifiés, d'adapter les plans d'actions au local et de partager les bonnes pratiques entre sites.
- Des animations et événements organisés tout au long de l'année font vivre notre culture d'entreprise et nourrissent notre collectif :
 - > Pour la Coopérative U Enseigne, citons par exemple :
 - la réunion en visioconférence multi-sites de tous les collaborateurs à l'occasion des vœux 2022, qui donne lieu à des échanges avec la Direction autour de l'actualité et de la stratégie du Groupement
 - l'organisation de semaines thématiques, avec ateliers pédagogiques, prises de paroles d'experts, challenges (semaine du développement durable, semaine du handicap, semaine du digital).
 - défis sportifs et bien-être animés via le programme d'entreprise U Heroes, une application dédiée à des challenges en équipes ou individuels et à des ateliers bien-être qui permettent aux collaborateurs de se mobiliser par le sport tout au long de l'année autour de causes sociétales (challenge "11 jours pour l'environnement", Octobre rose au bénéfice de la prévention du cancer du sein, Sport dans la ville autour de l'inclusion des jeunes via le sport, H games en faveur du handisport...) ou autour du bien-être (ateliers et challenge, bonnes pratiques nutritionnelles & activité physique...).
 - la participation à des événements locaux et soutien d'événements caritatifs (Marathon de Nantes, courses la Rochambelle, La Montpellier Reine, Les Mulhousiennes, Les Bacchantes...), Journée mondiale contre le cancer avec l'Institut du Cancer de Montpellier, opération Octobre rose, Journée Internationale des droits des Femmes, ...
 - l'organisation d'un barbecue d'été sur chaque site, d'animations festives de fin d'année...
 - > Des moments conviviaux ont été également organisés sur les sites de U LOG et contribuent à la vie collective des sites : anniversaires portes-ouvertes des sites de Vega, Langon et Beuzeville, Family Day de Carquefou, participation en équipes à des courses locales, concours, animations de fin d'année, venues de Food Trucks, petit-déjeuners...

RÉSULTATS & INDICATEURS

7,8%
de turn-Over CDI
+0,5 pt vs 2021



7 958
salariés CDI*
au 31/12/2022
stable vs 2021
*hors CDI à temps partiel Etudiants

376 contrats
CDD et Interims
transformés en CDI

95%
des CDI recrutés dans l'année ont choisi
de rester chez U Enseigne

490
collaboratrices
et collaborateurs
promus dans une catégorie supérieure



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La qualité de vie au travail est gage d'épanouissement et de stabilité des collaborateurs dans l'entreprise. A ce titre, c'est un enjeu important en matière de recrutement et de fidélisation de nos collaborateurs. C'est aussi un levier de prévention des risques en matière de santé et sécurité des collaborateurs. Pour répondre au risque de détérioration des conditions de travail, U Enseigne déploie une politique d'amélioration de la qualité de vie au travail.

NOTRE POLITIQUE

Pour U Enseigne, le bien-être des salariés et la performance économique et sociale sont indissociables : le travail doit offrir la possibilité à chacun de se réaliser et de participer à la réussite collective, dans des conditions de travail qui lui conviennent. La notion de qualité de vie au travail renvoie à des composantes multiples permettant de concilier les modalités de l'amélioration des conditions de travail et de vie pour les salariés et la performance collective de l'entreprise.

La politique Qualité de Vie au Travail menée par U Enseigne s'articule autour de 3 objectifs :

- Mettre en œuvre une organisation du travail efficace et facilitante au regard des évolutions de U Enseigne
- Faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle
- Veiller à la santé et à la sécurité des collaborateurs au travail, avec une attention toute particulière à la prévention des risques et à la réduction de la pénibilité dans nos métiers logistiques

U Enseigne prend appui sur le cadre légal et la négociation collective pour mettre en œuvre sa politique en la matière.

► Mettre en œuvre une organisation du travail efficace et facilitante

Un accord collectif portant sur la durée et l'aménagement du temps de travail au sein de la Coopérative U Enseigne est entré en application en juillet 2019 ; il a permis d'harmoniser les modalités du temps de travail pour l'ensemble des collaborateurs. Un accord similaire avait été signé en février 2017 au sein de U LOG. Pour la Coopérative U Enseigne, deux accords signés en 2019 complètent ces modalités, l'un concernant les temps de déplacement professionnels, l'autre relatif au télétravail. Cette nouvelle organisation du travail, accessible à une grande majorité de fonctions des sites, répond à la volonté de ceux-ci de renforcer la qualité de vie au travail et par voie de conséquence les performances individuelles et collectives. U LOG a également conclu en 2021 un accord relatif au télétravail pour les activités et fonctions compatibles avec son exercice.

Dans des perspectives plus spécifiques, d'autres accords collectifs peuvent inclure des dispositions relatives à l'organisation du travail, par exemple vis-à-vis des collaborateurs en situation de handicap, des salariés en fin de carrière, des situations de parentalité, etc.

Au-delà des instances légales, U Enseigne associe ses salariés aux réflexions menées sur l'amélioration de l'organisation du travail et plus largement les implique dans la construction de projets d'entreprises porteurs de sens au travail, d'engagement et d'attractivité pour l'avenir.

Ainsi, via l'enquête « Qu'en dis-tu ? » et les échanges qu'elle ouvre au sein des équipes et de l'entreprise, les collaborateurs de la Coopérative U Enseigne ont régulièrement l'opportunité depuis 2020 de s'exprimer sur leur sentiment de bien-être au travail et ses multiples composantes, et de construire avec leur manager des plans d'actions au plus près de leurs attentes. L'ambiance, la culture de l'entreprise, l'intérêt du travail, les conditions de travail, le sentiment d'implication, le degré d'autonomie et de responsabilisation, l'égalité, un droit à l'erreur accordé à chacun, une reconnaissance et une valorisation du travail effectué sont ainsi régulièrement abordés.

Consultation et participation sont également la voie choisie par U LOG en 2021 pour construire son projet d'entreprise « PROPULS' » et l'animer dans chacun de ses sites. Initié par une vaste démarche

participative d'amélioration de la qualité de vie au travail menée en 2021 et portant sur les conditions de travail, la conciliation vie privée/vie professionnelle, les relations interpersonnelles, la santé et l'hygiène, l'organisation du travail, le projet « PROPULS' » se décline plus largement autour de six piliers : la promotion interne, les engagements managériaux, la formation, l'animation d'équipe, les conditions de travail, le vivre ensemble.

Plus spécifiquement, des consultations sont menées par U LOG lors de la mécanisation d'un site logistique et des Commissions Santé Sécurité Conditions de Travail ont été mises en place sur l'ensemble des sites gérés en propre.

L'évolution du taux d'absentéisme est un des indicateurs de suivi de cette politique.



ACTIONS MENÉES EN 2022

> Sites de la Coopérative U Enseigne

- Eclairée par les résultats du baromètre social « Qu'en dis-tu ? », la Coopérative U Enseigne s'est engagée depuis 2020 dans un projet managérial visant à mettre en place une culture managériale plus participative, projet dont les moyens sont fixés dans l'accord QVCT signé en 2021, au titre des mesures en lien avec l'exercice de la vie professionnelle. Elle s'appuie sur une communauté d'une centaine de managers ambassadeurs pour construire et diffuser un management basé sur la délégation, la responsabilité, dans l'écoute et la bienveillance mutuelles. Des rituels managériaux individuels et collectifs de nature à favoriser les échanges et partager régulièrement des retours (« feedbacks ») ont ainsi été systématisés. Ils permettent également de partager la feuille de route de l'entreprise et du service auprès des équipes. La révision du parcours de formation manager et la formalisation d'une boîte à outils de bonnes pratiques à l'intention de tous les managers viendront consolider ce dispositif en 2023.
- La direction des ressources humaines anime tout au long de l'année un plan de communication interne qui permet à chacun d'enrichir sa connaissance de l'entreprise et de renforcer la communauté des collaborateurs sur l'ensemble du territoire. Webinars, podcasts, journaux vidéo, réunions et événements interactifs en ligne, partage d'actualités sur l'intranet et sur la communauté en ligne marquent les temps forts des sites et du Groupement et facilitent la diffusion des informations. Des ateliers de formation aux outils collaboratifs en ligne sont organisés pour faciliter l'organisation du travail de chacun.

> U LOG

- Confrontée à un fort niveau d'absentéisme malgré les efforts réalisés dans l'amélioration des conditions de travail et la prise en compte de la pénibilité (voir plus loin), U LOG, dans le cadre de son projet d'entreprise « PROPULS' », a consulté en 2021 ses salariés sur leur rapport au travail. Les résultats nationaux de cette enquête sur la Santé Qualité de Vie au Travail et Engagement (SQVTE) et les priorités d'actions dégagées ont été présentés aux salariés début 2022, puis ont fait l'objet d'une restitution, site par site, afin d'affiner le diagnostic et de construire des plans d'actions en associant les salariés à la résolution des difficultés qu'ils rencontrent. Un comité de pilotage SQVTE national associe des représentants de la Direction, des représentants opérationnels des sites et des membres de la CSSCTC (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail Centrale). Il a permis de cibler les plans d'actions et de définir une méthode de travail cohérente ; il s'assure de la bonne articulation entre les orientations nationales et locales, et facilite le partage de bonnes pratiques entre sites.
- Plus largement, le projet d'entreprise « PROPULS' » se déploie dans l'ensemble des sites, avec la mise en place de groupes de travail thématiques sur chacun des sites. Le comité de pilotage national permet également de centraliser et partager les initiatives locales. Le magazine interne Log&Vous rend régulièrement compte de cette dynamique et des actions menées.
- Un nouvel accord d'intéressement collectif, validé en juin pour la période 2022-2024, intègre un bonus supplémentaire visant à ramener le taux d'absentéisme moyen dans les standards du secteur. Pour accompagner cette mobilisation sur la réduction de l'absentéisme, des groupes de travail réunissant fonctions RH et Exploitation sont mis en place sur chaque site ; ils visent à agir au plus près du contexte de chaque site et à faciliter l'émulation et le partage de bonnes pratiques.

RÉSULTATS & INDICATEURS



10,7%

Taux d'absentéisme
vs 10% en 2021

dont U LOG 12,1%
vs 11,5% en 2021

et autres U Enseigne (Sites, UEP, Info.U) 6,4%
vs 5,4% en 2021

3%

de salariés employés à temps partiel

stable vs 2021



Faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle

Des accords collectifs portant sur les horaires variables sont en vigueur, tant pour U LOG que pour la Coopérative U Enseigne. Pour celle-ci, l'accord collectif portant sur la durée et l'aménagement du temps de travail entré en application en 2019 a notamment étendu la mise en œuvre d'horaires variables pour les collaborateurs Employés et Agents de Maîtrise de tous les sites de la Coopérative U Enseigne, ainsi que le bénéfice au prorata de jours RTT pour les collaborateurs à temps partiel. Il crée également un droit d'absence pour soigner un proche et étend à tous les collaborateurs des sites de la Coopérative U Enseigne l'autorisation d'arrivée tardive les jours de rentrée scolaire, selon les conditions en vigueur, et le bénéfice d'un Compte Epargne Temps.

Pour la Coopérative U Enseigne, l'accord Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) conclu en 2021 comporte des mesures relatives à l'articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle pour les salariés ainsi qu'à l'amélioration de la mobilité entre le lieu de résidence habituelle et le lieu de travail.

Comme évoqué plus haut (cf. Mettre en œuvre une organisation du travail efficace et facilitante), U LOG a ouvert en 2021 un plan d'actions portant sur la qualité de vie au travail dans lequel sont notamment abordées les questions concernant la conciliation vie privée/vie professionnelle.

Les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) permettent également de convenir de mesures favorisant l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle. L'évolution des demandes de congés parentaux réalisées dans l'année témoigne de la bienveillance de l'entreprise à l'égard de la parentalité.

RÉSULTATS & INDICATEURS

56
demandes
de congés parentaux réalisées
-16% vs 2021



ACTIONS MENÉES EN 2022

> Sites de la Coopérative U Enseigne

- Comme prévu à l'accord Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) signé fin 2021, les bonnes pratiques en matière de droit à la déconnexion ont fait l'objet d'une charte spécifique. Celle-ci a été diffusée à l'ensemble des collaborateurs à l'occasion de la Semaine du Digital, fin novembre 2022.
- L'accord Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) prévoit diverses mesures facilitant la conciliation entre la vie privée et familiale et la vie professionnelle : rappel du cadre légal et des bonnes pratiques en matière de droit à la déconnexion, accompagnement à la parentalité, actions de communication et sensibilisation, en particulier en matière de prévention de certaines pathologies. Il prévoit également la mise à disposition, pour tous les collaborateurs, d'une plateforme externalisée d'information en ligne, d'écoute et d'assistance téléphonique à laquelle les salariés peuvent s'adresser gratuitement et en toute confidentialité pour s'informer et être conseillés sur différents sujets et démarches du quotidien : situation familiale, logement, budget, surendettement, démarches administratives, parentalité, succession, santé, handicap, bien-être au travail... Cette plateforme, « U avec vous », a été mise en service en février 2022.
- En cas de violences conjugales et familiales ou d'incident grave, les collaborateurs peuvent être orientés vers un dispositif d'accompagnement social négocié qui leur ouvre la possibilité d'aides financières spécifiques pour faire face aux dépenses du logement. Ce dispositif est également accessible aux salariés des magasins U.
- Dans la logique de proximité propre à l'enseigne, chaque site s'attache localement à faciliter la vie quotidienne de ses collaborateurs (services de conciergerie, livraison de commandes sur le lieu de travail par exemple). La Coopérative U Enseigne participe au financement des activités sociales et culturelles du CSE à hauteur de 1% de sa masse salariale, permettant localement aux partenaires sociaux de faciliter l'accès à tarif préférentiel à certains services du quotidien tels que des équipements sportifs de proximité, ou de l'aide aux devoirs.

> U LOG

- La consultation des salariés concernant l'amélioration de la qualité de vie au travail a révélé des points forts en matière d'équilibre vie privée et vie professionnelle, notamment la bonne compatibilité générale des horaires de travail, et a mis en exergue des points de progrès concernant par exemple la complexité du travail, la gestion de la charge de travail et des contraintes de temps. Ces thématiques sont intégrées aux groupes de travail menés sur chacun des sites dans le cadre du dispositif SQVTE et, plus largement, du projet d'entreprise « PROPULS' ».
- Consciente que des difficultés d'ordre personnel peuvent affecter la sphère professionnelle, U LOG propose une prestation de service social du travail à l'ensemble de ses salariés afin de :
 - répondre à la demande des collaborateurs confrontés à des situations sociales variées
 - traiter des thématiques extérieures à la sphère professionnelle (famille, budget, logement)
 - prendre en charge des dossiers administratifs « techniques » pour lesquels l'entreprise ne dispose pas de l'expertise requise.

Des permanences physiques sur sites ou à distance sont assurées avec prise de rendez-vous, mais également des temps pour les assistant(e)s du service social du travail dédié(e)s aux démarches extérieures, suivi des dossiers et visites au domicile des salariés. Une aide financière peut être attribuée dans le cadre d'un fonds de solidarité (dossier étudié et motivé par les assistant(e)s du service social du travail, et validé par le service Ressources Humaines).



► Veiller à la santé et à la sécurité des collaborateurs au travail

Conformément à la législation en vigueur, U Enseigne est responsable de la sécurité et de la protection de la santé de chacun de ses collaborateurs.

Cette exigence a revêtu une acuité particulière dans le contexte de crise Covid-19 sur la période 2020-2022. Début 2022, alors que la situation sanitaire française se normalise, la prévention des risques sanitaires et la protection des salariés sont restées des points de vigilance pour U Enseigne, qui a appliqué sur ses sites les recommandations sanitaires générales dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 du ministère de la Santé.

Les conditions de travail sont l'un des six piliers du projet d'entreprise « PROPULS' » de U LOG.

L'entreprise entend développer une logistique moderne et innovante, des environnements de travail adaptés, tout en préservant et impliquant les femmes et les hommes qui y travaillent. Comme évoqué précédemment, elle mène une démarche SQVT (Santé Qualité de Vie au Travail) dynamique, afin de trouver des solutions pour faire baisser le taux d'absentéisme et pérenniser son système de protection sociale.

La prévention de la pénibilité est une préoccupation constante de U LOG. Celle-ci a la volonté de favoriser la mise en œuvre d'actions de prévention des risques professionnels en ayant à cœur de placer le collectif au centre de sa réflexion (polyvalence, développement de l'emploi...). La Direction arrive au terme d'un premier plan d'action qui s'étendait sur 3 ans (2019-2022) et s'engage sur un nouveau plan d'action (2023-2026) qui porte sur les thèmes suivants :

- l'adaptation et l'aménagement du poste de travail,
- la réduction des expositions aux facteurs de risques professionnels dits de pénibilité, l'amélioration des conditions de travail,
- le maintien en activité des salariés exposés aux facteurs de risques professionnels dits de pénibilité.

U LOG développe également la polyvalence des collaborateurs « employés logistiques », qui permet à chacun de diversifier son activité (stockage, préparation de commande...) et ainsi de diminuer la pénibilité au poste de travail.

Dans le cadre de la création du Comité Social et Economique, U LOG a fait le choix, par voie d'accord, de conserver une instance dédiée avec la mise en place d'une Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail sur chaque site géré en propre, dans l'intention de poursuivre les efforts déployés en matière de prévention, au plus près du terrain, en y associant les représentants du personnel.

S'agissant de la Coopérative U Enseigne, les mesures concernant la santé et sécurité au travail et la prévention des risques professionnels sont notamment intégrées à l'accord QVCT signé en 2021. Elles portent sur la prévention des risques psycho-sociaux (RPS), notamment dans le cadre des projets de réorganisation : formation et sensibilisation des managers, identification et formation d'un référent en matière de prévention des RPS parmi les membres des CSE des sites. Sont également concernées la prévention du risque routier des salariés itinérants et la prévention des risques de troubles musculo-squelettiques. Des actions

de sensibilisation à la pratique d'activités physiques et sportives sont également menées auprès des collaborateurs. En collaboration avec leurs services d'infirmierie, les sites de la Coopérative U Enseigne mènent tout au long de l'année des actions d'information et de prévention auprès des collaborateurs.

Enfin, fortement éprouvé par l'attentat au Super U de Trèbes en mars 2018, le Groupement s'est mobilisé pour faire face aux conséquences d'incidents graves, notamment en point de vente. U Enseigne a ainsi créé un dispositif innovant d'accompagnement tant des Associés que des collaborateurs qui pourraient être confrontés à un événement traumatisant lié au travail (acte malveillant ou de terrorisme, accident grave ou décès). Déployé en lien avec les moyens privés et publics locaux ou nationaux concernés, et portant sur les dimensions administrative, juridique, médicale, psychologique et sociale, ce dispositif d'accompagnement et d'assistance post-incident vise à accompagner collectivement l'ensemble des collaborateurs dans un premier objectif de soins et ensuite dans celui d'une reprise de travail durable. Il a été déployé sur l'ensemble des magasins U dès 2019, puis étendu à la Coopérative U Enseigne et U LOG.

Le bon déroulement de cette politique est mesuré à travers l'évolution annuelle du taux de fréquence et du taux de gravité des accidents du travail.



ACTIONS MENÉES EN 2022

> Sites de la Coopérative U Enseigne

- Les services d'infirmier présents sur les sites permettent de mettre en place et d'animer des actions d'information et de prévention auprès des collaborateurs (ateliers de prévention des TMS, information sur le dépistage du cancer du sein, campagnes de vaccination contre la grippe...). Pour encourager les collaborateurs à exercer une activité physique, l'application U Heroes leur propose des challenges tout au long de l'année, ainsi que des contenus sportifs et bien-être (cours en direct dispensés par des coaches, défis individuels etc.).
- Conformément à la réglementation, l'ensemble des collaborateurs ont été conviés à une formation sécurité-incendie.

> U LOG

- La prévention des risques professionnels et la sécurité restent des points clés du plan de développement des compétences de U LOG. Grâce aux actions de prévention déployées ces trois dernières années, le taux de fréquence des accidents du travail a continué à baisser (36 en 2022 pour 43,5 en 2020) et le taux de gravité, après s'être détérioré en 2021, est revenu à son niveau de 2020 (2,3).

Chaque année, le challenge sécurité est organisé entre tous les entrepôts et permet de récompenser les sites qui ont les meilleurs résultats en termes d'indicateurs de sinistralité. C'est également un moyen de challenger les sites les uns par rapport aux autres et de créer de l'émulation.

Au quotidien, les entrepôts sont accompagnés par leur référent Qualité Sécurité Environnement qui mène des plans d'actions renforcés sur les situations accidentogènes propres à chaque site et animent chaque mois en entrepôt des "QSE Days". Il s'agit de se mettre au service des entrepôts pour les accompagner sur le terrain concernant leurs démarches de prévention et de formation des collaborateurs.

Des audits sécurité internes sont menés de manière semestrielle sur chaque site ; leurs résultats permettent de mesurer les progrès, de dégager les axes d'amélioration. Le projet d'entreprise « PROPULS' » vient appuyer les démarches sur ce thème.

- U LOG souhaite limiter le recours à l'intérim et porte une attention particulière à la population des intérimaires, par nature plus volatile. Elle mène un travail en proximité avec les agences d'intérim pour réduire les indicateurs de sinistralité sur cette population : de nombreuses actions de sensibilisation ont été menées conjointement en 2022, notamment sur les thématiques gestes et postures (expérimentation de gilet vibreur intégrant une alarme de posture inadaptée, sensibilisation sur les lieux de mission par des formateurs du Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire...).
- U LOG a signé fin 2021 une convention avec la CARSAT et la CNAM pour s'engager dans un programme de réduction des TMS (Perspective Supply) sur les 2 prochaines années. Le principe est de réunir autour de problématiques communes les différents acteurs de la supply-chain pour trouver des solutions collégiales et pérennes dans le temps en vue de réduire la pénibilité et les TMS (Troubles Musculo Squelettiques). Un état des lieux a été réalisé sur 14 entrepôts U LOG concernant des situations génératrices de TMS touchant au moins deux acteurs de la supply chain. La prochaine étape sera la mise en place d'un plan d'actions sur 5 sites pilotes U LOG en 2023 avec l'objectif, à terme, si le dispositif est concluant, de l'étendre à l'ensemble des entrepôts.
- La sensibilisation des collaborateurs est primordiale dans la prévention des risques. Pour s'assurer d'une compréhension des messages par le plus grand nombre, U LOG a créé en 2022 un catalogue, à destination des entrepôts, centralisant des idées d'animation de la prévention de manière ludique pour permettre de varier les modalités pédagogiques.
- Pour réduire la pénibilité, U LOG poursuit ses investissements : passage dans les installations mécanisées des produits les plus lourds dans les filières Epicerie-Liquides-Droguerie-Parfumerie-Hygiène et Fruits et Légumes (robots en entrepôts frais), réduction des pickings double niveaux, équipement en engins préparateurs de commandes à fourches élevables, réduction du filmage manuel par l'achat de filmeuses mobiles automatiques...

RÉSULTATS & INDICATEURS

27

taux de fréquence des Accidents de travail

-5 pts vs 2021

dont 36 pour U LOG

1,73

taux de gravité des Accidents de travail

-0,16 pt vs 2021

dont 2,27 pour U LOG

13 445
collaborateurs
formés à la sécurité dans l'année

0,56%

de la masse salariale
consacrés aux dépenses
de formation à la sécurité

3.3

Enjeux sociétaux

- > Etre acteur de la dynamique des territoires
- > Encourager les démarches RSE de nos fournisseurs et mener une démarche de vigilance sur nos chaînes d'approvisionnement
- > Faciliter une consommation plus responsable
- > Assurer la sécurité des consommateurs et agir pour leur santé



ÊTRE ACTEUR DE LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES

Fondée sur un modèle coopératif qui mise sur la proximité, la qualité et l'humain, l'enseigne U est étroitement intégrée et attachée au tissu économique de chaque territoire. Soucieuse de contribuer à la dynamique économique au plus près des magasins, U Enseigne privilégie une coopération locale en réseau qui bénéficie à tous - magasins, collaborateurs, fournisseurs, partenaires et clients.

Dans son champ d'action, afin de répondre au risque de perte de dynamique des territoires, condition de réussite de l'activité du Groupement, U Enseigne privilégie trois objectifs :

- 1) Privilégier l'origine France
- 2) Etre aux côtés des PME
- 3) Accompagner les filières agricoles et d'élevage

► Privilégier l'origine France

NOTRE POLITIQUE

Parce que l'enseigne U revendique son ancrage local fondateur, le soutien à l'économie et aux produits français s'inscrit naturellement comme une exigence incontournable, en premier lieu pour nos produits à marque U.

> L'origine France

En faisant appel, pour le sourcing des Produits U, à des entreprises qui produisent, fabriquent ou transforment significativement en France, U Enseigne participe à soutenir l'emploi, au-delà des 73 000 emplois directs générés par le Groupement U. Ainsi, plus de 75% de nos produits alimentaires à la marque U* sont réalisés en partenariat avec des entreprises qui fabriquent ou transforment en France.

* Epicerie, Liquides, Surgelés et Produits frais libre-service et traditionnels

Pour soutenir les filières agricoles françaises, nous sélectionnons, dès que nous le pouvons, des matières premières produites en France, tant pour les produits bruts que pour les ingrédients entrant dans la composition de nos Produits U. Les accords de partenariat que nous initions avec les filières privilégient des relations directes avec les producteurs (voir p.64 « Accompagner les filières agricoles et d'élevage »).

100% des produits bruts U frais en fruits et légumes**, boucherie-volaille et charcuterie de porc à

la coupe ainsi que la viande de porc de la charcuterie U vendue en libre-service et la totalité des laits à marque U sont d'origine France. L'origine France est une des exigences de notre cahier des charges pour nos Produits U Bio (hors agrumes).

** hors agrumes et poivrons

Pour le consommateur, ces engagements sont mentionnés sur les emballages de nos produits à marque U.



Par exemple :

Le suivi de cette politique Produits est notamment assuré à travers la part des sites de production des produits alimentaires à marque U situés en France et celle des produits alimentaires à marque U qui comportent une matière première agricole française.

En cohérence avec la politique menée sur nos Produits U, nous référençons de préférence des fournisseurs fabriquant en France pour les produits non marchands

proposés aux magasins U (matériel et économat par exemple). Ainsi, 43% des industriels référencés pour ces fournitures aux magasins fabriquent en France (+2 points vs 2021). Sauf contraintes exceptionnelles, la production de nos prospectus commerciaux est localisée en France; à fin 2022, 95% de l'impression a été réalisée en France. En matière de logistique, U LOG fait uniquement appel à des prestataires transporteurs français.

> L'ancrage local et régional

Partie-prenante de la dynamique des territoires, le Groupement U entend valoriser le savoir-faire des entreprises locales et participer à leur développement économique. Cette politique s'incarne au quotidien dans les engagements individuels de chacun de nos magasins sur le territoire spécifique où il est présent. Chaque Associé U, commerçant indépendant, inscrit son point de vente dans une dynamique locale, qu'il s'agisse d'enrichir son offre de produits et services ou de faire appel à des prestataires locaux. Les Associés U sont des commerçants impliqués localement, attachés à dynamiser leurs lieux de vie et de commerce, et animés par la double ambition d'être des acteurs clés de la vie locale et de soutenir des projets vertueux sur leur territoire. Via l'intranet du Groupement, ils peuvent rejoindre une communauté de partage de leurs initiatives locales et inspirer leurs collègues.



U Enseigne accompagne cette politique des Associés notamment avec la démarche « Le Meilleur du local » qui a pris le relais depuis 2021 de la démarche historique « U de nos Régions » initiée en 2009.

35 Associés référents, issus chacun de leur bassin de consommation régional, pilotent cette démarche aux côtés des équipes de U Enseigne. Ils sélectionnent des

produits locaux et régionaux répondant à un ensemble de critères : les produits doivent être fabriqués et/ou transformés dans un rayon de moins de 250 kilomètres autour du magasin par une entreprise implantée localement (TPE, PME ou ETI) et justifier d'une matière première principale d'origine française. Les magasins U concernés s'engagent

pour leur part à intégrer et repérer cette offre dans le parcours du client en magasin. Ces critères sont spécifiés dans une charte d'engagements réciproques entre l'Enseigne et son fournisseur.

Par ses communications medias et en points de vente, par un balisage des produits et des animations commerciales dans les magasins et sur les sites e-commerce CoursesU.com des magasins, l'Enseigne facilite l'exposition des entreprises locales sur leur territoire et renforce le lien de celles-ci avec les consommateurs. En privilégiant la proximité entre producteur et consommateur, la démarche agit également en faveur de l'environnement.

ACTIONS MENÉES EN 2022

- Le Groupement U a choisi de marquer son attachement au monde agricole et son soutien au renouvellement des générations d'exploitants en sponsorisant le Trophée International de l'Enseignement Agricole décerné lors du Salon International de l'Agriculture 2022. Ce concours, ouvert aux jeunes pour valoriser l'enseignement agricole et promouvoir les métiers de l'agriculture, a mobilisé 250 jeunes de 43 lycées sur tout le territoire et a permis de récompenser 12 lycées. Au-delà de l'écho de cet événement au niveau national, les magasins U ont eu la possibilité de mener des actions locales conjointes avec les établissements participants.
- En juin, le Groupement s'est associé pour la 2ème année consécutive aux Journées Nationales de l'Agriculture, événement soutenu par le ministère de l'Agriculture. Pendant trois jours, sous la bannière « Célébrons les producteurs de chez nous », les agriculteurs, producteurs, éleveurs locaux ont à nouveau été accueillis dans près de 400 magasins U pour faire découvrir leur savoir-faire aux consommateurs.
- U Enseigne et les magasins U du Centre Val de Loire ont été à la rencontre des jeunes agriculteurs à l'occasion de l'évènement « les Terres de Jim », fête agricole en plein air organisée chaque année par le Syndicat des Jeunes Agriculteurs. En septembre, l'Enseigne a ainsi pu échanger sur son stand avec les visiteurs sur nos valeurs, nos actions envers le monde agricole et les producteurs locaux.
- Le territoire de Guyane a rejoint la démarche « Le Meilleur du local », portant ainsi à 35 le nombre de bassins régionaux représentés.
- Avec 60 prospectus commerciaux spécifiques consacrés à l'offre « Le Meilleur du local » en 2022, U Enseigne apporte de la visibilité aux produits et fournisseurs locaux et régionaux tout au long de l'année. Les sites CoursesU.com des magasins proposent désormais une rubrique dédiée où le consommateur peut directement retrouver l'ensemble de l'offre régionale et locale présente en magasin.
- U Enseigne porte également ses efforts sur l'origine France de ses produits U non alimentaires. Par exemple, dans le domaine de la maison, U Enseigne a lancé en 2022 la première gamme de poubelles à marque distributeur éco-conçue (90% minimum de plastique recyclé) et entièrement fabriquée en France. Le catalogue Jouets de fin d'année a également permis de mettre en avant 86 jouets conçus en France, issus de nos partenariats avec une quinzaine de fabricants sur le territoire.
- Dans le domaine de l'habillement, U Enseigne a poursuivi son partenariat engagé en 2021 avec le groupement d'entrepreneurs français Façon de Faire, qui réunit quelque 120 fabricants de matières et ateliers de confection partout en France. Deux nouvelles collections saisonnières de vêtements responsables, tissés, tricotés, brodés localement ont vu le jour. Une partie de ces collections U contient du lin 100 % français et participe ainsi à la réindustrialisation de la filière en France.
- U Enseigne a relocalisé en France la production de la totalité des sacs de courses distribués en magasins : sacs cabas réutilisables en coton et coton/polyester, sacs kraft, sacs isothermes. La production de quelque 90 millions d'unités a ainsi été relocalisée.
- Dans le domaine de l'animation commerciale, 50% des primes offertes à nos clients Carte U en 2022 dans le cadre de notre programme de fidélité sont issues de fabrication française. Et 95% de nos catalogues commerciaux 2022 ont été produits en France.

RÉSULTATS & INDICATEURS



72%

des sites de production des produits alimentaires à la marque U* sont situés en France

-3 pts vs 2021

39%

des produits alimentaires à la marque U* comportent une Matière Première Agricole Française

+2 pts vs 2021

77%

des produits alimentaires à la marque U* portent la valeur sociétale « Entreprise de France »

54%

des Produits U Bazar créés dans l'année portent la valeur sociétale « Entreprise de France »

* Epicerie, Liquides, Surgelés et Produits frais libre-service et traditionnels



► Être aux côtés des PME

NOTRE POLITIQUE

Les Associés des magasins U, engagés dans leur écosystème local et eux-mêmes entrepreneurs indépendants, ont à cœur de promouvoir et soutenir les entreprises de leur territoire.

U Enseigne a la volonté de construire des relations d'affaires équilibrées avec ses fournisseurs. Conscient que la taille de son organisation peut rendre complexes ses relations avec l'univers des PME, U Enseigne s'efforce de faciliter les relations avec celles-ci.

Un Associé du Groupement, en binôme avec un Permanent du commerce U Enseigne, est plus particulièrement dédié à faciliter ces relations. Des démarches sont ainsi menées à différents niveaux du Groupement pour s'inscrire en partenaire durable des PME françaises.

Au niveau de U Enseigne, le partenariat engagé avec la Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France (FEEF) est un des moyens d'animer notre politique en faveur des PME/ETI. Parce qu'ils partagent un esprit entrepreneurial commun et sont mobilisés sur l'instauration de relations d'affaires durables, le Groupement U et la FEEF se sont engagés dans une coopération approfondie, contractualisée dans une charte d'engagements réciproques. Depuis 2015, ils visent à construire ensemble un cadre aménagé de collaboration commerciale. Cette charte porte des objectifs de concertation en amont et en aval de la négociation commerciale, instaure une relation collaborative qui s'inscrit dans la durée et prévoit les moyens qui permettent d'apporter un soutien au développement des PME dans l'enseigne et la fluidification de

leur relation avec l'enseigne, notamment celles porteuses du label « PME+ ». Contrôlé par un organisme indépendant, celui-ci distingue les PME reconnues pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociétales et managériales. Reconduite pour la troisième fois en 2022 sur une nouvelle période de 3 ans, cette charte s'est enrichie de nouveaux leviers (aménagement des pénalités logistiques, soutien à la trésorerie, prise en compte de la variation des prix des principaux intrants...). Plus largement, cette charte entend développer un commerce plus responsable et respectueux de notre environnement et des générations futures.

Pour faciliter la relation commerciale entre les TPE-PME et la Coopérative U, U Enseigne a ouvert depuis 2021 un portail dédié d'information et de mise en relation, « U ContactPME.fr » : les TPE-PME qui souhaitent engager une relation d'affaires avec la Coopérative U y trouvent des informations sur le Groupement, son organisation commerciale, son système logistique et nos engagements RSE Produits. Elles peuvent ensuite déposer une demande de rendez-vous et sont orientées vers les interlocuteurs pertinents à l'échelon local, régional ou national. Lorsqu'ils sont référencés, les fournisseurs TPE-PME y trouvent également à titre gracieux des indicateurs de performance pour leur faciliter le pilotage de leur activité commerciale dans l'enseigne.

Enfin, soulignons que la démarche « Le Meilleur du local » évoquée précédemment permet également d'accompagner tout au long de l'année la dynamique des TPE et PME en régions et au plus près des magasins.

U Enseigne inscrit tout au long de l'année des produits issus de PME dans ses animations commerciales et prospectus. Depuis 2020, les produits labellisés PME+ sont repérés sur les sites CoursesU.com des magasins, où les consommateurs peuvent également trouver un encart explicatif de ce label. Via ses prospectus commerciaux, U Enseigne met également en valeur les produits locaux et régionaux issus de PME (cf démarche « Le Meilleur du local » ci-dessus).

Pour mesurer les fruits de cette politique, nous mesurons la part des PME parmi nos fournisseurs français de produits.



ACTIONS MENÉES EN 2022

- Fin mars, à la suite de la signature par l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire (industriels, transformateurs et distributeurs) d'une charte d'engagement visant à accompagner les secteurs les plus touchés par la crise ukrainienne, U Enseigne a choisi de renforcer le dispositif par des mesures spécifiques à l'attention des TPE-PME des secteurs alimentaires et non-alimentaires (chiffre d'affaires de moins de 50 millions €) : application systématique d'un moratoire sur les pénalités logistiques et possibilité, comme lors de la crise Covid de 2020, d'un paiement comptant des TPE-PME livrant nos entrepôts afin de soutenir leur trésorerie dans cette période contrainte.
- La charte d'engagement entre le Groupement U et la FEEF a été renouvelée en juin pour la période 2022-2025. Elle formalise les engagements réciproques pour maintenir et développer une collaboration commerciale adaptée. Le 8 mars, U Enseigne a reçu les fournisseurs exposants PME membres de la FEEF dans le cadre d'un salon national à Rungis, leur donnant ainsi l'occasion de développer leurs relations d'affaires avec l'Enseigne. Le prix « spécial Enseigne » remis lors de la cérémonie des FEEF d'OR 2022 a récompensé U Enseigne pour l'ensemble des actions menées en faveur des PME.
- En 2022, le portail de relation commerciale dédié aux TPE-PME « U ContactPME.fr » a enregistré plus de 3000 visites.
- Fin décembre, dans la situation exceptionnelle de forte inflation des coûts des matières premières et de l'énergie qui touche la France, U Enseigne s'est engagée dans le Pacte de solidarité commerciale pour les négociations commerciales 2023 agréé par les fournisseurs et les distributeurs sous l'égide de l'Etat. Celui-ci prévoit des mesures d'attention spécifiques pour les fournisseurs PME.
- A fin 2022, les TPE-PME représentent 13% de notre offre de produits PGC-FLS (Produits de grande consommation et Produits frais libre-service) et 14% de notre chiffre d'affaires PGC-FLS (+1 pt vs marché).

RÉSULTATS & INDICATEURS



72%

de nos fournisseurs français de produits sont des PME hors approvisionnements directs des magasins

-6 pts vs 2021

2 591

fournisseurs PME français de produits hors approvisionnements directs des magasins

▶ Accompagner les filières agricoles et d'élevage

NOTRE POLITIQUE

Par l'ancrage de son modèle d'affaires dans l'économie des territoires, son rôle majeur dans la commercialisation des produits alimentaires auprès des consommateurs français et son choix sociétal de promouvoir l'accès à une meilleure alimentation, le Groupement U est particulièrement concerné par la transformation durable du monde agricole.

En privilégiant l'origine France, en encourageant des pratiques agricoles et d'élevage plus responsables, U Enseigne est activement engagée dans le soutien à l'agriculture française. Confrontée à une nécessaire transformation des pratiques d'exploitation, celle-ci doit rester attractive et viable pour les agriculteurs et éleveurs, notamment les jeunes générations. L'Enseigne va régulièrement à

la rencontre du monde agricole pour y faire connaître ses valeurs et engagements (voir p.61 Notre ancrage local et régional).

En s'impliquant dans l'animation des Etats Généraux de l'Alimentation dès 2017, l'enseigne, par la voix de son PDG, a réaffirmé sa volonté de construire collectivement des prix responsables et s'est régulièrement déclarée en faveur d'une redistribution juste de la valeur à tous les maillons de la chaîne via plus de transparence et des accords pluriannuels avec ses fournisseurs.

Pour les produits bruts à la marque U, qui répondent un cahier des charges spécifique, U Enseigne poursuit ainsi une politique de contractualisation qui tient compte des coûts de production et prévoit des engagements de volumes sur une durée minimum de 3 ans auprès des producteurs qui

s'engagent dans une démarche de qualité.

U Enseigne s'implique depuis plus de 10 ans dans la construction de partenariats tripartites (distributeur - industriel ou transformateur - acteur de l'amont agricole) ou de contrats spécifiques avec les filières agricoles et d'élevage. Nous partageons souvent avec nos partenaires du monde agricole une forte culture coopérative qui stimule le déploiement de nos Filières U. Notre objectif est de développer les contrats de filières avec l'amont agricole (producteurs en direct, organisations de producteurs et coopératives) pour les produits à marque U. Cette politique est suivie au travers de l'évolution du nombre de contrats de filières tripartites nationaux et régionaux, et via l'évolution du nombre de producteurs engagés dans ces partenariats.



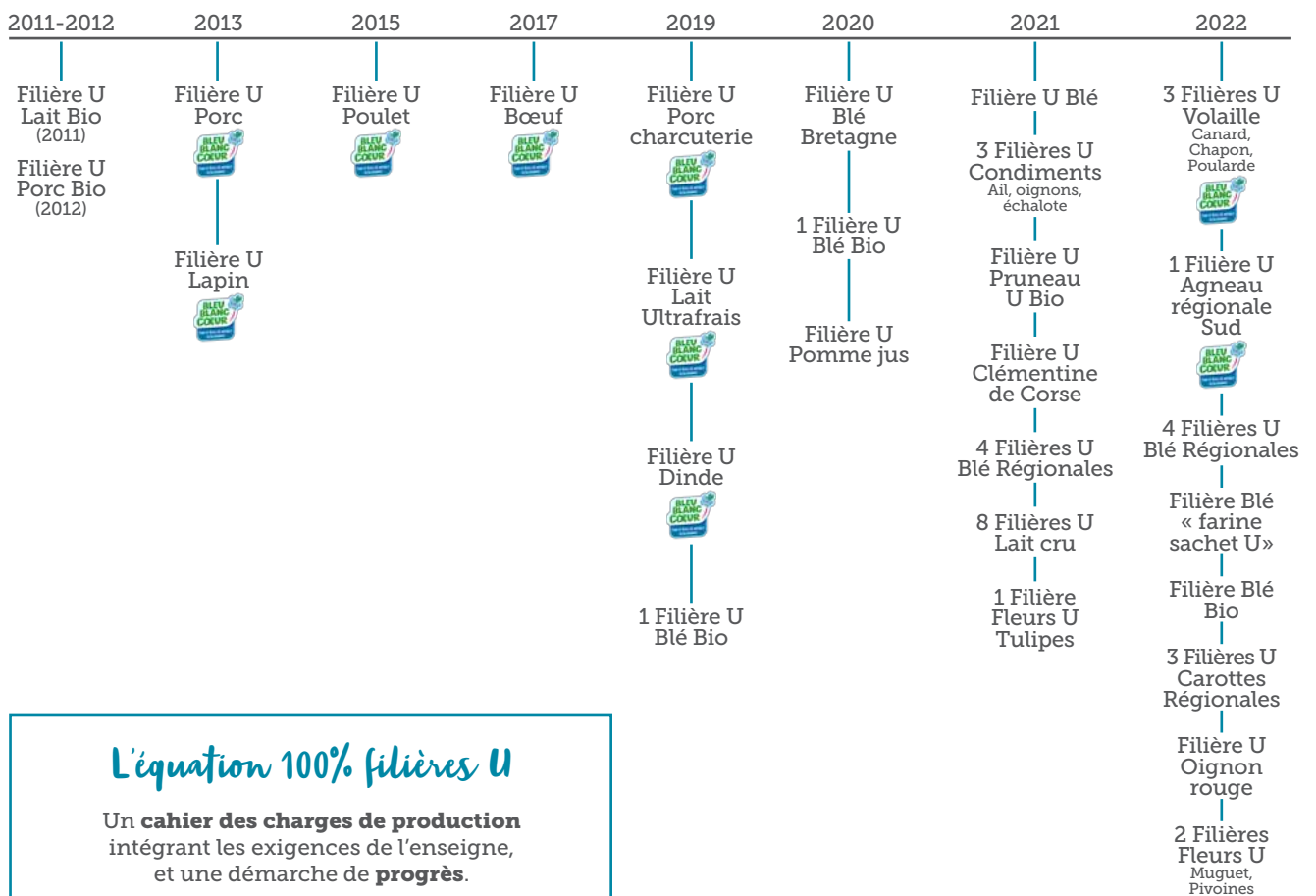
Avec des engagements de volume pluriannuels et la prise en compte des coûts de production, la contractualisation en Filière U sécurise la relation commerciale avec nos partenaires. En 2022, elle a ainsi pleinement joué son rôle dans le contexte de pénurie et de renchérissement des coûts de production liés à la guerre en Ukraine. Par exemple, dans nos Filières Blé U, l'approvisionnement a pu être sécurisé avec des coûts

maitrisés pour l'Enseigne et une part payée au producteur revalorisée de 140%.

Depuis 2020, en collaboration avec les filières agricoles, U Enseigne accentue la dimension régionale de sa politique Filières dans l'objectif de produire, transformer et commercialiser autant que possible au plus près des territoires. Cette approche régionalisée a été initiée en 2020 dans la filière Blé, et se

déploie depuis dans de nouvelles filières, Agneau, Carottes... Collaborer avec nos fournisseurs, nous permet également de développer une approche d'équilibre matières qui permet de créer des synergies en réorientant les produits bruts moins nobles vers d'autres débouchés (purées, surgelés, produits élaborés...) pour les rentabiliser et éviter le gaspillage.

Depuis 10 ans, U Enseigne a créé **48 Filières U Origine France** :



L'équation 100% filières U

Un **cahier des charges de production** intégrant les exigences de l'enseigne, et une démarche de **progrès**.



Un **partenariat avec les producteurs**, à travers une contractualisation tenant compte des coûts de production.



Tous les maillons de la filière intégrés, du champ au produit fini.



ACTIONS MENÉES EN 2022

- Nous avons à cœur d'accompagner nos clients avec pédagogie autour du mieux manger. Des pages d'information dédiées à nos différentes démarches Filières U sont à leur disposition, sur notre site magasins-u.com et sur les sites CoursesU.com des magasins (rubrique Inspirations).
- U Enseigne a renouvelé en 2022 l'offre hebdomadaire de fruits et légumes à prix coûtant. Ce faisant, elle facilite l'accès du consommateur à un meilleur équilibre nutritionnel et apporte aux producteurs des débouchés supplémentaires.
- En octobre 2022, partageant un même modèle d'entreprise coopératif et une responsabilité importante dans l'approvisionnement alimentaire de la France, U Enseigne et La Coopération Agricole, représentant 2200 coopératives agricoles, ont signé un partenariat dans l'objectif de promouvoir le modèle coopératif et de soutenir les filières agricoles et agroalimentaires dans une dynamique de souveraineté.
- Fruit de plusieurs années de travail préparatoire, 16 nouvelles Filières U origine France ont été contractualisées. En filières végétales : Oignon rouge, Muguet, Pivoines, filières Blé régionales (blé Pays de Loire, blé Bio d'Ile de France, blé des Alpes, blé Sud), filières Blé bio et « farine sachet U » et Carottes régionales (Carotte des Landes de Gascogne, Carotte de Normandie, Carottes du Val de Saône). En filières animales : Filières Chapon, Poularde, Canard et Filière régionale Agneau du Sud. De nouvelles Filières U ont été travaillées en 2022 pour contractualisation en 2023.
- **Dans la filière volaille**, la grippe aviaire a fortement affecté la production française en 2022, déjà impactée par la hausse des coûts de production liée à la crise ukrainienne. Dans le cadre de ses Filières, U Enseigne s'est efforcée de concilier la poursuite de ses engagements en matière de bien-être animal et la relance de l'activité des éleveurs. Les filières Chapon, Poularde et Canard ont été contractualisées en 2022.
- **Dans la filière porcine**, les plans de progrès associés à notre cahier des charges dans le cadre de l'accord signé en 2018 avec la Coopérative Terrena intègrent désormais l'élevage sans traitement antibiotique dès la naissance pour les produits Boucherie et Charcuterie coupe.
- **Dans la filière bovine**, la Filière U Charolaise, signée en 2017, a été renouvelée. U Enseigne invite les magasins du Groupement proposant une offre atelier traditionnelle à s'engager dans la mise en avant des démarches qualité sur les races à viande valorisées auprès des éleveurs (Label Rouge, Eleveur & Engagé, local...).
- **Dans la filière ovine**, la région Sud a contractualisé une filière régionale en Agneau.
- **Dans la filière Blé**, depuis la mise en œuvre des filières nationales U Blé Bio et Blé en 2019 et 2021, l'ensemble du blé utilisé pour la fabrication de la gamme de Boulangerie traditionnelle U est 100% Filière U. Une nouvelle filière Blé U Bio a été signée en 2022. La contractualisation d'une filière Blé « Farine sachet U » a permis la mise en marché de 6 références sous démarche Filière U. Depuis 2020, U Enseigne complète cette démarche au niveau régional : 4 nouvelles filières Blé régionales ont ainsi mises en place pour la production des farines utilisées pour la fabrication des baguettes de tradition régionales en rayon Boulangerie traditionnelle des magasins U.
- **Dans la filière laitière**, U Enseigne est attentive à la pérennité de la filière Lait en France, à laquelle elle a choisi de confier depuis 10 ans la production de ses laits à marque U avec l'ambition de proposer un lait U 100% engagé et en soutien au monde agricole. 100% du lait à la marque U est d'origine France. La création des filières Lait U Bio en 2011, lait UHT U en bouteille en 2016, produits laitiers Ultra-frais en 2019 et Lait cru en 2021 sécurise ainsi les filières sur la durée et contribue à la valorisation du produit (Bio, label Bleu-Blanc-Cœur pour le lait UHT U en bouteille, labels IGP/AOP pour le fromage à la coupe U).

L'année 2022 a été marquée par une forte augmentation du coût de production pour les producteurs de lait. U Enseigne, à travers les accords signés avec les producteurs, les industriels et les coopératives, a accompagné les besoins de revalorisation nécessaires à la couverture de ces coûts. En régions, U Enseigne soutient des initiatives de producteurs pour la commercialisation de laits locaux et équitables (En Direct des Eleveurs, Juste et Vendéen, Mont Lait, Faire France, Éleveurs de Bonheur...).

RÉSULTATS & INDICATEURS

66

contrats de filières tripartites nationaux et régionaux

+20 vs 2021

3 715

producteurs engagés via des partenariats tripartites nationaux et régionaux

+3% vs 2021

314

Produits U contractualisés en Filières



ENCOURAGER LES DÉMARCHES RSE DE NOS FOURNISSEURS ET MENER UNE DÉMARCHE DE VIGILANCE SUR NOS CHAINES D'APPROVISIONNEMENT

U Enseigne met en marché près de 15000 références de Produits U, fers de lance des engagements RSE de l'Enseigne. La conception et la production de ces produits permettent à U Enseigne de mettre en œuvre ses politiques de Développement durable et de mettre en place autour de ces enjeux des partenariats dynamiques avec ses fournisseurs.

Afin de prévenir les dommages qui pourraient être causés aux droits sociaux et environnementaux via notre chaîne d'approvisionnement, nous mettons en place une démarche de vigilance sur nos chaînes d'approvisionnement et notre objectif est d'encourager les démarches RSE de nos fournisseurs.

NOTRE POLITIQUE

Considérant que les engagements pris sur nos produits sont les marqueurs de la responsabilité de notre enseigne et conscients de notre responsabilité en tant que distributeur, nous nous sommes fixés comme position d'intégrer dès l'amont des enjeux environnementaux, sociétaux et sociaux dans toutes les phases du cycle de vie de nos produits à marque U.

Afin d'intégrer notre valeur sociétale ajoutée au cœur de notre offre de produits, nous avons identifié une dizaine de thématiques clés en matière de RSE. Elles se résument en deux grandes typologies de responsabilités pour notre enseigne : notre responsabilité sur les Produits U que nous distribuons au consommateur et notre responsabilité vis-à-vis de nos fournisseurs. Ces thématiques sont au cœur de la stratégie d'amélioration continue de notre offre de produits à marque U.

Concernant nos PRODUITS
Préservation des ressources et de la biodiversité
Réduction des substances controversées
Réduction des déchets et du gaspillage
Qualité nutritionnelle
Consommation responsable

Vis-à-vis de nos FOURNISSEURS
Origine France privilégiée
Développement économique
Environnement
Bien-être animal
Sensibilisation aux enjeux RSE

La traduction opérationnelle de ces engagements est portée par deux types de politiques :

- > **des politiques Développement durable transversales**, qui constituent un socle commun, dont les ambitions s'appliquent à l'ensemble de nos produits à la marque U
- > **des politiques adaptées à chaque univers de produit**, qui complètent ce socle commun :
 - des Politiques Ingrédients pour chacune de nos principales filières alimentaires
 - des Politiques Activités sur nos filières non alimentaires

Engagements communs pris pour l'ensemble des familles de produits de façon transversale

Nos politiques TRANSVERSALES	
	Substances controversées
	Zéro déchets
	Emballages
	Préservation des ressources forestières
	Nutrition

Engagements différenciés pris pour chaque famille de produits de façon spécifique

Nos politiques FILIÈRES	Nos politiques ACTIVITÉS
Végétale	Bazar
Produits de la mer	Textiles
Animale	
Blé et Céréales	

Les grandes lignes directrices de ces politiques, illustrées de réalisations concrètes, sont accessibles sur notre site internet magasins-u.com.

En affichant des engagements ambitieux sur nos marques U, nous souhaitons que nos politiques créent un effet d'entraînement positif sur l'offre de marques tierces.

La co-construction avec les fournisseurs est un maillon essentiel de la mise en œuvre des politiques et démarches, avec la volonté de responsabiliser les fournisseurs sur la mise en place des évolutions nécessaires à nos exigences et ambitions Qualité.



Deux moyens coexistent pour atteindre le niveau d'ambition fixé dans nos politiques :

1 - Des exigences, formalisées au travers de spécifications Qualité et Emballage

Le niveau d'ambition lié à aux exigences U peut donner lieu :

- à une reconnaissance de labels ou de certifications dès lors qu'ils sont en adéquation avec notre ambition (ex : reconnaissance de la certification CRC sur la filière blé/farine),
- et/ou à des exigences spécifiques à U Enseigne (ex : substances controversées à exclusion de la composition du produit et de son emballage)

2 - Un accompagnement dans le temps sur des plans de progrès qui permettent l'identification et à la mise en œuvre de plans d'amélioration des pratiques des fournisseurs et producteurs.

Des plans de contrôles permettent le suivi de ces politiques et l'amélioration continue des pratiques.

Cette démarche s'illustre particulièrement dans la construction de partenariats tripartites avec les filières agricoles et d'élevage (voir « Accompagner les filières agricoles et d'élevage » page 64)

Plus spécifiquement, U Enseigne veille au **respect des conditions sociales de production** de ses produits.

U Enseigne adhère depuis 2001 à Initiative for Compliance and Sustainability (ICS), qui regroupe près de 70 enseignes du commerce de détail agissant ensemble pour l'amélioration des conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Le référentiel se base sur les recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT), les principes fondamentaux des droits de l'Homme ainsi que sur les réglementations locales. La démarche est multisectorielle et concerne toutes les catégories de produits (textile, chaussure, produits électroniques, alimentaire et ameublement).

Notre plan de vigilance est consultable sur notre site magasins-u.com (<https://www.magasins-u.com/cooperative-u/rapport-rse>). Un mécanisme de signalement de faits mettant en cause notre devoir de vigilance y est également accessible à l'intention de nos parties-prenantes.

- La démarche consiste à observer sur le terrain les conditions sociales de production, par la mise en œuvre d'audits sociaux réalisés par des prestataires indépendants accrédités par ICS sur la base d'une trame d'audit commune à toutes les enseignes, développée par ICS.
- Le référentiel d'audit adresse des problématiques intégrant aussi bien les conditions de travail (horaires abusifs, sécurité des locaux, équipements de protection des travailleurs,...), le recours au travail d'enfants, au travail forcé, les pratiques disciplinaires abusives, le harcèlement, la discrimination, la liberté d'association et les conditions de rémunération (non-respect des salaires minimaux,...).
- A la suite de l'audit, les non-conformités sont identifiées et le site de production s'engage sur la réalisation des actions nécessaires pour lever ces non-conformités.
- Les données sont partagées entre les enseignes travaillant avec un site de production commun.

En adhérant à ICS, nous nous donnons pour objectif d'accompagner nos fournisseurs, via des démarches de progrès, dans le respect des droits de l'Homme et des réglementations du travail internationales et locales.

Nos fournisseurs s'engagent contractuellement au respect du code de conduite ICS et acceptent de faire auditer leurs sites de production. U Enseigne a pris le parti de financer le programme d'audit pour ses fournisseurs.

Les fournisseurs audités sont sélectionnés par U Enseigne sur la base d'une méthodologie interne d'analyse de risques intégrant le pays de production, les résultats des précédents audits (qu'ils aient été mandatés ou non par U Enseigne) et le type de produit fabriqué.

Pour évaluer nos fournisseurs, nous mesurons l'évolution de leur notation entre deux audits de moins de cinq ans.

U Enseigne s'était engagée avec d'autres grands acteurs de la distribution à utiliser la plateforme

Valorise auprès de ses fournisseurs. Créée en juin 2017 par quatre organisations professionnelles (l'ANIA, Coop de France, la FCD et la FEEF), cette plateforme en ligne devait permettre de simplifier, grâce à une saisie unique, la transmission des informations RSE des fournisseurs vers leurs clients distributeurs. Cette plateforme a cessé son activité en 2022.

Pour renforcer le monitoring de notre chaîne d'approvisionnement, nous avons mis en place une démarche **devoir de vigilance**, en conformité avec la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017. Nous avons élaboré un plan de vigilance propre à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, ainsi que l'environnement, résultant des activités de l'Enseigne ainsi que des activités des fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie.

Pour ce faire, nous avons dressé une première cartographie des risques sur 15 familles de produits alimentaires et non alimentaires représentant les différents types de produits vendus en magasins. Sur la base de cette analyse, nous renforçons nos procédures d'évaluation fournisseurs et mettons en place des plans d'actions afin de mieux prévenir, atténuer et remédier aux risques identifiés, avec une priorité donnée aux produits à marque U et aux produits frais vendus dans les rayons traditionnels. Ces plans d'actions prennent appui sur les politiques historiquement menées auprès nos fournisseurs (politiques filières, politiques activités, évaluations ICS, qualité...) et seront renforcés le cas échéant sur les catégories ou sourcings les plus critiques.

Dans un souci d'amélioration continue, nous prévoyons d'approfondir notre cartographie des risques et notre plan d'action dans les années à venir afin notamment d'étendre notre périmètre d'analyse et d'attacher des indicateurs de suivi aux actions mises en place.

RÉSULTATS & INDICATEURS

31%

des sites de production (UE et hors UE) des fournisseurs ré-audités dans les 5 dernières années ont vu leur notation progresser

-7 pts vs 2021

165 sites

de production de nos fournisseurs situés hors Union Européenne ont été audités ICS en 2022

ACTIONS MENÉES EN 2022

- Pour diffuser et animer sa démarche Devoir de vigilance, U Enseigne s'appuie sur un réseau de référents Achats/QSSE par catégorie de matière première / produit, formés sur le sujet et en charge du déploiement opérationnel de la feuille de route dans leurs catégories. Via ce réseau interne, U Enseigne sensibilise et forme ses équipes Achats à la démarche Devoir de vigilance.
- Via sa plateforme d'alerte en ligne, U Enseigne a reçu et traité en 2022 une alerte relevant de son devoir de vigilance. Après échange avec son fournisseur, U Enseigne a pu apporter des éléments de réassurance au lanceur d'alerte et clôturer le signalement sans nécessité de plan d'action.



FACILITER UNE CONSOMMATION PLUS RESPONSABLE

Avec plus de 11% de part de marché, le Groupement U, présent au quotidien dans la consommation des Français, est conscient de son rôle d'acteur de la transformation sociétale et sait être attendu par les consommateurs sur la sincérité de son discours, l'exemplarité de ses actes et son écoute des attentes de la société. Dans ses missions de centrale d'enseigne, U Enseigne entend contribuer activement à promouvoir et faciliter une consommation responsable pour tous. C'est une des dimensions fortes que porte la signature « U Commerçants autrement ».

Face au risque de développement d'une consommation sur-utilisatrice de ressources, notre engagement s'articule autour de deux objectifs : proposer une offre de produits et services comportant des bénéfices sociétaux et éclairer le consommateur dans ses choix.





NOTRE POLITIQUE

En développant des produits sûrs, sains et de qualité accessibles à tous, en donnant le primat à l'humain, en agissant pour la réduction des déchets et du gaspillage, en agissant pour réduire notre empreinte carbone, en contribuant à la transformation durable du monde agricole et à la dynamique des territoires, U Enseigne permet à ses clients de choisir une consommation attentive à ses impacts RSE.

Sur ces sujets, U Enseigne souhaite permettre à chaque consommateur de réaliser des choix éclairés et privilégie dans sa communication un discours de preuve et une démarche pédagogique. Faciliter une consommation responsable passe notamment par une information claire et accessible.

Depuis 2016, les bénéfices sociétaux propres à chaque Produit U sont indiqués sur leur packaging.

Ces informations portent sur quatre grands thèmes :

- 
 - l'utilisation de matière première agricole française
- 
 - la qualité des ingrédients utilisés (sans aspartame, sans colorant, sans huile de palme...)
- 
 - la fabrication ou transformation par des entreprises de France, génératrices d'emplois
- 
 - la gestion durable des ressources

Notre objectif est que la majorité des produits de grande consommation à la marque U portent au moins un de ces bénéfices sociétaux.

U Enseigne a signé fin 2019 le Manifeste sur l'origine des produits alimentaires. Il nous engage à communiquer au consommateur, sur l'emballage, l'origine géographique des matières premières utilisées dans les produits alimentaires à marque U, et ceci de façon cohérente et transparente par catégorie de produits.

Dans l'objectif de renforcer l'information du consommateur sur les produits qu'il consomme,

U Enseigne s'implique également dans les travaux menés sur la notation des impacts environnementaux et sociaux des produits. Nous échangeons sur le sujet de l'affichage environnemental au sein de notre organisation professionnelle et montons progressivement en compétence nos équipes.

Dans le même esprit, U Enseigne a rejoint début 2020 l'Association Étiquette Bien Être Animal (AEBEA) créée en 2019 pour proposer un référentiel et un étiquetage consommateur unique quant au niveau de bien-être animal des produits (voir notre politique Bien-être animal p.40).

Dans le domaine des produits d'hygiène, d'entretien et de soin des animaux, la marque U Nature apporte une alternative écologique mieux-disante par rapport aux produits conventionnels, en apportant au consommateur des signes repères de qualité tels que les labels Ecosoin, Ecodetergent, Ecolabel, Nordic Swan et FSC. A fin 2022, la marque U Nature compte 95 références.

Pour accompagner les consommateurs dans leurs choix, nous avons créé en 2018 l'application « Y'A Quoi Dedans ». Celle-ci permet de consulter la composition des produits alimentaires U, ainsi que celle de l'ensemble des produits du marché répertoriés dans la base de données collaborative Open Food Facts, première base de données "open source" de produits de consommation. Avec une volonté de transparence et non partisane, cette application éclaire les marqueurs du « mieux manger » avec pédagogie, donne accès à l'information et laisse au consommateur son libre-arbitre.

Pour participer à une consommation plus responsable, U Enseigne développe également son offre de services au consommateur : bornes de collecte de déchets du quotidien pour recyclage, location de matériel pour des usages occasionnels tels que les fêtes et événements, vente de biens d'occasion, vente sans emballage ou en vrac dans de nombreuses familles de produits... Notre démarche environnementale de réduction des déchets (p.19) participe également à cet objectif.

Conscient des enjeux économiques aussi bien que environnementaux et sociétaux liés à la diffusion de catalogues papier, le Groupement U a choisi une démarche pragmatique sur ce sujet et entend laisser à chaque client le libre-choix du support d'information commerciale qu'il souhaite, imprimé ou consultable en ligne. U Enseigne met ainsi à la disposition des magasins les moyens leur permettant de limiter l'impression de catalogues papier au profit d'une consultation en ligne et d'accompagner leurs clients dans leur choix : mise à disposition de prospectus en version numérique, information



des clients situés sur les zones d'expérimentation « Oui Pub » définies par les pouvoirs publics, diffusion aux clients d'autocollants « Stop Pub » permettant de refuser la réception d'imprimés non adressés... Parallèlement à la digitalisation progressive des communications commerciales, U Enseigne continue à améliorer l'eco-conception de ces imprimés (limitation du nombre de pages, utilisation de papier issu de ressources durables, utilisation d'encres sans composés aromatiques controversés...).

En matière de communication commerciale, U Enseigne a souscrit au dispositif « contrat climat » mis en place en 2022 par les pouvoirs publics. En adhérant à ce code de bonne conduite qui vise à favoriser la transition écologique dans le domaine de la publicité, U Enseigne a pris différents engagements concernant le type de produits mis en avant, les modes de vie et comportements à encourager, les modes de production des communications commerciales, la sensibilisation de ses équipes aux bonnes pratiques...

Au travers de ses animations commerciales et de ses campagnes de communication, U Enseigne entend témoigner de ses efforts pour allier engagements RSE et accessibilité prix, notamment à travers l'offre de produits à marque U. L'Enseigne s'attache à apporter des preuves de ses engagements et à faciliter l'accès du plus grand nombre au « consommer responsable ». Ainsi, sur les réseaux sociaux, pour donner les clés d'une consommation plus responsable, les publications réalisées autour des Produits U nous permettent d'en expliciter les bénéfices environnementaux et sociétaux et d'informer plus largement sur nos démarches. Celles-ci sont également présentées sur le site magasins-u.com et reprises sur les sites CoursesU.com des magasins.

Enfin, U Enseigne est à l'écoute des consommateurs et les consulte régulièrement sur leurs attentes. Si l'essentiel de la relation Client est directement géré par chaque magasin U, U Enseigne, via son service de relation Client, traite les demandes des clients concernant les produits et services U et joue un rôle de facilitateur entre le client et le magasin U dans la résolution des litiges.

U Enseigne mène des études consommateurs ad hoc, anime une communauté « Ateliers U » de près de 10 000 clients régulièrement consultés sur l'amélioration des produits, services et magasins U et s'associe à des consultations citoyennes à l'échelle nationale telles que « la Grande Cause de l'Alimentation » en 2019 ou « la Grande Cause des Territoires » en 2021.

RÉSULTATS & INDICATEURS

83%

des produits de grande consommation* à la marque U portent au moins un bénéfice sociétal

stable vs 2021

* Epicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais en libre-service, Droguerie, Parfumerie, Hygiène



ACTIONS MENÉES EN 2022

- Avec un nouveau dispositif de communication en 2022, U Enseigne entend réaffirmer le double engagement du Groupement pour un « consommer responsable » accessible à tous. « Des valeurs fortes et des prix bas » est la promesse essentielle qui accompagne désormais notre signature « Commerçants autrement » ; chaque communication de L'Enseigne s'attache à apporter aux consommateurs la démonstration factuelle de cet engagement, avec simplicité et transparence. Dans un contexte de tension sur le pouvoir d'achat, U Enseigne a par exemple renouvelé l'offre de quatre fruits et légumes à prix coûtant chaque semaine, facilitant l'accès du plus grand nombre à une alimentation saine et de saison.
- Depuis janvier 2022, les magasins U peuvent proposer à leurs clients du programme de fidélité Carte U de réaliser un don solidaire lors de leur passage en caisse et ainsi de soutenir des associations et des projets locaux.
- En juin 2022, en signant un Contrat Climat, U Enseigne a pris des engagements publics pour la transition écologique dans le domaine de la publicité. Ceux-ci sont consultables sur le site <https://www.publicite-responsable.ecologie.gouv.fr>.
- Suite à la loi Climat & Résilience, les pouvoirs publics ont lancé en septembre 2022 l'expérimentation du dispositif « OUI PUB » au sein de collectivités territoriales volontaires dont certains magasins U font partie. Dans ces zones, la distribution d'imprimés publicitaires non adressés est interdite, sauf lorsque l'autorisation de les recevoir est indiquée lisiblement sur la boîte aux lettres des citoyens avec la mention « OUI PUB ». En mettant à leur disposition des dispositifs d'information spécifiques (affichage en magasin, information sur le site magasins-u.com et sur les réseaux sociaux des magasins, mise à disposition gratuite d'autocollants « OUI PUB » en magasin...), U Enseigne accompagne les magasins U et leurs clients dans ce changement. Sur les zones non concernées par cette expérimentation, U Enseigne continue à mettre à disposition des magasins des stickers de boîte à lettres « STOP PUB » pour les clients qui ne souhaitent plus recevoir de prospectus publicitaires non adressés.
- Dès le printemps 2021, anticipant la future obligation réglementaire, le Groupement a mis fin à l'impression systématique des tickets de caisse et de carte bancaire, dont l'édition est désormais réalisée à la demande du client et qu'il peut retrouver en version numérique dans son espace client (magasins-u.com, coursesu.com, U Paiement...). Ce faisant, l'enseigne offre au consommateur la possibilité d'opter dès à présent pour un geste écologique du quotidien.
- U Enseigne a déployé sur les emballages et produits à marque U soumis à REP (Responsabilité Elargie du Producteur) les nouvelles consignes de tri exigées par la réglementation ; ces indications et pictogrammes visent à faciliter le bon geste de tri par le consommateur dans le cadre de l'harmonisation des consignes de tri sur l'ensemble du territoire français.
- Afin de se préparer à l'affichage du score environnemental des produits, U Enseigne teste et évalue différents référentiels dans le cadre de groupes de travail internes, tant pour les produits alimentaires que pour les articles d'habillement. Ces groupes de travail sont également l'opportunité de sensibiliser les chefs de produits U et d'améliorer l'eco-conception de nos produits. Dans le même esprit, la notation du niveau de bien-être animal est disponible depuis 2021 pour les poulets U entiers ou découpés, suite aux travaux menés au sein de l'Association Etiquette Bien Etre Animal. Dans ce cadre, U Enseigne participe actuellement à la construction des critères d'évaluation de bien-être animal pour le porc.



ASSURER LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS ET AGIR POUR LEUR SANTÉ

Nos clients réalisent près de 30% de leurs achats de produits de grande consommation dans nos magasins.

A cet égard, et considérant la grande diversité des produits et services vendus dans les magasins U, U Enseigne est particulièrement consciente de sa responsabilité en matière de sécurité et santé des consommateurs.

Pour répondre au risque de mise en cause de la sécurité et de la santé des consommateurs, U Enseigne veille en premier lieu à la conformité de ses actions avec les réglementations en vigueur. Nos engagements s'articulent autour de deux objectifs :

- assurer la sécurité des consommateurs, qu'il s'agisse de la surveillance de l'hygiène-qualité en magasin, de la sûreté en magasin ou de la sûreté des produits vendus
- veiller à l'équilibre nutritionnel et à la santé des consommateurs en proposant des produits à la marque U sains et de qualité, que nos clients puissent consommer en confiance

Assurer la sécurité des consommateurs

> LE PLAN DE SUIVI HYGIÈNE-QUALITÉ DES POINTS DE VENTE U

NOTRE POLITIQUE

Guidée par le souci constant du respect des obligations réglementaires et la satisfaction du client, U Enseigne a mis en place une politique de contrôle Qualité et d'audit Hygiène Qualité dans les points de vente.

Cette politique est décrite au travers de la « Charte d'engagement des magasins U en matière d'hygiène et de sécurité sanitaire », dite « charte Qualité », à laquelle chaque Associé U est tenu d'adhérer en vertu de l'article 7 du Règlement intérieur du Groupement.

Elle recense :

- des engagements de résultats
- des obligations génériques de moyens

Le contenu, proposé par l'instance Qualité Sécurité Environnement, est validé par le conseil d'administration du Groupement qui en est le garant. Elle est revue en fonction des évolutions de la réglementation et/ou des exigences du Groupement.

Le Plan de Suivi Hygiène Qualité U Enseigne permet de mesurer et améliorer la maîtrise, en magasin, de la politique de qualité développée par l'Enseigne. Pour les magasins de France métropolitaine et Corse, il est composé d'audits et de « visites conseils » pour le réseau discount, et d'audits-conseils pour le réseau proximité. Ces audits-conseils sont également déployés dans les magasins des DROM

et Maurice. Le nombre de ces prestations varie selon les rayons qui composent le magasin et selon le niveau de performance Hygiène Qualité obtenu. Depuis janvier 2021, un audit conseil Hygiène est déployé dans les magasins U de Polynésie Française, d'Andorre, de Nouvelle Calédonie et d'Afrique. Depuis 2018, U Enseigne a intégré le référentiel d'inspection en sécurité sanitaire FSQS-Food Store Quality Standard dans son Plan de Suivi Hygiène-Qualité. Ce référentiel, outil d'évaluation du niveau de maîtrise de la sécurité sanitaire, est partagé par les enseignes de la Distribution et mis en œuvre par des organismes d'inspection accrédités (certification Cofrac).

Les audits donnent lieu à une notation qui définit le niveau Qualité du magasin par rapport aux attendus de l'Enseigne. En fonction du niveau atteint, un accompagnement individualisé est mis en place au travers des « visites conseils ». Les résultats permettent au point de vente et à l'Enseigne de mettre en œuvre des plans d'actions et d'amélioration appropriés afin d'atteindre le niveau de sécurité sanitaire défini par l'enseigne.

Pour piloter le déploiement de cette politique de suivi Hygiène Qualité, nous mesurons notamment la part de magasins U évalués lors de chaque campagne annuelle, avec un objectif de 100% de

magasins audités (hors magasins ouverts durant la campagne et circonstances exceptionnelles). Ces campagnes annuelles se déroulent du 1^{er} mai au 31 mars de l'année suivante.

La plupart des magasins U a identifié un collaborateur Qualité Sécurité Environnement référent (QSE), plus particulièrement chargé d'animer le système de management de la qualité dans son magasin. U Enseigne anime à leur intention des « clubs QSE », temps forts d'échanges et de partage organisés chaque semestre par la Direction Qualité Sécurité Sociétal et Environnement autour des actualités et bonnes pratiques de l'Enseigne. Celles-ci sont également diffusées tout au long de l'année via l'intranet du Groupement et regroupées dans le Plan de maîtrise Hygiène-Qualité U.

ACTIONS MENÉES EN 2022

- U Enseigne a renouvelé en 2022 sa campagne annuelle d'audits et a mis en place des accompagnements spécialisés, réalisés par les équipes QSSE, auprès des points de vente rencontrant des difficultés.
- U Enseigne a animé deux vagues de « clubs QSE » à l'intention des magasins U ; plus de la moitié d'entre eux y ont participé.



RÉSULTATS & INDICATEURS

du 01/05/2022 au 31/03/2023,
France, DROM et International,
sur la base des magasins auditable
(voir note méthodologique p.76)



99,9%
des magasins audités*
vs objectif 100%

1626
magasins audités*
2768
audits réalisés*

* Exceptionnellement, deux magasins n'ont pu être audités, impactant ainsi le taux de magasins audités pour cette campagne.

> LA SÛRETÉ DANS LES POINTS DE VENTE U

U Enseigne accompagne les Associés U dans la prévention et la maîtrise des risques liés à la sûreté dans leur point de vente.

En collaboration avec les pouvoirs publics, elle met à leur disposition une boîte à outils visant à l'évaluation, la prévention et la gestion des risques dans ce domaine. Un plan de maîtrise Sûreté et malveillance recense l'ensemble des obligations et bonnes pratiques ; mis à disposition des Associés U sur l'intranet du Groupement, il est relayé auprès des collaborateurs en magasins dans le cadre des formations sécurité-incendie.

En parallèle, une veille technologique est menée en continu afin d'intégrer les dernières bonnes pratiques dans le domaine dès la conception et les aménagements des futurs points de vente.

A terme, U Enseigne vise à considérer les risques liés à la sûreté de la même manière que les risques liés à l'incendie : programmes de formation complets et exercices ad'hoc périodiques pour chaque point de vente avec la collaboration étroite des pouvoirs publics. Le Groupement U collabore avec les pouvoirs publics pour mettre en place des dispositifs d'intervention coordonnés.

> LE PLAN DE SUIVI DES FOURNISSEURS DE PRODUITS U

NOTRE POLITIQUE

La Coopérative U Enseigne est le premier metteur sur le marché des produits à marque U.

Pour répondre à cette responsabilité réglementaire, U Enseigne a mis en place un suivi qualité spécifique pour chacun de ces produits. Outre des exigences réglementaires, chacun de nos produits à la marque U répond aux exigences de qualité spécifiques de l'enseigne, qui font l'objet d'une formalisation contractuelle avec le fournisseur. Le respect de ces exigences est évalué dans le cadre du référencement du produit et fait ensuite l'objet d'un suivi tout au long de sa vie.

Ce plan de suivi s'exerce via des plans de contrôles au produit, prélevé aléatoirement dans nos lieux de vente (analyses microbiologiques, physico-chimiques, nutritionnelles, contaminants, sensorielles) et via des audits du site de production.

Ces contrôles et audits sont réalisés par des laboratoires externes indépendants et accrédités, formés à notre référentiel. Ils complètent les plans de contrôle menés par nos fournisseurs, notamment lorsque le site de production de celui-ci possède la certification IFS, référentiel d'audit Qualité mis en place par la Grande Distribution. Pour suivre le bon déploiement de cette politique, nous mesurons la part des sites de fabrication des produits U récemment audités (depuis moins d'un an pour les produits U alimentaires et moins de deux ans pour les fournisseurs U Bazar).

ACTIONS MENÉES EN 2022

U Enseigne a mené des plans de contrôle tout au long de l'année, conformément à sa politique.

RÉSULTATS & INDICATEURS



89%

des sites de fabrication des Produits U de Grande Consommation* ont été audités en Hygiène Qualité il y a moins d'un an

+5 pts vs 2021

67%

des fournisseurs U Bazar ont été audités en Qualité et Sécurité Produit il y a moins de deux ans

-15 pts vs 2021

47,5%

des sites de fabrication des Produits U de Grande Consommation* ré-audités par U Enseigne entre mars 2020 et mars 2022 ont vu leur notation progresser

* Epicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais libre-service, Aliments pour animaux, Droguerie, Parfumerie, Hygiène



> LA SÛRETÉ DES PRODUITS VENDUS

NOTRE POLITIQUE

Pour assurer la sûreté des produits vendus, U Enseigne a défini de longue date des procédures de gestion des alertes Produits en relation avec ses fournisseurs, U Log, les points de vente U et les consommateurs.

Une « alerte » est une information relative à un produit ou à un lot de produits dont l'absence de traitement peut conduire à une situation mettant en jeu la sécurité des consommateurs ou nuire à l'intégrité de l'environnement. En fonction de sa criticité, une alerte peut amener au retrait du produit de la vente, voire à son rappel chez les consommateurs.

Un manuel de procédures décrit les actions à mener par les différents intervenants lorsque la détection d'une anomalie Produit au sein de l'enseigne donne lieu à l'ouverture d'un dossier d'alerte, qu'il s'agisse de produit à la marque U ou de produit de marque. Ces procédures sont régulièrement mises à jour et diffusées aux acteurs concernés par la Direction Qualité Sécurité Sociétal Environnement U Enseigne, qui assure la supervision du dispositif et rend compte des actions menées. Suite aux travaux menés en 2018 avec le Conseil National de la Consommation, puis en 2019 au sein de la Fédération du Commerce et de la Distribution, U Enseigne a

poursuivi le renforcement de son dispositif de gestion des alertes. Depuis mai 2021, la mise en œuvre des rappels de produits est sécurisée par U Enseigne grâce à la possibilité de bloquer le passage en caisse des produits concernés, ainsi que leur vente sur les sites CoursesU.com des magasins.

Depuis 2019, la vérification de la qualité de gestion des alertes par les magasins a été renforcée dans les grilles d'audits du Plan de Suivi Hygiène-Qualité.

Le nombre de produits retirés chaque année du marché dans les magasins U témoigne du résultat des actions menées, tant pour les produits U que pour les produits de marques nationales.

ACTIONS MENÉES EN 2022

- A l'occasion des Clubs QSE (voir plus haut), les magasins ont été rappelés à la plus grande vigilance sur le bon suivi des dossiers d'alertes.
- Conformément à la réglementation, U Enseigne publie les rappels dont font l'objet les produits à marque U sur la plateforme Rappel Conso mise en place par les pouvoirs publics depuis juin 2021.
- Le volume de produits concernés par des alertes a connu une très forte hausse dans la distribution en 2022 notamment suite à la détection de non conformités microbiologiques majeures dans quelques références de marques nationales.

RÉSULTATS & INDICATEURS



+111%

de produits finis retirés du marché suite à des actions de retrait ou de rappel Produit
vs 2021

2 601 837 produits finis et 24 tonnes

de produits frais traditionnels retirés du marché suite à des actions de retrait ou de rappel Produit

► Veiller à l'équilibre nutritionnel et à la santé des consommateurs

Pour 95% des consommateurs français, « être en bonne santé, c'est avant tout bien se nourrir ». Et qu'il s'agisse de produits alimentaires ou non alimentaires, certains additifs et substances présents dans les produits de consommation courante suscitent des interrogations des consommateurs quant à leurs potentiels risques pour la santé. Grâce aux équipes Produits et Qualité dédiées à la conception de quelque 15 000 Produits alimentaires et non alimentaires à notre marque, U Enseigne maîtrise et contrôle les cahiers des charges et cadres de fabrication qui nous permettent de porter nos exigences au cœur de chacun de nos produits.

> NUTRITION

NOTRE POLITIQUE

L'alimentation, à la fois source de plaisir et facteur de santé, contribue à la préservation d'un bon état de santé. A l'inverse, une nutrition inadaptée est un facteur de risque des principales maladies chroniques dont souffre la population française en ce début de 21^{ème} siècle : obésité, maladies cardiovasculaires, cancers, diabète de type 2 ou dénutrition.

Les pouvoirs publics se sont engagés sur la question via le programme national de l'alimentation et de la nutrition (PNAN) au travers de campagnes de prévention et la diffusion de recommandations nutritionnelles. La qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire fait partie des préoccupations premières des consommateurs. En tant que 4^{ème} acteur français de la distribution, nous avons une responsabilité et un rôle majeur à jouer vis-à-vis de nos clients. Cette responsabilité se traduit autant dans notre offre alimentaire que dans les messages portés par notre enseigne.



Notre responsabilité se traduit en quatre grandes ambitions :

- Privilégier les matières premières présentant les meilleures caractéristiques nutritionnelles (fibres, matières grasses végétales, matières premières animales certifiées Bleu-Blanc-Cœur...)
- Garantir le profil nutritionnel de nos produits
- Garantir l'existence d'une offre adaptée aux besoins spécifiques (sans gluten, végétarienne, allégées en sel, et/ou matières grasses, et/ou sucres...)

- Fournir une information claire et transparente à nos consommateurs

U Enseigne dispose depuis 2016 d'une gamme de Produits U « Bon et végétarien » ; cette gamme végétarienne fait l'objet d'exigences spécifiques et notamment celle d'être source de protéines et de fibres lorsqu'il s'agit de solutions repas.

Pour les intolérants au gluten, U Enseigne propose une gamme spécifique à marque U lancée en 2016. Depuis lors, conscients

du problème des allergies et intolérances alimentaires et de la nécessité de clarté de l'information pour les personnes concernées, nous communiquons les informations relatives à la composition de nos Produits U à la plateforme d'information gratuite Allergobox.

La progression de l'offre de Produits U dédiés à des régimes alimentaires particuliers et celle de l'offre de Produits U labellisés Bleu-Blanc-Cœur mesurent à date le bon déploiement de cette politique.

ACTIONS MENÉES EN 2022

- U Enseigne s'est engagée volontairement en 2019 auprès de Santé Publique France à relayer auprès du consommateur le Nutri-Score des produits à marque U. En aidant le consommateur à comparer les qualités nutritionnelles de différents produits au sein d'une même famille, il peut orienter leur choix et contribuer à une alimentation équilibrée. Notre ambition, à produit comparable, est de figurer parmi les meilleurs scores du marché.
100% des produits à marque U éligibles* affichent leur Nutri-Score sur les sites de vente en ligne CoursesU.com des magasins. U Enseigne invite également ses fournisseurs de marques nationales qui le souhaitent à lui communiquer le Nutri-Score de leurs produits afin de publier l'information sur le site CoursesU.com : près de 12000 produits de marques y sont ainsi signalés. Enfin, une page d'information « Qu'est-ce que le Nutri-Score ? » est accessible à nos clients sur ce site. A fin 2022, l'étiquetage Nutri-Score est mentionné sur les packagings de 48% des produits à marque U éligibles*.
* denrées alimentaires pré-emballées soumises à une déclaration nutritionnelle obligatoire et hors catégories réglementairement exclues
- Dans le cadre du Programme National de l'Alimentation et de la Nutrition (PNAN) et sur la base des travaux scientifiques de l'ANSES, U ENSEIGNE participe aux groupes de travail et engagements dans les accords collectifs volontaires travaillés par famille de produits. Ces échanges multipartites visent à promouvoir la mise sur le marché d'une offre de produits avec une qualité nutritionnelle améliorée. Leur objectif est l'amélioration du profil nutritionnel des familles de produits alimentaires les plus impactantes en matière de santé publique (diminution des teneurs en sel, sucres et/ou matières grasses - augmentation des teneurs en fibres). U Enseigne s'est ainsi inscrite dans le premier accord collectif volontaire signé en mars 2022 qui concerne la réduction progressive d'environ 10% de la teneur en sel des principales catégories de pain sur 3 ans (2022-2025).
- Lors des révisions de gammes et de recettes menées en 2022, U Enseigne a continué à améliorer le profil nutritionnel des Produits U. Ainsi, par exemple, les recettes des céréales pour petit-déjeuner U ont été révisées pour aligner leur Nutri-Score sur les meilleurs du marché et ne pas dépasser la note C. Un effort particulier a été porté sur la diminution du taux de sucre des 7 références de glaces de la gamme U Mat&Lou ; aucun produit ne dépasse la note Nutri-Score C.
- Depuis 2007, U Enseigne est engagée auprès de l'association Bleu-Blanc-Cœur. Reconnue démarche d'intérêt nutritionnel et environnemental par les ministères de la Santé et de l'Agriculture, elle vise entre autres à améliorer le profil des acides gras dans les produits d'origine animale grâce à une alimentation animale à base de graines de lin, d'herbe, lupin etc... naturellement riche en Oméga 3. U Enseigne a fait le choix de traiter des gammes complètes des Produits U sous la démarche Bleu-Blanc-Cœur : à fin 2022, 286 Produits U sont labellisés Bleu-Blanc-Cœur en œufs, bœuf, porc, charcuterie de porc, volaille, lait en bouteille, ultra-frais.

RÉSULTATS & INDICATEURS



stabilité

du nombre de Produits U dédiés à des régimes alimentaires particuliers (sans gluten, végétarien)

vs 2021

100%

des produits à la marque U éligibles et présents sur le site de e-commerce CoursesU.com affichent leur Nutri-Score



> RETRAIT DES SUBSTANCES CONTROVERSÉES

NOTRE POLITIQUE

Le consommateur s'interroge de plus en plus sur les potentiels risques pour la santé des substances et additifs présents dans les produits de consommation courante. Consciente de ces craintes et de l'attente des consommateurs vers des produits de plus en plus simplifiés et naturels, U Enseigne a pris le parti dès 2012 de ne pas se réfugier uniquement derrière la stricte réglementation et a souhaité aller au-delà de celle-ci en supprimant peu à peu ces substances controversées des produits à marque U.

La politique de retrait des substances controversées est depuis lors un des socles de nos politiques de Développement durable et un axe majeur de travail de l'enseigne. Elle vise à mettre en œuvre un plan d'amélioration continu pour supprimer ou substituer ces substances controversées de la composition des Produits U (ex. conservateurs) et de leurs emballages (ex. phtalates), chaque fois qu'une alternative technologique existe.

Pour cela, nous avons construit en collaboration avec une tierce partie une mécanique de classement de ces substances afin d'en prioriser le plan de leur élimination et définir un plan d'amélioration continue.

En premier lieu, avec le concours d'un tiers expert, U Enseigne s'est dotée d'une mécanique robuste pour identifier, cartographier et classer de façon dynamique les différentes substances en jeu. La méthodologie repose sur l'établissement du niveau de controverse, classé d'absence à majeure, et reposant sur 3 critères :

- un indicateur d'alerte sanitaire: notation de la substance en fonction de la nature du danger (cancérogène, mutagène, neurotoxique, ...) ainsi que de son caractère bio-accumulable et persistant
 - un indicateur de benchmark réglementaire : notation selon le niveau de réglementation de celle-ci au niveau national ou international
 - un indicateur de préoccupation sociétale : notation de l'appréciation de nos clients, de l'opinion publique et des ONG sur l'utilisation de cette substance
- Quelque 280 substances ont été analysées au travers de cette méthodologie.

En second lieu, au vu des notations obtenues par l'application de la mécanique ci-dessus, U Enseigne s'est engagée à supprimer progressivement des produits à marque U les substances s'avérant les plus controversées ; nous actualisons en permanence cette liste de substances prioritaires.

Dans le cadre de l'amélioration continue de nos produits à marque U :

- nous nous engageons, lorsque les conditions le permettent, à supprimer de nos Produits U les substances pour lesquelles une controverse sérieuse a été évaluée ;
- le cas échéant, en cas de difficulté à substituer, nous nous engageons à en expliquer les raisons et à définir un plan d'action en vue de définir un planning de faisabilité en fonction des évolutions technologiques ;
- en l'absence de perspective de solution à terme, une étude de déréférencement des produits contenant cette substance est menée.

La mise en œuvre de cette politique est notamment suivie à travers l'évolution du nombre de substances que nous considérons comme controversées à l'issue de notre mécanique d'évaluation et à travers le nombre de substances controversées que nous interdisons ou avons supprimé de nos produits U et de leur emballage. Depuis 2022, ces indicateurs excluent les substances faisant l'objet d'interdictions réglementaires, les substances liées à des pollutions subies (ex.plomb), ainsi que celles couvertes par nos politiques matières premières (voir nos politiques de soutien aux démarches d'agro-écologie p.32 et de préservation des ressources p.35).

Les emballages de nos produits à marque U indiquent au consommateur les substances dont la composition du produit est exempte (sans aspartame, sans colorant, formulé sans bisphénol A, sans huile de palme...).

RÉSULTATS & INDICATEURS

277 substances

évaluées* dans le domaine des produits de grande consommation** depuis le lancement de la démarche

dont **203** substances considérées comme controversées* à l'issue de notre mécanique d'évaluation

88

substances supprimées* des produits à la marque U et de leur emballage, ou n'y ayant jamais été utilisées

* hors substances réglementairement interdites, hors pollutions subies, hors substances entrant dans le cadre d'autres politiques U. Périmètre 2022-2021 non comparable.

** Epicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais en libre-service, Produits frais traditionnels, Droguerie, Parfumerie, Hygiène

ACTIONS MENÉES EN 2022

En collaboration avec ses fournisseurs pour rechercher des solutions alternatives, U Enseigne a développé ses nouveaux produits à marque U en application de cette démarche et a poursuivi la révision des recettes et cahiers des charges des produits existants. Citons par exemple : la suppression du E621 dans 7 références de bouillon, du E452 dans 2 refs de fromage fondu (commercialisation prévue en juin 2023) et la suppression du TETRASODIUM EDTA dans 5 références de gel coiffant.

Note méthodologique

La présente déclaration de performance extra-financière est établie en application des directives posées par l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières et par son décret d'application n° 2017-1265 du 9 août 2017.

La Direction Qualité Sécurité Sociétal Environnement (QSSE) de la Coopérative U Enseigne a animé cette démarche auprès des différentes directions contributrices et a réuni, structuré et formalisé l'information rapportée.

> Périmètre du reporting

Le périmètre du reporting concerne la Coopérative U Enseigne et les filiales opérationnelles sur lesquelles la société établit des comptes consolidés, à savoir : U Logistique, U Etablissement de paiement, U Centrale Export et Info U.

> Gouvernance de la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE)

La politique en matière de Responsabilité Sociétale de U Enseigne est proposée par le Comité RSE et validée par le Comité Stratégique et le Conseil d'Administration national, qui est animé par le Président de la Coopérative U Enseigne.

Les Associés du Comité Stratégique valident ainsi les priorités des feuilles de route RSE des différentes directions.

Le Comité RSE est animé par le binôme Associé-Permanent en charge de la direction des Ressources Humaines et de la RSE de la Coopérative U Enseigne et le directeur projets RSE ; il réunit le Président et le Directeur Général de la Coopérative, ainsi que des Associés et Permanents représentants des différentes entités et activités de la Coopérative. Opérationnellement, le Comité RSE assure la coordination des plans d'actions stratégiques RSE de l'entreprise et rend compte des avancées au Comité Stratégique.

Les autres feuilles de route RSE sont prises en charge par les instances des activités concernées et rapportées au Comité Stratégique. L'établissement de la DPEF est sous la responsabilité de la Direction QSSE.

> Période de reporting

Sauf mentions spécifiques, les données collectées concernent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

> Référentiel de reporting

Un référentiel de reporting est défini et communiqué à l'ensemble des contributeurs internes. Il décrit notamment pour chaque donnée ou indicateur : la thématique de référence, l'unité de collecte, le mode et la méthode de calcul, la source de la donnée.

Ce référentiel prévoit également des processus de contrôle et de fiabilité des données recueillies.

> Précisions sur les modes de calcul retenus

- **Part de plastiques recyclés ou recyclables intégrés aux emballages des Produits U, part de plastiques problématiques et inutiles supprimés des emballages des Produits U**

Les indicateurs sont calculés conformément à la méthodologie retenue par les signataires du pacte National sur les emballages plastiques et ont été mesurés sur 93% des références de Produits U mis en marché en 2022 (vs 82% en 2021 et 57% en 2020).

- **Fréquence de panne**

La fréquence de panne est mesurée à fin septembre N ; elle correspond au pourcentage des produits GEM/MEM/PEM*/Multimédia vendus en année N-1 qui ont présenté une panne avérée durant la période de janvier N-1 à septembre N.

* GEM : Gros électroménager, MEM/PEM : Moyen et Petit électroménager. Multimédia : informatique, imprimantes, image & son, consoles de jeux, téléphonie & objets connectés et accessoires s'y rapportant

- **Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)**

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) U Enseigne comprennent les émissions de ses activités relatives aux scopes 1 (émissions directes) et 2 (émissions indirectes liées à la consommation d'énergie) et celles relatives aux postes suivants du scope 3 : transport, déchets, déplacements professionnels des collaborateurs (hors déplacements domicile-travail). Le périmètre de calcul 2022 est comparable à celui retenu en 2021.

- **Taux de remplissage des camions lors des livraisons aux magasins**

La capacité de remplissage des différents types de véhicules utilisés (ambiant, frigorifique) prend en compte les équipements d'optimisation des chargements tels que l'utilisation de semis à barres.

- **kWh consommés par colis expédié**

Cet indicateur fait référence à la consommation énergétique des entrepôts logistiques (hors transport) rapportée au nombre de colis annuels expédiés aux magasins U.

Note méthodologique

- **Kg équivalent CO₂ par tonne transportée**
Les émissions de gaz à effet de serre logistiques Transport sont issues d'un outil de suivi externalisé qui fait appel à des facteurs d'émission propres à chaque type d'énergie consommée. Pour une meilleure lecture du résultat, les volumes rapportés par volume transporté (en tonnes) sont exprimés en kilogramme eq CO₂.
- **Nombre de collaborateurs (femme, homme, totaux)**
Cet effectif s'entend hors mandataires sociaux, hors intérimaires et stagiaires, hors CDI à temps partiel et y compris les départs prévus le 31/12 au soir.
- **Taux d'emploi de personnes handicapées**
Cet indicateur utilise les données des Déclarations obligatoires d'emploi des travailleurs handicapés des différentes entités du périmètre consolidé, et prend en compte les minorations déclarées. La méthodologie de calcul tient compte de la réforme de l'obligation TH applicable à compter de 2020.
- **Taux d'emploi de personnes handicapées et Nombre de salariés en situation de handicap avec Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)**
Les données nécessaires au calcul de ces indicateurs sont établies sur la base des informations déclarées au 31/03/2023.
- **Heures de formation dispensées dans l'année**
Cet indicateur prend en compte les formations inscrites au Plan de développement des compétences et les formations Sécurité. Pour la Coopérative U Enseigne, sont exclues les formations en libre accès suivies par les collaborateurs sur la plateforme d'autoformation en ligne « U Talents ».
- **Taux d'absentéisme**
Le nombre de journées d'absence hors congés légaux de l'année est rapporté au nombre de jours théoriques travaillés dans l'année (jours ouvrés), hors jours de repos hebdomadaires, congés RTT, jours fériés, jours de congés légaux et conventionnels.
- **Plan de suivi Hygiène-Qualité**
Le périmètre des magasins auditable comprend les magasins U de France métropolitaine et Corse, des DROM, de Maurice et, depuis 2021, de Polynésie Française, d'Andorre, de Nouvelle Calédonie et d'Afrique, hors nouveaux magasins ouverts sur la période de contrôle et sauf circonstances exceptionnelles majeures rendant l'audit impraticable (travaux, report de planning, crise...). Le plan de suivi est réalisé par campagne annuelle, du 01/05/N au 31/03/N+1.
- **Evaluation des substances controversées**
Depuis 2022, ces indicateurs excluent les substances faisant l'objet d'interdictions réglementaires, les substances liées à des pollutions subies (ex.plomb), ainsi que celles couvertes par nos politiques matières premières (cf politiques de soutien aux démarches d'agro-écologie et de préservation des ressources).

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière.

Exercice clos le 31 décembre 2022

COOPERATIVE U ENSEIGNE

Parc Tertiaire ICADE
94533 RUNGIS CEDEX

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société COOPERATIVE U ENSEIGNE (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Inspection n°3-1862 portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'Administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées), fournies en application du 3° du

I et du II de l'article R.225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et d'évasion fiscale);
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre avril 2023 et mai 2023 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une trentaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la

Déclaration, représentant notamment les directions qualité, santé, sécurité et environnement, et ressources humaines.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Nos travaux ont été réalisés au niveau des entités U Enseigne et U Log ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir U Enseigne et U Log, et couvrent entre 20% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation ;

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 06 juin 2023

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Xavier Belet
Associé

Aurélie Castellino-Cornetto
Directrice Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :

- % de plastiques recyclés intégrés dans les emballages ;
- Tonnes de matières valorisées par U Eco Raison et évolution vs. 2021 ;
- Millions € de dons à des associations caritatives réalisés par les magasins U déclarants et évolution vs. 2021 ;
- Fréquence de panne ;
- Nombre de points de charge électrique installés sur les parkings des magasins U ;
- kg eq.CO₂ émis par tonne transportée ;
- Nombre d'installations photovoltaïques réalisées ou en cours de réalisation depuis 2018 ;
- % Produits U éligibles qui ont été basculés en farine durable (CRC ou Nouvelle Agriculture) ;
- % des exploitations du portefeuille de fournisseurs en fruits et légumes U (hors Bio) certifiées HVE ;
- % des références de vins U certifiés HVE (hors vins effervescents et vins bio) ;
- Nombre de produits de la mer U faisant l'objet d'une démarche de préservation (certification, zones de pêche, méthode de pêche) ;
- % des volumes de bois et dérivés de bois utilisés pour les produits U qui sont issus de forêts gérées durablement et de matériaux recyclés ;
- % de soja durable utilisé dans les produits à marque U (en tonnes) ;
- Nombre de produits de la mer U classés « à maîtrise nécessaire » suite à la ré-évaluation annuelle ;
- Nombre de Produits U avec cahier des charges Bien-être animal ;
- % des volumes d'œufs-ingrédients utilisés dans les Produits U sont issus d'élevages hors cage ;
- % de références U contenant du poulet qui sont conformes aux critères de production du Better Chicken Commitment ;
- % des nouveaux chargés de recrutement RH formés à la non discrimination à l'embauche dans l'année suivant leur entrée dans la société ;
- % des recrutements en CDI sur l'année ont concerné des jeunes de moins de 30 ans ;
- Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes U Enseigne et U LOG ;
- Taux d'emploi de personnes handicapées (global, U Enseigne et U LOG) ;
- Nombre de salariés CDI au 31/12/2022 (hors CDI temps partiel Etudiants) ;
- Nombre de Recrutements CDI et évolution vs. 2021 ;
- % de la masse salariale affectés à la formation continue et évolution vs.2021 ;
- % de turn-Over CDI et évolution vs.2021 ;

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes (suite)

- % de salariés employés à temps partiel ;
- Taux d'absentéisme (global, U Enseigne et U LOG) et évolution vs. 2021 ;
- Nombre de demandes de congés parentaux réalisées et évolution vs. 2021 ;
- % de taux de fréquence des Accidents de travail (global et U LOG) et évolution vs. 2021 ;
- % de taux de gravité des Accidents de travail (global et U LOG) et évolution vs. 2021 ;
- % des produits alimentaires à la marque U portant la valeur sociétale « Entreprise de France » ;
- % des produits alimentaires à la marque U comportant une Matière Première Agricole Française et évolution vs. 2021 ;
- % de nos fournisseurs français de produits qui sont des PME et évolution vs. 2021 ;
- Nombre de producteurs engagés via des partenariats tripartites nationaux et régionaux et évolution vs. 2021 ;
- Nombre de sites de production de nos fournisseurs situés hors Union Européenne ont été audités ICS en 2022 ;
- % des sites de production des fournisseurs ré-audités dans les 5 dernières années qui ont vu leur notation progresser et évolution vs. 2021 ;
- % des produits de grande consommation à la Marque U portant au moins un bénéfice sociétal et évolution vs. 2021 ;
- Nombre de substances considérées comme controversées* à l'issue de la mécanique d'évaluation ;
- Nombre de substances supprimées des produits à la marque U et de leur emballage, ou n'y ayant jamais été utilisées ;
- % de magasins audités ;
- % des sites de fabrication des Produits U de Grande Consommation ont été audités en Hygiène Qualité il y a moins d'un an et évolution vs. 2021 ;
- % de produits finis retirés du marché suite à des actions de retrait ou de rappel Produit vs 2021 ;
- Nombre de Produits U labellisés Bleu-Blanc-Cœur.
- Création de 3 filières régionales en Carotte (Carotte des Landes de Gascogne, Carotte de Normandie, Carottes du Val de Saône) ;
- L'ensemble des gammes de chocolats de Noël à marque U (U, U bio, U Saveurs) est désormais produite sans huile de palme et entièrement sous démarche Cacao ;
- Pour les Produits U et les produits vendus au rayon Marée, une réévaluation scientifique des espèces a été renouvelée en 2022 ;
- Mise en place de la démarche Bien-être animal sur la filière Canard ;
- Charte de recrutement des Ressources Humaines ;
- Déploiement en février 2022 de la plateforme « U avec vous » ;
- Le site « U Mobilité », mis en place en octobre 2022 ;
- L'enquête « Qu'en dis-tu ? » menée début 2022 auprès des collaborateurs des établissements ;
- Un nouvel accord d'intéressement collectif, validé en juin, pour la période 2022-2024 ;
- Charte spécifique relative aux bonnes pratiques en matière de droit à la déconnexion diffusée à l'ensemble des collaborateurs à l'occasion de la Semaine du Digital, fin novembre 2022 ;
- Renouvellement de la charte d'engagement entre le Groupement U et la FEEF pour la période 2022-2025 et le prix « spécial Enseigne » remis lors de la cérémonie des FEEF d'OR 2022 récompensant U Enseigne pour l'ensemble des actions menées en faveur des PME ;
- Contractualisation avec 16 nouvelles Filières U origine France ;
- Via sa plateforme d'alerte en ligne, U Enseigne a reçu et traité en 2022 une alerte relevant de son devoir de vigilance ;
- En juin 2022, signature du Contrat Climat ;
- « Des valeurs fortes et des prix bas » est la promesse essentielle qui accompagne désormais la signature « Commerçants autrement » ;
- Signature par U Enseigne en mars 2022 du premier accord collectif volontaire qui concerne la réduction progressive d'environ 10% de la teneur en sel des principales catégories de pain sur 3 ans ;
- Animation par U Enseigne de deux vagues de « clubs QSE » à l'intention des magasins U.

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Offre vrac Liquide (alimentaire, boissons, entretien, hygiène corporelle...) proposée aux magasins et guide de mise en œuvre diffusé début 2022 ;
- Enseigne U partenaire du programme européen pour la recherche et l'innovation « Horizon Europe R3Pack » ;
- Investissement de U LOG dans la mise en place d'un logiciel dédié à la gestion du transport ;
- La mise en place d'une plateforme de management de l'énergie est entrée en phase pilote en 2022 ;
- Renouvellement de la certification BIO de U Enseigne pour les produits alimentaires ;



Commerçants
autrement

Coopérative U Enseigne

Société Anonyme Coopérative de commerçants détaillants à capital variable
Parc tertiaire ICADE - 20 rue d'Arcueil - 94150 Rungis